

# *futuribles*

*analyse et prospective*

La délinquance des jeunes

---

Leur violence autodéclarée

---

La nature des actes et leurs auteurs

---

À qui la faute ?

---

# futuribles

analyse et prospective

REVUE MENSUELLE

55, rue de Varenne

75341 Paris cedex 07 - France

• Tél : 33 (0)1 53 63 37 70

• Fax : 33 (0)1 42 22 65 54

• E-mail : [revue@futuribles.com](mailto:revue@futuribles.com)

[www.futuribles.com](http://www.futuribles.com)

Comité d'orientation :

ISMAÏL S. ABDALLA, MICHEL ALBERT, SERGE ANTOINE,  
GÖRAN BACKSTRAND, MICHEL CROZIER, CLARE  
DEGENHARDT, FRANÇOIS ECK, MAHDI ELMANDJRA, EMILIO  
FONTELA, MICHEL GODET, HAROLD A. LINSTONE, EDMOND  
LISLE, DANIEL MALKIN, ELEONORA MASINI, HENRI  
MENDRAS, AMÉLIE D'OULTREMONT, PIERRE PIGANIOU, JEAN  
SAINT-GEOURS, MICHEL SALOMON, PHILIPPE DE SEYNES,  
ALVIN TOFFLER, GEORGES VEDEL†.

Comité de rédaction :

ANNE DE BEER, PIERRE BONNAURE, JEAN-YVES BOULIN,  
BERNARD CAZES, GILBERT CETTE, MICHEL DRANCOURT,  
CHARLES DU GRANRUT, ELVIRE LETOURNEUR-FABRY, ALAIN  
MICHEL, NICOLE MORGAN, ALAIN PARANT, ANDRÉ-YVES  
PORTNOFF, JEAN-JACQUES SALOMON,  
JACQUES THEYS.

Directeur de la publication - Rédacteur en chef :

HUGUES DE JOUVENEL

Rédaction :

CHANTAL BARTHOLIN,  
STÉPHANIE DEBRUYNE, BENJAMIN DELANNOY

Documentaliste :

CÉLINE LAISNEY

Assistante :

ANNIE PALMANTIER

Secrétaire générale :

CORINNE ROËLS

Abonnements-diffusion :

CORINNE ROËLS, FABRICE COLIN

1 an :	France	110 € - 721,55 F
	Autres pays/DOM TOM	115 € - 754,35 F
	Par avion	125 € - 819,95 F
	Étudiants France	55 € - 360,78 F

Joindre la copie de la carte d'étudiant

Le numéro :	France	12 € (port inclus) - 78,71 F
	Autres pays/ DOM TOM	13 € (port inclus) - 85,27 F

Les articles signés expriment l'opinion des auteurs et pas nécessairement celle de *Futuribles*. Tous droits de reproduction, même partielle, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays.

© *futuribles* Sarl 2002

Publiée avec le concours du Centre National du Livre  
Commission paritaire n° 0506 K 80574 - ISSN 0337 307 X

Bialec s.a.

95, bd d'Austrasie, BP 10423, 54001 Nancy cedex  
dépôt légal n° 55296 - AVRIL 2002

Principale revue de prospective en langue française à caractère réellement interdisciplinaire, *Futuribles* analyse chaque mois ce qui peut advenir (les futurs possibles) et ce qui peut être fait (les politiques et les stratégies) vis-à-vis des grands défis du futur.

Au sommaire des derniers numéros

n° 269

- *Les perspectives géopolitiques après les attentats de septembre*
- *Sur la prospective territoriale*

n° 270

- *Les ressorts du terrorisme*
- *Génétique : une réflexion prémonitoire*
- *Enjeux et stratégies des entreprises : enquête*

n° 271

- *Entreprise : les innovateurs du quotidien*
- *Éthique, valeurs et citoyenneté à l'école*

n° 272

- *L'agriculture française à l'horizon 2015*
- *Les difficultés de recrutement*
- *Les perspectives géopolitiques mondiales*

n° 273

- *NTIC et environnement*
- *La dictature du partenariat*
- *Élection présidentielle française : douze questions majeures aux candidats*

Les articles de la revue *Futuribles* sont indexés dans Public Affairs Information Service (PAIS) Bulletin, CAB Abstracts, CSA Political Science and Government: A Guide to Periodical Literature, World Agricultural Economics and Rural Sociology Abstracts, Références, Généralis, Delphes, Delphine, Sociological Abstracts, IBZ (Internationale Bibliographie der Geistes- und Sozialwissenschaftlichen Zeitschriftenliteratur).

Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, de la présente publication, faite sans l'autorisation de l'éditeur est illicite (article L. 122-4 du Code de la propriété intellectuelle - CPI) et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (Code de la propriété intellectuelle, article L. 122-5). Toutefois, l'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie (photocopie, télécopie, copie papier réalisée par imprimante) peut être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) - 20, rue des Grands-Augustins - 75006 PARIS.

# futuribles

AVRIL 2002 - NUMÉRO 274

<i>Sans foi ni loi</i>	3
Hugues de Jouvenel	
<b>La délinquance des jeunes : un phénomène méconnu</b>	5
Sebastian Roché	
<b>Les noyaux délinquants</b>	11
Sebastian Roché	
<b>Les statistiques incertaines de la délinquance</b>	25
Lorraine Tournyol du Clos	
<b>Alcool, drogue et délinquance</b>	35
Gilles Ivaldi	
<b>Parents, êtes-vous responsables ?</b>	47
Le rôle de la famille dans la délinquance des jeunes, résultats d'une enquête sur la délinquance « autodéclarée »	
Vincent Tournier	
<b>Sentiment d'injustice et délinquance</b>	61
Laurent Bègue	
<b>Les causes de la délinquance</b>	69
Un bref panorama des théories disponibles	
Lorraine Tournyol du Clos	
<b>Le traitement judiciaire des désordres mineurs</b>	91
Médiation, réparation, admonestation	
Philip Milburn	
<b>Forum</b>	
<b>Contre la dérive des lois dites de bioéthique</b>	97
Manifeste	
<b>Actualités prospectives</b>	101
Seuls les autophages survivront / Bioterrorisme et liberté de la recherche / Le palmarès 2000 des entreprises / La privatisation du rail britannique, de Ken Loach à la faillite de Railtrack / La formation continue en Europe / Naissance de l'AFTA.	
<b>Bibliographie</b>	
Analyses critiques	113
Comptes rendus	123
<b>Abstracts</b>	126



## SANS FOI NI LOI

À l'aube d'échéances électorales importantes, alors que la campagne pour les élections présidentielles et législatives se trouve maintenant lancée en France, un thème occupe dans tous les discours une place centrale, celui de l'insécurité et de la délinquance qui, longtemps, ne fut véhiculé que par les seuls candidats d'extrême droite fustigeant au passage la présence d'immigrés sur le territoire national.

L'insécurité et le sentiment d'insécurité font désormais partie des préoccupations majeures des Français. Le problème interpelle donc tous les élus, a fortiori les candidats. Pourquoi ? Est-ce parce que quelques actes isolés sont médiatisés à outrance, ceci entraînant une véritable psychose collective et/ou parce que de facto cette délinquance augmente suscitant une crainte qu'entretiennent à leur tour les médias ?

Pour la plupart des analystes, les faits sont clairs : s'il y a un décalage entre le sentiment d'insécurité, indéniablement exacerbé, et la réalité de celle-ci, il est cependant incontestable que la délinquance augmente, en France comme dans la plupart des pays industrialisés. Ainsi, dans l'Hexagone, suivant les statistiques de la police, entre 1977 et 2001 le nombre de vols a été multiplié par deux et le nombre d'atteintes aux personnes par trois.

Divers sont les indicateurs mais l'un des plus révélateurs, quant au niveau, est le taux de délits pour 100 habitants (enquête de victimation). Or, celui-ci s'élevait en France, en l'an 2000, à 35,2 : en-deçà de celui de l'Angleterre et du Pays de Galles (54,5), de l'Autriche, de la Suède et des États-Unis, mais nettement au-dessus de celui de la Finlande (28,6) et du Portugal... Et cela alors même que la proportion d'actes faisant l'objet de plaintes aurait chuté en 11 ans de 61 % à 49 % !

Les statistiques, bien qu'imparfaites et provenant de différentes sources, sont convergentes. Elles se trouvent au demeurant confirmées par les enquêtes originales sur la délinquance autodéclarée des jeunes conduites par Sebastian Roché et ses collègues de « l'école de Grenoble » sur qui nous nous sommes appuyés pour réaliser ce numéro spécial. Lesdites enquêtes, présentées ici en détail, nous révèlent le nombre et la nature des actes délictueux déclarés par les jeunes. Elles tentent également d'esquisser le profil des coupables, les motifs et les causes de leurs actes.

Les enquêtes confirment la théorie bien connue du « noyau dur », à savoir que, si la délinquance augmente, elle est le fait principalement d'un cercle restreint de jeunes suractifs. En revanche, elles remettent en cause bien des idées reçues sur les caractéristiques des délin-

quants et nous éclairent sur les raisons de leur comportement, notamment le déficit d'autorité parentale.

Les enfants du baby boom et les « soixante-huitards », qui se distinguent dans les enquêtes sur les valeurs (voir le numéro spécial de *Futuribles* à paraître en juillet prochain) par leur permissivité, se sentiront peut-être ici directement interpellés. Est en effet posée la question de l'autorité et de la permissivité, de la perte de repères, du malaise et/ou des comportements déviants qui en résultent...

Quelques événements glanés dans la presse de ces derniers jours révèlent, hélas !, l'acuité du problème et sa complexité. Rappelons seulement le cas de ces deux jeunes filles de 13 et 14 ans récemment écrouées pour « tentative d'homicide volontaire accompagnée d'actes de torture et de barbarie » sur une de leurs camarades de 14 ans. Ou encore celui de cet homme dont le fils de 16 ans et demi avait été victime d'une tentative de racket et qui, allant essayer de s'expliquer avec les agresseurs, s'est trouvé sauvagement assassiné par une bande de jeunes...

Mais si le dossier que nous publions porte sur la délinquance des jeunes, force est d'observer qu'eux-mêmes sont trop souvent victimes d'actes de barbarie qui font horreur. Pensons, par exemple, à cet ancien directeur de « Cheval pour tous » reconnu coupable de viols et d'agressions à l'encontre de sept de ses pensionnaires d'une struc-

ture d'accueil pour mineurs délinquants. Ou, pire encore, à cette sordide et mystérieuse affaire du tribunal d'Auxerre où se sont curieusement envolés les dossiers afférents à la disparition, voici plus de 20 ans, de sept jeunes handicapées...

Les jeunes ne sont pas les seuls coupables. Il suffit, hélas !, pour s'en convaincre, de constater la multiplication (ou la médiatisation nouvelle ?) des phénomènes de corruption et des pratiques mafieuses, aussi bien dans le monde des entreprises (l'affaire Elf et, mieux encore, la retentissante faillite d'Enron) que dans celui de l'administration publique (les deux facteurs étant souvent liés, en témoignent l'implication de Roland Dumas dans l'affaire Elf ou les liens de la famille Bush avec l'entreprise Enron)...

Le moins que l'on puisse dire est que le monde dans lequel nous vivons, et que nous offrons en spectacle à nos enfants, n'est pas des plus reluisants, que nos élites — celles qui nous dirigent ou qui sont érigées en héros dans les médias — n'incarnent guère les idéaux que nous aimerions donner en exemple, ne sont guère porteuses de visions de nature à fédérer les énergies « positives ». Il serait sans doute urgent que s'ouvrent de nouveaux horizons qui répondent davantage aux aspirations profondes de nos contemporains, car le délitement du lien social, le règne de la violence et de la méfiance menacent désormais la société française d'explosion.

Hugues de Jouvenel

Nous tenons à remercier Sebastian Roché pour le concours qu'il a apporté à l'élaboration de ce numéro sur la délinquance autodéclarée des jeunes.

Sebastian Roché<sup>1</sup>

# La délinquance des jeunes : un phénomène méconnu

*Le thème de la sécurité est un des grands thèmes de la campagne présidentielle française, thème qui suscite des débats tout aussi passionnés dans les autres grandes démocraties. Quelles en sont les raisons ?*

*En France, nous dit Sebastian Roché, on a trop souvent tendance à accuser la population d'être irrationnelle et d'entretenir un sentiment d'insécurité en décalage avec la réalité, et ceci même si le nombre des agressions a sérieusement augmenté depuis une vingtaine d'années. Dénoncer ce sentiment revient souvent à masquer la réalité.*

*Après avoir donné quelques comparaisons internationales en matière de délinquance, montrant la position médiane de la France dans le tableau européen, il regrette l'insuffisance des données sur la délinquance et souligne la pertinence des travaux menés par l'équipe universitaire de Grenoble, qui a réalisé la première grande enquête représentative sur la délinquance autodéclarée, enquête présentée dans ce numéro de Futuribles. Il insiste sur l'importance de faire parler les auteurs des incivilités, de mieux connaître les phénomènes, pour pouvoir ensuite ajuster en conséquence les politiques publiques de sécurité à leurs objectifs. Être mieux informé pour une meilleure prévention et répression.*

C.B.

**L**a délinquance s'est imposée comme thème central de la vie sociale et, plus récemment, de la vie politique. Nous en faisons l'expérience en France avec la campagne présidentielle, mais les autres

grandes démocraties ont connu ou connaissent des débats tout aussi intenses. Tony Blair a été réélu sur sa capacité à moderniser le Labour Party et à changer sa vision politique de la délin-

---

1. Secrétaire général de la Société européenne de criminologie (ESC, Cambridge), chargé de recherche au CNRS (Centre national de la recherche scientifique)/CERAT (Centre de recherche sur le politique, l'administration, la ville et le territoire), université de Grenoble.

quance : c'est la « fin de la culture de l'excuse » et le génial slogan « dur avec le crime et dur avec les causes du crime » qui indiquent comment on doit orienter les politiques à la fois vers les conditions socio-économiques et contre les auteurs des actes. Enfin, chacun sait comment Rudolph Giuliani a été, lui aussi, réélu à New York, sur son programme de lutte contre la criminalité par la tolérance zéro. Le slogan a fait le tour du monde et les méthodes de police ont été exportées dans de nombreuses villes du pays.

Mais comment se fait-il que les hommes politiques doivent faire campagne sur la sécurité pour être élus ? Le fait est qu'ils y sont venus à reculons. Le discours des élites est marqué par une franche méfiance vis-à-vis de la population : elle serait par nature émotive et irrationnelle. Dans les années 1970, le garde des Sceaux, Alain Peyrefitte, fustigeait l'irrationalité du sentiment d'insécurité. Et, aujourd'hui encore, en dépit des progrès faits par les gouvernants pour reconnaître le problème de la délinquance quotidienne, il est fréquent d'entendre dans la bouche des élus, ou responsables de la police ou de la justice, que le sentiment d'insécurité est décalé par rapport à la réalité de l'insécurité. Et pourtant, entre 1977 et 2001, en France, le nombre de vols a été multiplié par deux et le nombre d'atteintes aux personnes par trois, d'après les statistiques de la police. L'ordre de grandeur est bien donné, même s'il faut revenir sur la pertinence de ces indications chiffrées.

À quel niveau la délinquance devrait-elle donc s'élever pour que l'on considère le sentiment d'insécurité comme raisonnable ? En la matière, les contre-vérités sont monnaie courante. Certains vont même jusqu'à reprocher aux gens de ne pas attendre d'être victimes pour

avoir peur. Lorsqu'on croit trouver une preuve de l'irrationalité du sentiment d'insécurité dans le fait que les jeunes sont plus souvent victimes d'agressions physiques et constituent quand même la catégorie sociale qui a le moins peur, on pose le problème sur sa tête plutôt que ses pieds : c'est parce que les jeunes sont moins craintifs qu'ils prennent plus de risques par leur style de vie et sont en retour plus souvent victimes. Inversement, les personnes âgées, qui sont plus apeurées, réduisent leurs risques et, en conséquence, sont moins souvent touchées. Où est l'irrationalité dans tout cela ? La dénonciation du sentiment d'insécurité sert le plus souvent à détourner la conversation pour « oublier » la réalité de la poussée délinquante.

Les hommes politiques ne se sont vraiment pas précipités sur la sécurité. Au contraire. Il en va de même pour la délinquance des mineurs. Il aura fallu que le nombre de mises en causes de mineurs passe de 93 000 en 1993 à 175 000 en 2000 pour que le débat s'installe. Il était temps.

Le faible intérêt pour la sécurité explique que le sujet soit faiblement documenté scientifiquement. Il en va pour les agressions et les vols comme pour d'autres risques sociaux, tant que les pouvoirs publics ne sont pas alertés et mobilisés, aucun système de mesure systématique n'est mis en place. Il en a été ainsi du réseau des médecins en matière de grippe, ou de la construction du système de capteurs urbains pour la pollution atmosphérique. La dimension idéologique du problème délinquant faisait obstacle à sa prise en considération concrète et au développement de réponses. Pour les partis, l'enjeu essentiel est interne à eux-mêmes : lorsqu'il s'agit d'opérer une mue dans la perception

## LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ DES FRANÇAIS AU TRAVERS DES SONDAGES

Distinct de l'insécurité apparente, le sentiment d'insécurité des Français s'accroît sur le moyen terme, comme en témoignent les sondages d'opinion et les manifestations diverses d'une demande croissante de sécurité. Les représentations — notamment politiques — ont beaucoup changé, et l'on est passé d'une critique de l'ordre et du contrôle social, dans les années 1960 et 1970, à un consensus relatif autour du thème de l'insécurité. Une étude de la Sofres<sup>1</sup> indique que la part des Français estimant que la situation en France en matière de sécurité est « très préoccupante » est passée de 66 % en janvier 1983 à 74 % en mars 1999. Sebastian Roché constate qu'il s'agit d'une « nouvelle sensibilité<sup>2</sup> » qui a probablement émergé après les années 1960.

Et puis la conception même de la sécurité évolue : le champ sécuritaire s'étend insensiblement et touche désormais une grande diversité de domaines de la vie sociale. Il s'étend concernant les réalités jugées menaçantes (que l'on songe aux « incivilités », qui constituent une catégorie nouvelle aujourd'hui au cœur du sentiment d'insécurité, ou à la sécurité alimentaire), mais il s'étend aussi dans l'espace et dans le temps (on pense au plan Vigipirate, conçu en 1995 comme une mesure d'exception, puis progressivement banalisé).

Le sentiment d'insécurité peut aussi être déduit de la demande de sécurité croissante, même si les Français refusent le « tout-sécuritaire ». Lorsqu'on les interroge sur ce qu'il leur semblerait préférable de faire pour améliorer la sécurité, ils se prononcent plus que par le passé pour des condamnations plus sévères envers les auteurs d'actes de délinquance — 47,8 % en janvier 1998 contre 33 % en juin 1990, selon le Crédoc<sup>3</sup> — et réclament une présence policière plus marquée (en 1998, 35,6 % des Français estiment qu'il faut davantage de forces de l'ordre pour améliorer la sécurité, contre seulement 26,1 % huit ans plus tôt ; et, en janvier 2001, 66 % des sondés demandent un renfort massif de la présence de la police pour améliorer la sécurité dans les quartiers sensibles<sup>4</sup>).

Mais cette augmentation doit être relativisée : si les Français manifestent leur inquiétude eu égard à une situation supposée « générale » de l'insécurité en France, ils sont beaucoup moins catégoriques concernant l'état de leur sécurité au quotidien : ainsi, l'étude du Crédoc pour le compte de l'IHESI<sup>5</sup> indique, quant à elle, que la part des Français se sentant pas ou peu en sécurité dans leur vie quotidienne était de 20,1 % en janvier 1998 — elle était de 19,1 %, soit sensiblement identique, en juin 1990. On peut déceler la même différence de perception et d'évaluation de la violence selon que l'on évoque la France ou le quartier de résidence des sondés : l'étude de la Sofres mentionnée fait ainsi état de 62 % de Français jugeant que, concernant la sécurité dans leur quartier, la situation n'est « pas vraiment préoccupante » (4 % en pensent autant à l'échelle de la France).

1. SOFRES (Société française d'études et de sondages). Les Français et la prévention de la délinquance. Paris : Sofres, mars 1999.

2. ROCHÉ Sebastian. Insécurité et libertés. Paris : Seuil, 1994, p. 9.

3. Crédoc : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.

4. IFOP (Institut français d'opinion publique). Les Français et la violence urbaine. Paris : Ifop, janvier 2001.

5. IHESI (Institut des hautes études de la sécurité intérieure). Les Aspirations des Français en matière de sécurité, 1990-1998. Paris : IHESI, décembre 1998.

Une enquête récente d'Ipsos<sup>6</sup> montre par ailleurs qu'une majorité (57 %) des Français déclarent ne craindre ni plus ni moins pour leur sécurité et leurs biens qu'il y a quelques années. Ce sondage signale en outre que la détermination sociale du sentiment d'insécurité demeure forte : celui-ci est plus prégnant chez les retraités, les employés, les personnes peu diplômées, les sympathisants de droite et les femmes. Inédite par son ampleur, une récente étude de victimation menée en Île-de-France montre surtout l'extrême diversité des manières de vivre la délinquance ; elle relève par ailleurs que « la victimation menace surtout les actifs, tandis que la préoccupation sécuritaire tarabuste davantage les inactifs<sup>7</sup> ».

Futuribles

6. IPSOS. La Perception de l'insécurité par les Français. Paris : Ipsos, février 2001.

7. CESDIP (Centre de recherches sur le droit et les institutions pénales). Victimation et insécurité en Île-de-France. Paris : CESDIP, février 2002.

d'un enjeu social, c'est le débat entre courants et clans qui prévaut. On ne commence à se soucier des mesures de la délinquance que depuis fort peu : les députés Christophe Caresche et Robert Pandraud n'ont rendu leur rapport au Premier ministre sur le sujet, le premier du genre, qu'en janvier 2002. Et encore méconnaissent-ils largement les différentes sources possibles (informations médicales, enquêtes de délinquance autodéclarée, notamment) et, surtout, la nécessité de rendre ces sources utiles au plan local pour réduire la délinquance.

C'est dire qu'on ne fait qu'entrer dans une période de début de connaissance systématique de la délinquance. Les outils disponibles sont peu nombreux. Il y a d'abord ce qu'on appelle les « chiffres officiels », ceux de la police et de la gendarmerie. Dans un pays centralisé comme la France, ils sont collectés par les agents de l'État et décomptés à Paris. Aux États-Unis, le ministère de la Justice, à Washington, produit l'UCR (*Uniform*

*Crime Report*) qui est une compilation des chiffres des polices locales, mais le principe est le même. En France, ils ont pour intérêt de remonter jusqu'à 1972, voire 1950 sous une forme plus frustrante. En Europe, tous les pays ont connu la même poussée délinquante entre 1950 et le milieu des années 1980 : les vols ont fait exploser la statistique dans tous les cas, comme Jan Van Dijk l'a montré il y a 10 ans déjà<sup>2</sup>. La seule exception dans les pays occidentaux reste le Japon.

Beaucoup critiquées, les indications qu'on tire de ces données sont pourtant confirmées le plus souvent par deux autres sources : les enquêtes sur les victimes et celles sur les auteurs. Les statistiques de police donnent ainsi des niveaux différents (la quantité d'actes) de délits par rapport aux autres méthodes, mais des profils convergents (évolution d'une année sur l'autre, caractère urbain, rajeunissement, sexe des auteurs, etc.).

Il est vrai que les limites sont réelles pour les comparaisons internationales.

2. VAN DIJK Jan J.M. « Crime Prevention Policy: Current State and Prospects ». In KAISER Günther et ALBRECHT Hans Jörg (sous la dir. de). *Crime and Criminal Policy in Europe, Proceedings of II European Colloquium*. Fribourg : Max Plank Institute, 1990, pp. 205-220.

Cependant, des enquêtes sont disponibles depuis 1989 en Europe, grâce aux *International Crime Victimization Surveys* (ICVS) <sup>3</sup>, qui permettent de connaître les taux de délits sur une année pour 100 habitants en « court-circuitant » les filtres policiers éventuels. Ceci est l'occasion de réfuter l'explication de la hausse de la délinquance en France au motif qu'elle serait un artefact résultant en réalité de plus fréquents dépôts de plainte de la part des particuliers : le taux de plaintes est en baisse entre 1989 et 2000, passant de 37 % à 34 % pour ce qui concerne les agressions et de 61 % à 49 % pour l'ensemble des délits.

En 2000, la France se situe ainsi dans le milieu du tableau européen. Le taux moyen de délits est de 35,2 %, et les pays qui connaissent le plus fort taux sont l'Autriche (54,3 %), l'Angleterre et le Pays de Galles (54,5 %), la Suède (45,6 %), devant les États-Unis (39,5 %) <sup>4</sup>. Les pays les plus tranquilles sont la Finlande (28,6 %), le Portugal (25,8 %) et le Japon (21 %). La particularité de la France tient plutôt à la dégradation de la sécurité pour les agressions : le taux a doublé depuis 1989 passant de 2,9 à 6 actes pour 100 habitants, rejoignant ainsi la Suède (6,5 %), les États-Unis (6,5 %), mais restant derrière l'Autriche (11,2 %) ou l'Angleterre plus le Pays de Galles (12,4 %). Les taux français d'agressions demeurent trois fois supérieurs à ceux du Portugal et dix fois à ceux du Japon.

Il y a encore un moyen de décrire la délinquance. Il s'agit de la délinquance autodéclarée. Ces enquêtes sont « l'inverse » de celles qui portent sur les vic-

times, l'autre face de la pièce. Elles permettent de connaître la délinquance cachée aux yeux des autorités. La conclusion à laquelle sont arrivés nombre de pays est que le seul moyen de connaître cette délinquance est de faire parler les auteurs eux-mêmes. Et pour ce faire, il faut partir de la population générale dont une partie se révélera auteur d'incivilités et de délits divers au cours d'un questionnaire. Cela impose le volontariat (aucune déclaration fiable ne peut être obtenue sous la contrainte) et l'anonymat absolu des réponses.

La conception même du questionnaire, la formulation des questions, fait l'objet d'une préparation minutieuse. Par exemple, le vocabulaire employé est le plus proche du langage parlé des jeunes de la tranche d'âges concernée : 13-19 ans. Pour limiter la vantardise ou la honte, le questionnaire désigne les actes par des numéros. Entre l'enquêteur et le jeune, il n'est donc, par exemple, question que « d'avoir eu le comportement n° 40 » et non « agressé quelqu'un avec un couteau ». La même technique est utilisée avec les enquêtes sur la sexualité, avec les mêmes objectifs. En outre, pour réduire d'éventuelles erreurs de mémoire dans la description des actes commis, le questionnaire explore de manière détaillée, pour chacun des délits, la dernière fois que l'enquêté l'a effectué.

Cette méthode a été utilisée dès les années 1950 aux États-Unis, puis dans les années 1980 en Europe, à l'initiative croisée du ministère de la Justice des Pays-Bas et d'universitaires comme Josine Junger-Tas, Malcolm Klein et Gert-Jan

3. KESTEREN John (van), MAYHEW Pat, NIEUWBEERTA Paul. *Criminal Victimization in Seventeen Industrialised Countries; Key Findings from the 2000 International Crime Victims*. La Haye : ministère de la Justice (Onderzoek en beleid, n° 187), 2001.

4. Ces chiffres ne tiennent pas compte des homicides. Le noter est d'importance.

Terlouw. En France, la méthode a tardé à émerger, les équipes universitaires n'ayant pas réussi à convaincre les autorités de se joindre à son développement il y a 20 ans. Depuis quelques années, cependant, on note un essor, particulièrement à Grenoble. Réunis dans le bureau « Sécurité et société », des chercheurs des laboratoires du CNRS que sont le CIDSP<sup>5</sup> et le CERAT ont conçu et exploité la première grande enquête représentative de délinquance auto-déclarée, tandis que, parallèlement, une unité de psychologie sociale faisait de même. Les résultats présentés dans ce numéro de *Futuribles* par Gilles Ivaldi, Vincent Tournier et moi-même sont issus de l'enquête sur deux agglomérations (Grenoble et Saint-Étienne), 29 communes et 100 établissements scolaires. Laurent Bègue a également développé une double enquête à partir d'un échantillon de convenance d'élèves scolarisés à Marseille ou Grenoble et de jeunes « judiciairisés », c'est-à-dire placés par la justice auprès de la protection judiciaire de la jeunesse.

Aucune méthode n'est parfaite : malgré les précautions, on ne peut être absolument certain que la mémoire est sûre, que la volonté de cacher certains actes est absente. De plus, l'échantillonnage repose sur les établissements scolaires. Cela ne pose pas de difficulté majeure avant 16 ans (sinon de veiller à relancer les élèves qui sont absents de manière chronique), après il faut veiller à échantillon-

ner les jeunes qui ne sont pas titulaires d'un emploi et qui ont quitté l'école. Certains sont présents dans des filières scolaires comme les centres d'insertion professionnelle par l'alternance, mais d'autres échappent à l'enquête, sauf à se retrouver pris en charge par la justice.

Mais, dans tous les cas, la volonté de décrire les phénomènes avant d'en avoir une interprétation définitive apparaît utile. À la fois pour les connaître sociologiquement, mais également pour ajuster les politiques publiques de sécurité à leur objectif. Il n'existe pas de protocole européen coordonné qui permette aujourd'hui de présenter des résultats comparatifs par pays. Mais, tout comme avec les enquêtes sur les victimes, la méthode permettrait de réaliser ces comparaisons dans de bonnes conditions.

Les enquêtes de délinquance auto-déclarée sont un outil indispensable pour limiter la délinquance : elles nous parlent des auteurs et non simplement des victimes (bien qu'on puisse être l'un et l'autre). Or, jusqu'à preuve du contraire, l'auteur est celui qui réalise le délit. C'est donc sur lui qu'il faut plus d'informations. Ces enquêtes permettent de faire le lien entre la délinquance et la socialisation des jeunes : leur insertion à l'école, leur vie familiale, l'emprise des groupes de copains, par exemple. Elles servent également à évaluer le risque d'être pris et sanctionné, mesuré à l'aune de l'activité des jeunes. Elles permettent enfin d'ajuster la prévention et la répression.

---

5. Centre d'informatisation des données sociopolitiques.

Sebastian Roché<sup>1</sup>

## Les noyaux délinquants

*S'appuyant sur des enquêtes de délinquance autodéclarée, Sebastian Roché confirme la thèse dite du « noyau dur » (qu'il préfère qualifier de « suractif »). « Environ 5 % de la jeunesse, écrit-il, exécutent 50 % à 80 % des infractions suivant qu'elles sont graves ou non. Environ 5 % des jeunes ayant une activité délinquante (surpris par la police ou non) réalisent entre 30 % et 60 % du nombre total des faits délinquants. »*

*L'auteur s'attache ensuite à dresser le portrait de ces jeunes particulièrement délinquants. Ils sont plutôt masculins, d'origine française aussi bien qu'étrangère, et appartiennent aussi bien au milieu des cadres et assimilés qu'à celui des ouvriers et employés. Ils agissent en bandes avec des amis, des frères ou des sœurs ; leur délinquance s'accroît de 13 à 17 ans puis diminue ensuite...*

*Cherchant en troisième lieu à expliquer les comportements des jeunes délinquants, Sebastian Roché rend compte des bénéfices qu'ils tirent de leurs actes et aussi de la tyrannie qu'ils exercent pour marquer leur territoire, pas seulement dans les banlieues.*

*Puis l'auteur, après avoir examiné la manière dont les jeunes délinquants peuvent s'en sortir, expose son point de vue sur les politiques susceptibles de faire baisser la délinquance. La conclusion sur ce point est claire : « il faudrait des peines réparatrices, en nombre, en lieu et place du sermon, qui interviennent sans délai après l'infraction ». À cette fin, une réforme s'impose, notamment de la police de proximité, qui a peu de chances d'intervenir avant les élections présidentielles. Et après ?*

H.J.

**L'**augmentation de la délinquance des jeunes ne fait guère de doute, en France et ailleurs en Europe. Cela ne signifie pas nécessairement que beaucoup plus d'adolescents se livrent à des infractions. Il est possible que de petits nombres de mineurs soient particulièrement actifs. On ne peut exclure non plus que les deux

---

1. Secrétaire général de la Société européenne de criminologie (ESC, Cambridge), chargé de recherche au CNRS (Centre national de la recherche scientifique)/CERAT (Centre de recherche sur le politique, l'administration, la ville et le territoire), université de Grenoble.

aspects se combinent : on dénombre davantage de délits à la fois parce que plus de jeunes se lancent dans la délinquance et parce que des petits noyaux sont très actifs.

Pour ce qui est des évolutions, il est difficile de trancher. Mais, il est certain qu'aujourd'hui, des noyaux existent et qu'ils contribuent fortement à l'ensemble de la délinquance, connue ou non de la police et de la gendarmerie. Le vocabulaire policier isole les noyaux durs. Dans la littérature spécialisée, on parle de « la théorie des 5 % ». De quoi s'agit-il ? C'est assez simple. Si l'on prend tous les jeunes d'un quartier ou d'une ville, peut-on dire que 5 % sont responsables de la plupart des infractions ? La réponse est oui. Plusieurs enquêtes récentes convergent pour l'affirmer.

Il n'est pas certain que, pour les mineurs, les noyaux que je propose d'appeler suractifs soient des noyaux durs. Il est même probable qu'ils sont mous, si l'on entend par là qu'ils se font et se défont en quelques années et que leurs membres ne sont pas impliqués dans ces noyaux comme dans une organisation criminelle. Il n'empêche : ils pèsent beaucoup dans la délinquance.

Le fait même qu'une minorité soit si active est lourd de conséquences, mais soulève aussi des interrogations. En effet, cela pointe les limites d'une interprétation de la surdélinquance uniquement à partir des conditions socio-économiques dégradées. Loin de trouver une détermination qui fasse que le jeune défavorisé, ou de la moitié inférieure de l'échelle sociale, pousse systématiquement à la délinquance intense, nous n'isolons qu'une petite fraction de surdélinquants : ceci signifie que, pour la plupart des enfants, y compris de familles modestes, ce n'est pas la voie empruntée.

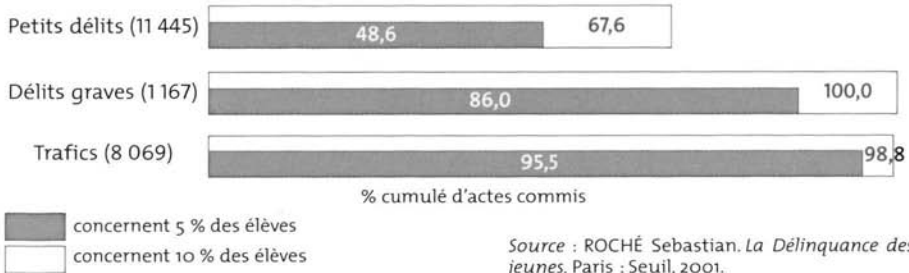
## ***Les 5 % des jeunes les plus délinquants commettent plus de la moitié des délits***

Les enquêtes autodéclarées démontrent la suractivité délinquante. Ces études partent d'un échantillon de jeunes constitué à partir des établissements scolaires ou d'autres institutions par lesquelles ils sont amenés à passer et à entrer en contact. Il est particulièrement intéressant de noter que ces enquêtes sont indépendantes du fonctionnement de la police et de la gendarmerie : on ne peut voir, dans ces déclarations de jeunes, le reflet du fonctionnement de l'appareil pénal. On ne pourra arguer que la police stigmatise ou se focalise sur certains publics et attribue « faussement » beaucoup de délits à certaines personnes alors que tout le monde aurait la même propension à les commettre. Nous partons donc des déclarations des adolescents eux-mêmes avec l'enquête du CNRS <sup>2</sup>.

---

2. ROCHÉ Sebastian (sous la dir. de), ASTOR Sandrine, IVALDI Gilles, TOURNIER Vincent. *Enquête sur la délinquance autodéclarée des jeunes*. Grenoble : CERAT, 2000, 125 p. Il s'agit du rapport final d'une recherche conduite en 1999 dans deux grandes agglomérations françaises (Saint-Étienne et Grenoble), financée par la Fondation MAIF (Mutuelle assurance des instituteurs de France), le ministère de l'Intérieur (IHESI [Institut des hautes études de la sécurité intérieure]), le ministère de la Justice (Groupement d'intérêt public « Droit et justice », Protection judiciaire de la jeunesse), le Centre de prospective de la gendarmerie nationale et la Semitag (Société d'économie mixte des transports de l'agglomération grenobloise).

**Graphique 1 — Contribution des 5 % et 10 % les plus actifs à la délinquance au sein de la jeunesse**



Et nous voyons que la théorie des 5 % est validée. Il y a bien une nette sur-activité délinquante de certains. Le graphique 1 montre que, pour les petits délits, 5 % des jeunes en réalisent près de 50 %, pour les actes graves 86 % et pour le trafic, ce qu'on appelle le *business*, c'est même 95 %.

Mais, on peut répondre à la question de deux manières. Veut-on savoir si « dans la ville, 5 % des jeunes commettent la majorité des délits » ? Ou bien, veut-on savoir combien pèsent les délinquants les plus actifs au sein de l'ensemble des délinquants ? Nous avons déjà répondu à la première formulation de la question avec le graphique 1. Elle illustre la perception que les habitants d'un lieu, ou les forces de sécurité qui y travaillent, ont du problème quand ils disent que ce ne sont « que quelques personnes ou familles qui mettent le bazar dans le quartier ».

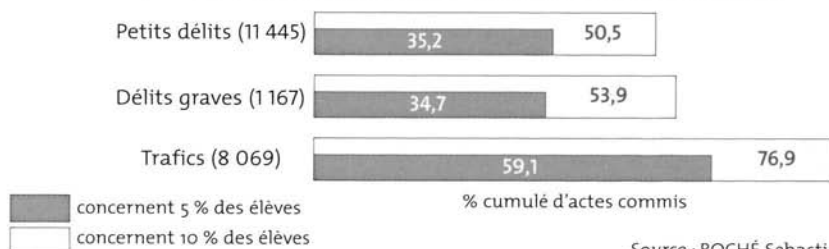
La seconde manière de poser la question consiste à ne prendre que les auteurs d'au moins un délit, puis à voir quelle est la part des délinquants les plus actifs dans cet ensemble. Les chiffres qui mesurent la concentration sont moins forts, et c'est normal : on a exclu tous les adolescents qui n'ont rien fait. Il n'en reste pas moins que les 5 % les plus actifs commettent encore 35 % des petits délits et 35 % de ceux qui sont plus graves, ainsi que 60 % des trafics.

Les chiffres issus de notre enquête sont tellement forts qu'on pourrait vouloir d'autres preuves avant d'être convaincu. Un psychosociologue a réalisé une enquête proche par sa méthodologie : un échantillon d'élèves et un autre de mineurs dits « judiciairisés » (qui ont été sanctionnés par la justice) ont été interrogés<sup>3</sup>. Laurent Bègue a trouvé que 5 % des élèves interrogés ont déclaré 56 % des vols<sup>4</sup>,

3. Il s'agit d'un échantillon de 1 186 élèves et de 74 jeunes judiciairisés issus des villes de Grenoble et Aix-en-Provence. La méthodologie est différente, ce qui conforte l'idée que la théorie des 5 % est valide : le questionnaire est rempli seul (auto-administré), en classe (passation collective), la remémoration des actes porte sur un an ; le nombre maximum à déclarer pour un type de délit est de 11. L'échantillon n'est pas représentatif, ce qui n'est cependant pas un obstacle au calcul des proportions. Voir BÈGUE Laurent. *Attachements sociaux, croyances conventionnelles et délinquance*. Grenoble : université Pierre Mendès France, 2000 [rapport de recherche pour l'IHESI]. Je remercie Laurent Bègue qui a eu la gentillesse de faire ces calculs spécialement à mon attention.

4. Il s'agit des vols avec menace ou violence, des vols de voiture, cambriolages, recels, vols d'objet de plus de 4,57 euros (30 francs).

**Graphique 2 — Contribution des 5 % et 10 % les plus actifs à la délinquance au sein des auteurs d'au moins un délit**



44 % des comportements agressifs (jet de pierres, agression d'une personne pour la blesser, coups portés dans une bagarre), 80 % des ventes de drogue <sup>5</sup> et la totalité des délits à caractère sexuel <sup>6</sup>. Parmi les jeunes confiés à la protection judiciaire de la jeunesse, les 5 % les plus actifs confient 30 % des comportements agressifs, 36 % des délits sexuels, 37 % des vols et 56 % des ventes de drogue.

L'examen de sources policières, le profil des « mises en causes », c'est-à-dire des jeunes identifiés comme auteurs d'infractions nous confirme, en France, l'inégale activité de chacun. Patricia Fiacre a montré que, sur les 1 184 faits élucidés dans la circonscription de police étudiée, les 122 jeunes réitérants ont reconnu en avoir commis 622 <sup>7</sup>. Cela représente 52 % du total des délits élucidés commis par l'ensemble des jeunes de la même tranche d'âges sur la circonscription.

Il y a 25 ans déjà, les criminologues de Cambridge avaient découvert une très forte concentration d'infractions au sein d'un petit nombre de foyers anglais (quel que soit l'auteur : père, mère, fils et filles). Donald West et David Farrington ont publié, en 1977, des résultats qui montrent que moins de 5 % des 400 familles étudiées comptent pour plus de la moitié des condamnations distribuées par la justice pénale <sup>8</sup>. On pourrait imaginer qu'il y a là une concentration de la punition qui ne révèle pas celle de la délinquance à cause des filtres que forment la police et la justice. Mais ce doute est levé par les enquêtes par autodéclaration.

Il y a plus de 50 ans, Marvin E. Wolfgang et son équipe ont suivi la carrière délinquante de 10 000 garçons âgés de 10 à 18 ans à Philadelphie. Un tiers d'entre eux a été arrêté. Parmi ceux-ci, la moitié n'a pas continué à commettre des délits. Mais, 6 % de ceux qui avaient commis cinq délits ou plus avant l'âge de 18

5. Tous psychotropes illégaux confondus.

6. Avoir des relations sexuelles pour de l'argent, essayer ou réussir à forcer quelqu'un à avoir des relations sexuelles contre son gré.

7. FIACRE Patricia. *Les Jeunes Délinquants réitérants, suivi des trajectoires judiciaires d'une population de jeunes*. Paris : IHESI, 1995.

8. WEST Donald J., FARRINGTON David P. *The Delinquent Way of Life*. Londres : Heinemann, 1977.

ans comptaient pour plus de la moitié du total des actes commis par les 10 000 jeunes et la plupart des actes violents <sup>9</sup>.

La conclusion de toutes ces enquêtes est convergente : il existe bien un petit pourcentage de jeunes qui commettent une part importante des délits simples ou même graves. Environ 5 % de la jeunesse exécutent 50 % à 80 % des infractions, suivant qu'elles sont graves ou non. Environ 5 % des jeunes ayant une activité délinquante (surprise par la justice ou non) réalisent entre 30 % et 60 % du nombre total de faits délinquants. Nous trouvons donc des indications sérieuses de l'existence de noyaux particulièrement actifs dans toutes les sources.

## Les jeunes d'origine maghrébine et les noyaux suractifs

Étant donné la place qu'occupe dans l'opinion la délinquance des jeunes d'origine étrangère, il est intéressant de détailler leurs comportements par rapport à l'ensemble des enfants.

Les délinquants suractifs chez les jeunes d'origine maghrébine le sont nettement plus que ceux d'origine française <sup>10</sup>. En effet, les 5 % les plus délinquants déclarent 86 délits peu graves (sur deux ans) contre 42 délits, soit une différence du simple au double. En ce qui concerne les actes graves, les 5 % les plus délinquants reconnaissent avoir commis 5,5 actes lorsqu'ils sont d'origine française et 16 lorsqu'ils sont d'origine maghrébine.

**Tableau 1 — La délinquance des jeunes d'origine étrangère comparée à celle des jeunes d'origine française**

% dans l'ensemble des élèves	Ensemble de l'échantillon		Deux parents nés en France		Deux parents nés en Afrique du Nord	
	Nombre d'élèves pris en compte	Nombre de délits	Nombre d'élèves pris en compte	Nombre de délits	Nombre d'élèves pris en compte	Nombre de délits
<i>Actes peu graves</i>	2 047	5,59	1 280	4,37	314	8,74
10 %	205	37,72	131	29,05	32	56,38
5 %	100	55,63	66	41,82	16	85,94
<i>Actes graves</i>	2 249	0,52	1 394	0,33	352	1,00
10 %	257	4,54	133	3,43	34	9,35
5 %	121	8,30	71	5,55	15	16,13

Source : ROCHÉ Sebastian. *Op. cit.*

Lecture : En italique, figure le nombre de personnes concernées par les calculs. En romain, les chiffres représentent le nombre moyen de délits commis selon l'origine ethnique.

9. Cité par WILSON James Q. « Thinking About Crime ». *The Atlantic Monthly*, n° 252-3, 1983, pp. 72-88. Citation p. 16 de la version en ligne sur le site Internet [www.theatlantic.com](http://www.theatlantic.com).

10. Il s'agit des jeunes dont les deux parents sont nés en France par opposition à ceux dont les deux parents sont nés dans les pays d'Afrique du Nord (Maroc, Tunisie, Algérie).

Étant donné que l'on raisonne sur des petits effectifs, on peut légitimement se poser la question de la fiabilité de telles estimations. Mais, si l'on considère maintenant les 10 % les plus actifs de manière à gagner des individus dans les calculs, la surdélinquance reste avérée (56 contre 29 actes peu graves, 9 contre 3,5 actes graves).

Cela dit, les noyaux suractifs existent dans les deux populations étudiées. Il n'y a pas plus de concentration des délits sur un petit noyau chez les jeunes d'origine maghrébine. Restons sur le seuil de 10 % pour les raisons techniques évoquées (part des délits commis par les 10 % les plus actifs au sein de la population totale des jeunes). On trouve que, pour eux, les 10 % les plus actifs commettent 66 % des actes peu graves, contre 68 % chez les enfants d'origine française, et 90 % des actes graves, contre presque 100 % chez les jeunes d'origine française. Si l'on rétrécit le regard aux auteurs (part des délits commis par les 10 % les plus actifs au sein de la population des auteurs de délits), les taux sont de 54 % contre 43 % pour les petits délits et de 44 % contre 48 % pour les délits graves.

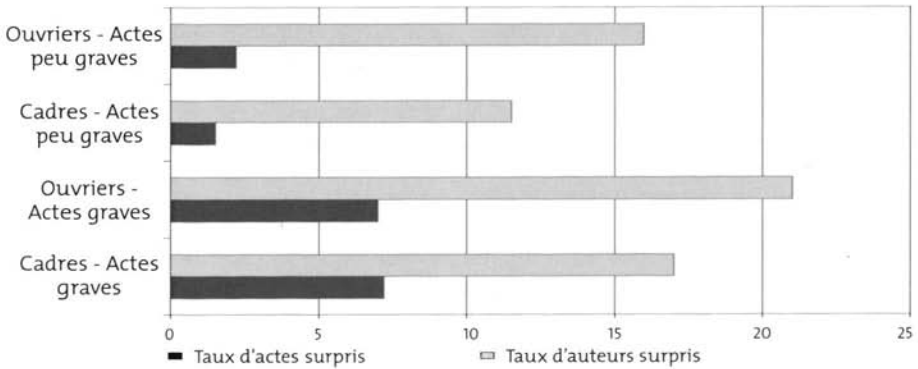
Au total, la théorie du petit noyau très actif existe chez les jeunes d'origine maghrébine et elle se combine avec le constat d'une délinquance plus élevée que chez les jeunes d'origine française. Vécu au quotidien, cela revient à dresser le portrait de jeunes particulièrement délinquants, c'est-à-dire ayant à leur actif vraiment beaucoup de dégradations, vols et agressions. Ces noyaux suractifs sont donc encore plus inquiétants pour la population qui les croise.

## ***Les bandes, la famille, les copains : l'aide utile pour être actif***

La construction d'un noyau délinquant ne va pas de soi. Pour y arriver, il faut compter sur ses copains, ses frères et sœurs, et, si l'on est une fille, entrer dans une bande majoritairement composée de garçons.

Dans notre enquête, on découvre que les membres des noyaux suractifs (les 5 % les plus actifs au sein de l'ensemble des jeunes) sont dans des bandes ou des groupes qui peuvent être féminisés. Pour les garçons, rien ne distingue la composition sexuelle d'une bande de copains « ordinaire » ou des membres des noyaux suractifs : dans le groupe tel qu'il est décrit, on trouve environ 46 % de jeunes garçons qui disent être « plutôt avec des garçons » et 52 % « moitié moitié ». Notons que les filles s'accrochent donc assez bien de la surdélinquance des garçons.

Pour les filles, en revanche, la surdélinquance s'accompagne d'une sélection d'une bande très masculine. Les filles qui font partie des 5 % suractifs sont dans une bande majoritairement faite de garçons pour 48 % d'entre elles, contre 20 % lorsqu'elles ont commis des délits sans faire partie du noyau et 13 % lorsqu'elles ne réalisent aucun petit délit. Et si l'on considère maintenant les actes graves, le phénomène reste vrai : les filles suractives sont dans un groupe majoritairement masculin à 40 %, contre 23 % des moins actives et 16 % de celles qui n'ont déclaré aucun délit grave. Les filles ont besoin des garçons pour prospérer dans la délinquance.

**Graphique 3 — Se faire surprendre par la police suivant le milieu social (%)**

Source : ROCHÉ Sebastian et alii. *Op. cit.*

Dans les noyaux les plus actifs en matière de petits délits on a, dans 25 % des cas, un frère ou une sœur qui a eu affaire à la police (pour dégradations, vols ou agressions) contre seulement 5 % des jeunes qui n'ont réalisé aucun acte. La place des frères et sœurs monte même à 31 % lorsqu'on regarde les noyaux en matière de délits graves. Il faut donc avoir un soutien domestique pour faire partie des noyaux : voilà une dimension de la vie familiale qui n'est pas souvent sous les projecteurs médiatiques.

Et, la même relation est observée pour les copains : 84 % des membres des noyaux d'auteurs de petits délits reconnaissent qu'un de leur copain a eu affaire à la police, et même 88,5 % (pour les noyaux d'auteurs d'actes graves) contre environ respectivement 30 % et 44 % chez ceux qui ne sont pas auteurs des premiers puis des seconds. Bref, faire partir des suractifs fait que, deux fois plus souvent au moins, on a des copains détectés par les forces de l'ordre.

On pourrait vouloir penser que la police est focalisée sur les jeunes des banlieues ou de milieu modeste, mais il n'en est rien : leur taux de détection est sensiblement le même que pour les autres adolescents. Les taux d'auteurs surpris sont une indication du nombre de fois où la police a eu connaissance du fait qu'un jeune a commis un délit. Le taux d'actes surpris est une mesure du nombre de fois où l'auteur a été surpris rapporté au nombre de délits commis par cet auteur. Les enfants d'ouvriers ou employés sont un peu plus souvent détectés que ceux des cadres ou intermédiaires, mais les taux d'actes sont identiques dans les deux milieux sociaux (voir graphique 3).

## ***Les bénéfices tirés et la tyrannie de la minorité***

La plupart des délits commis ne rapportent pas grand-chose, c'est d'ailleurs pourquoi ils sont répétés fréquemment. En termes de bénéfice estimé pour l'auteur, les vols en magasin comptent pour 57 % du total de ce que représente

## MÉDIAS ET DÉLINQUANCE <sup>1</sup>

*Il est temps de revenir sur un lieu commun. Les médias ne fabriquent pas une société violente. Et pourtant, chacun est tenté de les accuser.*

*Il y a bien des modèles qui expliquent pourquoi et comment les médias pourraient être la cause de violences. D'abord un effet de désensibilisation. C'est comme pour le rhume des foins : vous pouvez répéter un certain nombre de séances en prenant des petites doses de produits et, au bout du compte, votre allergie aura disparu. Avec la télévision, la presse, le cinéma, il en irait de même : à force d'être exposés à des violences diverses, notre aversion naturelle finit par disparaître. Bien entendu, cette aversion naturelle est supposée, car la violence d'agression physique et de meurtre était bien plus féroce au Moyen Âge, c'est-à-dire avant la télévision, bien avant. À côté de la désensibilisation, il y a l'idée que la télévision influence la façon de percevoir les choses : à force de voir des meurtres, on ne voit plus la vie en rose, mais en noir. Et on est donc défiant vis-à-vis de son voisin, agressif vis-à-vis de sa cousine. Il y a aussi la théorie qui veut que les médias activent des prédispositions : l'homme est violent par nature, les images jettent de l'huile sur le feu. Le fait de voir la violence pousse à devenir violent. Enfin, dernière théorie, celle de l'apprentissage : les médias sont l'école de la vie. Les comportements vus à la télévision sont commis par des stars auxquelles les gamins s'identifient : dès qu'ils le peuvent, ils font comme leurs modèles.*

*Très bien. Le problème, c'est qu'on trouve des théories qui disent le contraire et qui sont tout aussi séduisantes. D'abord la catharsis : en voyant la violence, on évacue les émotions et pulsions agressives. Bref, voir la violence nous épargne le passage à l'acte. Il y a une autre théorie qui dit que les médias nous font éprouver le plaisir de la violence, et nous apprennent à dominer la peur et nos émotions violentes. On apprend*

*à se retenir. Enfin, les médias montrent les conséquences de la violence : ils font donc craindre l'usage de la violence au télé-spectateur.*

*Mais, surtout, il n'a jamais pu être prouvé scientifiquement que les médias sont une cause de la violence, une cause directe, simple. Et, encore moins qu'ils seraient la principale cause du comportement violent, notamment des jeunes. D'ailleurs, la violence médiatique est faite de meurtres et les comportements des adolescents sont d'abord des petits vols, des dégradations et, plus rarement, des violences physiques (racket). Mais quasiment jamais des homicides : environ 50 mineurs sont mis en cause ces dernières années sur les 1200 homicides recensés. Et ce nombre n'évolue pas. Autrement dit, il faudrait expliquer comment les règlements de comptes à l'arme automatique sur les écrans favorisent le vol à l'étalage, ce qui n'est pas simple.*

*Alors, pourquoi les médias sont-ils si souvent incriminés ? D'abord parce qu'ils montrent ce qui intéresse les gens : l'amour et la mort. Les médias répondent à un besoin : une chaîne qui ne fait pas d'audimat et un journal sans lecteurs ne vivent pas. Ils ont remplacé la veillée au coin du feu, mais les contes de Perrault et Grimm ne sont pas plus tendres (je ne parle pas de leur version Walt Disney). Nous sommes à la recherche de causes simples, d'une explication morale : il n'y en a pas, le sujet est complexe. On confond le rôle des médias et leur impact. Les médias sont les boucs émissaires parce qu'ils sont les lieux où circule l'information et parce que c'est bien plus commode de les accuser que de s'interroger sur notre responsabilité personnelle ou celle des hommes politiques. Le procès des médias, que ce soit le livre de Gutenberg ou la télévision, est aussi vieux que les médias eux-mêmes. La violence, elle, est beaucoup plus ancienne.*

S.R.

1. Voir la synthèse de LAZAR Judith. « La violence contagieuse ». Le Débat, mars-avril 1997. Voir également DAMON Julien. « "Violence(s) urbaine(s)" dans les médias ». Futuribles, n° 266, juillet-août 2001, pp. 88-90 (NDLR).

monétairement l'ensemble de tous les vols commis. À titre de comparaison, le *racket* pèse moins de 1 %. Mais, d'après nos estimations, les vols représentent un montant trois fois inférieur aux trafics. Visiblement, mieux vaut assurer la distribution (revendre) que la production (voler ou cultiver). En moyenne, un auteur de vol gagne près de 230 euros (1500 francs) par an, un revendeur près de 1525 euros (10 000 francs). Mais les gains médians sont bien inférieurs : 50 % des auteurs de vols ont gagné moins de 15,25 euros (100 francs) et pour les revendeurs moins de 61 euros (400 francs). Cet écart entre moyenne et médiane s'explique simplement : nous retrouvons ici nos noyaux suractifs.

Prenons les auteurs de petits délits : lorsqu'ils ne font pas partie des 5 % les plus actifs, ils ne sont que 9 % à avoir tiré plus de 76 euros (500 francs) de leur dernier vol. Pour les membres des noyaux, en revanche, on en trouve 61 % à avoir gagné au moins 76 euros.

Isolons maintenant une source importante de revenus : le *business*, c'est-à-dire la revente d'objets volés ou de cannabis. Ce sont 65 % des membres des noyaux qui tirent plus de 114 euros (750 francs) de leur dernière transaction contre 25 % des jeunes qui commettent des petits délits à un rythme plus tranquille. C'est toute la différence. Pour les délinquants suractifs, il faut que la délinquance paie.

Michel Kokoreff décrit les *dealers* locaux qui cherchent à éliminer la concurrence, les conduites qui « contribuent à établir une ambiance de violence et de peur » : agressions physiques, dégradations matérielles, intimidations, menaces de représailles sur les proches, pressions, insultes <sup>11</sup> ». Tout est prétexte à « embrouille ». Azouz Begag et Reynald Rossini disent que, dans les banlieues, on les appelle les « gremlins », parce qu'ils ont la haine nomade : ils recherchent l'affrontement dans toutes les situations, « la démonstration physique servant d'argument <sup>12</sup> ». Ces « délinquants affirmés et voyous notoires » sont aussi nommés des « cailleras » (racaille) par les jeunes des cités <sup>13</sup>. Nos calculs, qui montrent que la fréquence des petits délits ou délits graves est liée aux gains économiques, vont dans le même sens : il pourrait apparaître improductif de ne pas payer dans le bus, de dégrader les montées ou les aménagements fleuris de la ville. C'est sûr, on risque de se faire remarquer. Mais, il faut savoir marquer son territoire et rapeler à tous son existence. Le *business* en dépend.

Ces enfants sont poussés par la prise de risque et la volonté d'en découdre. Le risque fait partie de leurs motivations. La vie ordinaire, studieuse paraît triste et ennuyeuse à ceux qui entrent dans ce type de délinquance. Jack Katz, dans *Seductions of Crime* <sup>14</sup>, a insisté longuement sur l'attrait des délits. Ces jeunes recherchent le maximum de plaisir en un minimum de temps : ils trouvent de l'argent, du frisson, de l'estime de soi et des sensations avec les psychotropes. En France,

11. KOKOREFF Michel. « Faire du *business* dans les quartiers ». *Déviance et société*, n° 24-4, 2000, p. 417.

12. BEGAG Azouz, ROSSINI Reynald. *Du bon usage de la distance chez les sauvages*. Paris : Seuil, 1999, p. 25.

13. LEPOUTRE David. *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*. Paris : Odile Jacob, 1997, p. 114.

14. KATZ Jack. *Seductions of Crime*. New York : Basic Books, 1988.

Laurent Bègue<sup>15</sup> retrouve chez les élèves, tout comme chez les jeunes judiciairisés, que la valorisation du « risque » est associée avec un plus grand nombre de délits.

Il ne faut pas confondre « jeunes des banlieues » et « jeunes délinquants ». Certes, 30 % du montant des vols sont réalisés par les adolescents qui vivent en HLM<sup>16</sup> hors du centre-ville (ce qu'on appelle les banlieues). Mais, 41 % sont réalisés par des enfants dont les parents vivent dans des immeubles en dehors du parc HLM. Les fils et filles des cadres et intermédiaires représentent 49 % du total de l'estimation monétaire des vols, ceux des ouvriers et employés également 49 % (ne laissant que 2 % à ceux des artisans et commerçants chez qui le vol est peut-être plus tabou).

## **Noyau dur ou suractivité**

Le critère du bénéfice économique est important, nous l'avons vu : il conditionne probablement le reste du comportement dans le quartier ou dans la ville. Et, une fois entré dans ce type de noyau suractif, les motivations à y rester sont fortes. Les sorties ne sont pas faciles à provoquer. Nous avons essayé, par l'intermédiaire d'une association de sauvegarde de l'enfance, d'interviewer des jeunes adultes « qui s'en sont sortis ». Ce fut en vain : méfiance, désintérêt ont sans doute orienté leur choix de rater les rendez-vous fixés. Mais selon les propos mêmes des éducateurs, il semblerait qu'ils n'en « sortent jamais vraiment ». Ce type de réseau, une fois constitué, a probablement une certaine pérennité, même si les membres se renouvellent. Cela reste des filières d'approvisionnement bon marché, même si l'on n'est plus aussi actif soi-même.

Ces délinquants forment-ils un noyau dur ? Si l'on entend par là que le groupe est très durable, on ne peut pas conclure positivement. Nous savons que la carrière de petit délinquant dure plusieurs années puis, pour la plupart, s'éteint. Les criminologues Marc LeBlanc et Marcel Fréchette ont bien montré ce qu'ils appellent la décélération et la spécialisation<sup>17</sup>. Les délinquants trouvent une voie de sortie, ils sont moins actifs et, pour ceux qui le restent, ils choisissent certains actes. Ils arrêtent de faire tout et n'importe quoi. Patricia Fiacre a étudié les relations entre les membres et trouvé que, en trois ans, elles se défont. Les jeunes sont mis en cause par deux et non plus pour des infractions commises en groupe. En même temps, leur activité personnelle diminue<sup>18</sup>. Au total, 50 % des jeunes ont une carrière de trois ans ou moins, et 80 % de cinq ans ou moins : il ne reste que 20 % qui dépassent cette durée. Bref, autour de 18 ans, le noyau éclate et, par suite, les membres sont moins actifs.

Nos chiffres autodéclarés présentent un profil des âges qui n'est pas très éloigné de ceux trouvés à partir du profil des mineurs mis en cause à Bobigny il y a

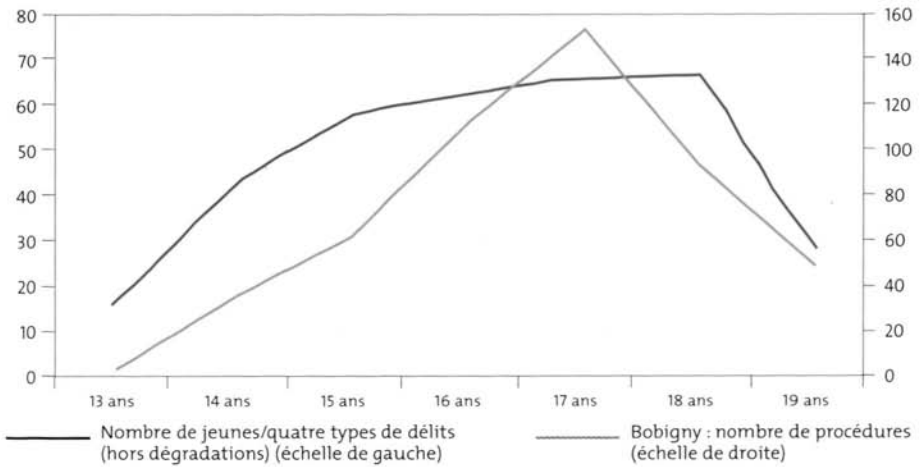
---

15. *Op. cit.*

16. Habitation à loyer modéré.

17. LEBLANC Marc, FRÉCHETTE Marcel. *Délinquance et délinquants*. Boucherville : Gaëtan Morin, 1987.

18. FIACRE Patricia. *Op. cit.*, p. 29.

**Graphique 4 — Les jeunes connus de la justice et les auteurs autodéclarés**

Source : Nombre de jeunes de moins de 25 ans mis en cause pour au moins trois affaires au tribunal de Bobigny entre le 1<sup>er</sup> janvier 1992 et le 31 décembre 1993 suivant leur âge (FIACRE Patricia. *Op. cit.*, p. 9) et nombre de 13-19 ans déclarant quatre types de délits ou plus à Saint-Étienne et Grenoble en 1999 (ROCHÉ Sebastian et alii. *Op. cit.*).

quelques années. Pour Grenoble et Saint-Étienne, si l'on prend les jeunes qui ont commis quatre types de délits différents (hors petites dégradations), on observe la montée de l'activité de 13 à 18 ans et, à 19 ans, un ralentissement de la délinquance. À Bobigny, le nombre de procédures enregistrées contre des mineurs augmente entre 13 et 17 ans, puis décroît (voir graphique 4).

Il me semble donc que, plus que de noyaux durs, il est préférable de parler de noyaux suractifs comme je l'ai fait. Cela rend bien compte de la contribution élevée à la délinquance tout en ne faisant pas comme si ces noyaux étaient des bandes structurées et professionnalisées. La forme de la bande correspond à la sociabilité des adolescents. Elle s'exprime également dans leur délinquance. Elle se renouvelle assez rapidement en même temps que les préférences évoluent.

## **La tyrannie des noyaux suractifs**

Ce noyau suractif a une capacité de nuisance qui est bien supérieure à son poids. Il suffit de peu de troubles pour désorganiser une classe ou même un quartier d'une ville. Surtout que les plus actifs sont impliqués dans de nombreux actes, dont les trafics. Ils ont tout intérêt à repousser les gêneurs (et notamment la police, pour qui ils ont une aversion considérable). Ils refusent d'autant plus le travail salarié qu'ils ont des ressources autres. Ils peuvent exercer une « tyrannie de la minorité <sup>19</sup> » sur les lieux qu'ils occupent ou dans lesquels ils se déplacent.

19. BOURGEOIS Philippe. « Résistance et autodestruction dans l'apartheid américain ». *Actualités de la recherche en sciences sociales*, n° 120, pp. 60-68.

Car toute la population, même d'un quartier défavorisé, n'est pas partie prenante, loin s'en faut. Ils peuvent donc menacer mineurs et majeurs et, sinon contrôler les lieux, du moins les forcer tous à accepter leur mode de vie.

Sous réserve d'investigations plus poussées, on acceptera l'idée que les noyaux suractifs se défont. Et ce au double sens du terme : d'une part puisque le groupe qui forme le noyau ne dure pas comme le montre Patricia Fiacre, d'autre part puisque le taux de forte activité (quatre types de délits ou plus) tend à décliner après 18 ans. Mais cela soulève de nouvelles questions. Pourquoi à cet âge-là ? En effet, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans, malgré une baisse de plus de 40 % en quatre ans, reste plus élevé que celui des adultes. Il y a l'engagement de processus affectifs, comme la mise en couple un peu plus stable, mais l'enquête anglaise montre que cela n'a d'effet que pour les filles<sup>20</sup>. Or, les garçons sont les plus gros contributeurs. Il reste la sanction pénale. Retenue pendant l'âge de la minorité, celle-ci tombe finalement, parfois sévèrement et pour des actes commis sans réponse des dizaines de fois auparavant. Il n'est donc pas impossible que la diminution de la délinquance qui mêle *business* et tyrannie de la minorité, c'est-à-dire vol et revente avec une forte présence affirmée dans les rues, ne soit plus tolérée après un certain âge. Il est donc assez probable que la délinquance des plus actifs soit, pour une part, dissuadée par la répression et, pour une autre part, orientée et spécialisée vers des voies qui rapportent mais sans « se faire voir ». L'âge est peut-être venu de faire travailler les autres, d'éviter la « castagne » improductive et de s'éloigner des lieux où la police patrouille.

## **Futur paisible ou futur terrible ?**

La délinquance n'est pas une fatalité : elle témoigne d'une adaptation aux opportunités offertes par la société en matière de dégradations, vols et agressions. Les jeunes scrutent avec acuité les failles et s'y engouffrent, et le font d'autant plus qu'ils se disent que cette voie est meilleure que la route légale, faite d'obstacles inversement proportionnels au statut des parents et nécessitant efforts et persévérance.

La diminution de la délinquance aux États-Unis n'en finit pas de surprendre des Européens prompts à dénoncer un modèle apocalyptique à tous les égards : trop peu d'État, trop de crimes et délits. Mais, en France, nous avons toujours plus d'État et toujours plus de délinquance, y compris violente. Faut-il aller chercher les recettes là où elles ne marchent pas ? Se persuader qu'il n'y a rien à faire est la meilleure façon de ne rien tenter. Pour les bonnes intentions, la France affiche complet. On cherche plutôt les politiques susceptibles de faire baisser la délinquance.

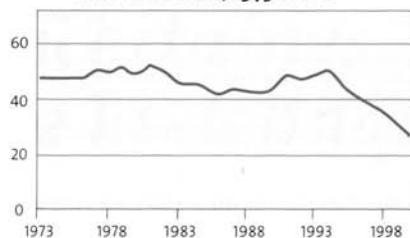
Plusieurs facteurs devraient orienter la délinquance à la baisse. Nous avons moins de chômage, le nombre de divorces semble plafonner, des classes d'âges moins chargées sont dans les écoles. Mais, tant que la réalisation des actes sera

---

20. GRAHAM John, BOWLING Benjamin. *Young People and Crime*. Londres : Home Office Research Study n° 145, 1995.

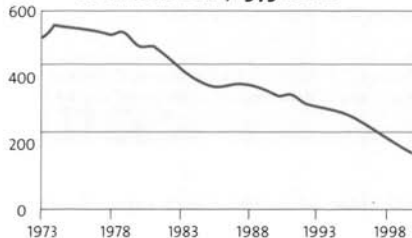
## LA BAISSÉ DE LA CRIMINALITÉ AUX ÉTATS-UNIS

Évolution du taux d'actes violents  
aux États-Unis, 1973-2000\*



\*Taux de victimation pour 1000 personnes âgées de 12 ans ou plus.

Évolution du taux de vols  
aux États-Unis, 1973-2000\*



\*Taux de victimation pour 1000 ménages.

Le taux d'actes criminels aux États-Unis a chuté de près de 15 % entre 1999 et 2000, une baisse record révélée par l'enquête nationale de victimation criminelle du ministère de la Justice<sup>1</sup>.

En effet, les États-Unis ont enregistré un million d'actes criminels violents de moins en l'an 2000 qu'en l'an 1999. Le Bureau of Justice Statistics (BJS) qui a conduit cette enquête a également annoncé que les infractions relatives aux vols, qui représentent les trois quarts des délits criminels, ont également chuté de 10 %, toujours sur la période 1999-2000.

Cette enquête du BJS, conduite sur la période 1973-2000, a révélé que les taux de victimation d'actes criminels violents et de vols étaient en l'an 2000 à leur seuil le plus bas de toute la période prise en considération. Cette tendance à la baisse du nombre de victimes, confirmée en l'an 2000, avait été amorcée en 1994.

Comme le montre toujours l'enquête, presque chaque groupe démographique identifié — hommes, femmes, Noirs, Hispaniques, non-Hispaniques, et les 12-24 ans — a connu une baisse plus importante des actes violents en 2000 qu'en 1999. Les plus fortes baisses des taux apparus entre les années 1993 et 2000 ont concerné les Hispa-

niques (baisse moyenne annuelle de 5,7 %) et les hommes (baisse annuelle moyenne de 4,6 %).

En 2000, 67 % des victimes d'acte criminel violent n'ont pas été agressées avec une arme à feu. Les victimes de viol et d'agression sexuelle étaient rarement menacées ou attaquées par un agresseur armé — ce type d'agression ne concernait que 6 % d'entre eux ; pour les vols, 55 % étaient effectués sans arme, 26 % avec une arme à feu, 14 % avec un couteau et 12 % avec un autre type d'arme. Dans 3 % des incidents recensés par l'enquête de victimation, le port d'arme n'était pas confirmé.

Par ailleurs, 48 % des violences et 36 % des vols ont été rapportés à la police. Dans la majorité des cas, et ce historiquement, les victimes n'ont pas fait état de leur agression, soit parce qu'elles les considéraient comme une affaire privée ou personnelle, soit parce que l'agresseur avait échoué ou encore parce que le bien volé avait été récupéré.

Les taux d'agressions par habitant sur la période 1993-2000 ont enregistré les baisses suivantes : 40 % pour la violence extrême, 60 %, pour les viols, 37,5 % pour les agressions sexuelles, 39,5 % pour les vols réussis, 52,5 % pour les agressions graves,

1. Le Census Bureau a interviewé, dans le cadre de l'enquête de victimation menée annuellement par le BJS du ministère de la Justice depuis 1973, près de 160 000 personnes de 12 ans ou plus, un échantillon représentatif au niveau national. Les enquêtes de victimation mesurent le nombre et les circonstances dans lesquelles les personnes d'un échantillon ont été victimes d'actes criminels violents ou de vols.

43 % pour les vols réussis contre les individus, 52,4 % pour les vols de voiture, 59,1 % pour les tentatives de vol de véhicule, 29,6 % pour les vols d'un montant égal ou supérieur à 250 dollars US.

*Il s'agit d'un tournant important qui, après analyse des causes qui ont accompagné cette baisse, pourrait être riche d'enseignements pour les pays européens.*

Futuribles

---

Source : RENNISON Callie Marie. Criminal Victimization 2000: Changes 1999-2000 with Trends 1993-2000. Washington : Bureau of Justice Statistics, juin 2001.

---

aussi aisée et se produira sans réaction, on peut douter (tout en l'espérant) que la baisse s'enclenche vraiment. Pour cela, il faudrait que les efforts en matière de veille sur les lieux publics soient confortés (les « correspondants de nuit », les médiateurs dans les transports, etc.), que les familles monoparentales soient aidées plus nettement en ce qui concerne la scolarité de leurs enfants (la frustration scolaire est un facteur fort du passage à l'acte). Mais, il faudrait aussi que la justice ne rende pas des jugements deux ans après les faits (ce qui revient à donner une réponse à un problème mort, tant les adolescents changent rapidement à cet âge de la vie) et qu'une politique d'ampleur nationale soit mise en place. De deux choses l'une : soit on croit que la justice a un rôle à jouer, soit on pense le contraire. Dans le premier cas, il faudrait un plan qui permette de donner des peines réparatrices en nombre, en lieu et place du sermon (pompeusement nommé « rappel à la loi »), de l'amende ou de la prison, à chaque fois que c'est possible. L'idée est ancienne, la réalisation se fait attendre : le travail d'intérêt général piétine.

Toute réforme de la police de proximité butera sur l'absence de mesures susceptibles d'être prises par la justice. Il ne sert à rien d'être plus efficace pour trouver les délinquants si l'on ne sait quoi en faire au plan pénal. Or, il y a fort à parier qu'aucune réforme ne verra le jour avant l'élection présidentielle. La gauche s'est déjà aliéné une partie des magistrats avec le vote de la loi sur la présomption d'innocence à l'été 2000, sans fournir les moyens techniques et humains de son entrée en vigueur dans de bonnes conditions (le surcroît de travail va tendre à augmenter encore les délais de jugement des affaires). Le gouvernement ne saurait, dans ces conditions, imposer des réformes qui innovent trop et ne plaisent pas. Il n'abordera pas la construction d'une « chaîne pénale locale », c'est-à-dire la mise en cohérence dans une politique locale des moyens de la police, de la gendarmerie et de la justice : la présence du maire dans la police de proximité, déjà mal tolérée par des policiers, ne sera pas envisageable pour les magistrats ; au nom de leur indépendance vis-à-vis des élus et donc du pouvoir politique local.

La réforme de la police de proximité restée lettre morte par absence de celle de la justice de proximité, il faut désormais compter sur les facteurs démographiques et économiques pour pousser à la baisse. Mais les membres des noyaux suractifs seront-ils tentés par le passage aux 35 heures dans les bureaux ? En ont-ils le goût ? Et les compétences ? À chacun de juger.

Lorraine Tournyol du Clos <sup>1</sup>

# Les statistiques incertaines de la délinquance

*Le sentiment d'insécurité des Français augmente régulièrement. Aussi le problème de la délinquance — et notamment celui de la délinquance des jeunes — fait-il régulièrement la une des journaux et occupe-t-il une place particulièrement importante dans les débats politiques, singulièrement à l'aube d'échéances électorales importantes.*

*Qu'en est-il pour autant de l'évolution « réelle » du nombre de délinquants et des actes de délinquance enregistrés ? Lorraine Tournyol du Clos s'attache ici à nous expliquer quelles sont les sources d'information disponibles, leurs vertus et leurs limites et, finalement, l'extrême difficulté à laquelle nous sommes confrontés pour pouvoir clairement répondre à ces questions.*

*Suivant que l'on se réfère, en effet, à la délinquance autodéclarée, aux enquêtes de victimation, aux statistiques de la police et de la gendarmerie ou à celles des condamnations, on observe des écarts considérables, chacun mesurant quelque chose de différent. Finalement, souligne l'auteur, nous ne savons pas très bien combien il y a de délinquants, quels sont le nombre et la nature des infractions commises et, a fortiori, quelles sont leurs évolutions sur longue durée.*

*Il est vraisemblable que la délinquance augmente. Mais méfions-nous des chiffres brandis par les uns et par les autres, de leur médiatisation et de leur exploitation à des fins politiques.*

H.J.

Les fins d'année sont propices aux bilans ; les périodes préélectorales aussi. Et parmi les phénomènes d'actualité où l'action des gouvernements est

passée au crible des résultats, la délinquance juvénile occupe une place de choix. Les problèmes de l'insécurité et, par conséquent, ceux de la lutte contre la

1. Doctorante en économie à l'Ined (Institut national d'études démographiques), laboratoire Graticce (Groupe de recherche et d'analyse des théories, des institutions et des conventions économiques), université Paris-XII.

délinquance sont en effet devenus l'une des principales préoccupations des Français et l'une des priorités affichées de la plupart des programmes politiques. Mais que connaît-on de la délinquance ? Principalement, et bien souvent uniquement, on n'en connaît, ou on veut n'en connaître, que des chiffres...

Dans les semaines à venir, il sera donc naturellement de plus en plus question des chiffres de la délinquance juvénile. Mais, au sein de débats qui s'annoncent passionnés, l'utilisation de chiffres n'est pas une garantie de bonne foi ni même d'objectivité, puisque, on le sait souvent mais on l'oublie vite, les chiffres sont en eux-mêmes biaisés lorsqu'ils s'écartent de leur objectif (ce qui est particulièrement vrai de ceux dont l'origine est administrative), mais aussi susceptibles de toutes les manipulations. Il ne suffit pas d'avoir des chiffres à sa disposition, encore faut-il savoir les interpréter correctement.

Malheureusement, la plupart des médias informatifs destinés au grand public ne fournissent que des chiffres bruts, impossibles à analyser faute de connaître leur nature exacte. On peut toujours, bien sûr, consulter les chiffres « officiels » et détaillés du ministère de l'Intérieur ou de la Justice. Mais, là encore, ces chiffres ne deviennent réellement significatifs que si l'on connaît par ailleurs la manière dont ils ont été établis. Une connaissance préalable de la délinquance juvénile est-elle donc nécessaire à sa première approche ? Le paradoxe n'est qu'apparent : les chiffres sont les résultats de certaines mesures ; ils ne signifient donc rien en dehors de ces mesures. Les illusions d'optique existent aussi en statistique.

Au cours de cet article, seront présentées les principales sources de don-

nées disponibles et quelques-unes des précautions à prendre pour leur interprétation. En tâchant de rester concis, nous aborderons deux questions récurrentes dans les présentations de la délinquance juvénile en France : « Quel est le nombre de délinquants ? » et « La délinquance augmente-t-elle ? »

### ***Les principaux chiffres disponibles de la délinquance juvénile***

Comment répondre à ces questions ? Pour tâcher d'être exhaustif, nous avons choisi de citer, en plus des chiffres officiels de la police, de la gendarmerie et de la justice, les résultats de deux enquêtes : l'une auprès de victimes, publiée en 1998, et l'autre auprès d'adolescents, publiée en 1999. Ces derniers chiffres, publics eux aussi, sont certainement moins précis que les chiffres officiels, mais on verra qu'ils ont cependant un caractère significatif réel et, par ailleurs, reconnu. Enfin, les derniers chiffres détaillés de la justice concernant les mineurs condamnés étant ceux de 1998, nous avons donc comparé l'ensemble aux chiffres de la police et de la gendarmerie de 1999. Nous disposons alors des données regroupées dans le tableau ci-contre.

Précisons cependant que les chiffres du tableau ne sont pas tous accessibles tels quels. Certains ont été établis par nos soins, pour n'avoir à comparer, par la suite, que des choses comparables. Cela ne va pas sans quelques approximations supplémentaires qu'il faut d'abord présenter.

L'enquête d'autodéclarations menée par Sebastian Roché (voir tableau) a été réalisée en 1999 auprès d'enfants scolarisés de 13 à 19 ans (45 405 au total), interrogés sur les infractions commises

	Police et gendarmerie (1999)	Justice, 1998	Victimisation (IHESI-Insee ' 1998)	Autodéclarations (S. Roché, 1999)
Nombre de mineurs « délinquants » (13-17 ans, 17 ans inclus) Évolution par rapport à 1993 (taux d'accroissement relatif)	170 387 mises en cause + 45 %	33 445 condamnations + 6 %	146 839 délinquants pour les vols -	1 457 387 -
Nombre de mineurs délinquants violents Évolution par rapport à 1993 (taux d'accroissement relatif)	37 430 + 62 %	7 981 (1998) + 23 %	- -	189 460 -
Nombre de faits constatés 1999 Évolution par rapport à 1993 (taux d'accroissement relatif)	3 567 864 - 9 %	- -	4 828 800 pour les vols -	9 837 362 -
Nombre de faits constatés violents Évolution par rapport à 1993 (taux d'accroissement relatif)	364 394 + 31 %	- -	- -	1 690 560 -

1. IHESI : Institut des hautes études de la sécurité intérieure ; Insee : Institut national de la statistique et des études économiques. « Victimization » a la même acception que « victimation » (NDLR).

Sources : MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. *Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en France par les services de police et de gendarmerie d'après les statistiques de police judiciaire*. Paris : La documentation Française, 1998, 1999 et 2000 ; MINISTÈRE DE LA JUSTICE. *Les Condamnations en 1998*. Paris : ministère de la Justice (Études et statistiques Justice, n° 16), 1999, 250 p. ; GRÉMY Jean-Paul. *Mesure de la délinquance à partir du témoignage des victimes*. Paris : IHESI (coll. Études et recherches), 2001, 255 p. ; ROCHÉ Sebastian (sous la dir. de), ASTOR Sandrine, IVALDI Gilles, TOURNIER Vincent. *Enquête sur la délinquance autodéclarée des jeunes*. Grenoble : Centre de recherche sur le politique, l'administration, la ville et le territoire, 2000, 125 p.

les deux années précédentes. N'apparaissent donc pas explicitement les chiffres de la délinquance des 13-17 ans (qui est la population de référence choisie) sur une année. Cependant, l'enquête fait d'abord apparaître une sous-représentation très nette des 19 ans dans la population interrogée : on peut donc considérer que ses résultats ne concernent principalement que les 13-18 ans (18 ans inclus). Puis, 74 % d'entre eux reconnaissant avoir été délinquants au cours des deux années passées (hors

infractions mineures et banalisées), par extrapolation au niveau national <sup>2</sup>, on estime alors à 3 501 328 les délinquants de 13 à 18 ans ; ou encore, en les supposant également répartis dans les six années de la tranche d'âges, à 2 914 774 de 13 à 17 ans. Enfin, chacun d'eux avouant une infraction au moins les deux années précédentes, cela donne la moitié environ, soit 1 457 387, pour la seule année 1999.

L'enquête nationale de victimisation est celle menée par l'IHESI et l'Insee en

2. En France en 1999, on compte 4 731 525 personnes dans la classe d'âges 13-18 ans (18 ans inclus).

1998 sur les infractions déclarées par un échantillon de victimes, au cours des deux précédentes années. Les principaux résultats accessibles au grand public concernent quatre infractions, relatives aux vols, commises par des délinquants de tous âges : les cambriolages (et tentatives), les vols de véhicule (et tentatives), les vols à la roulotte (et tentatives) et les vols sans violence contre des particuliers (et tentatives). Le nombre minimal d'infractions au cours des deux années concernées a été évalué par les enquêteurs à 9 657 600, dont environ la moitié pour 1998 seulement, soit 4 828 800. Or, les délinquants mineurs concernés par ces infractions reconnaissent en commettre en moyenne 1,79 par an<sup>3</sup>. Ce qui nous amènerait à 674 413 délinquants responsables de ces infractions, dont enfin 22 % de mineurs (part des mineurs dans les chiffres de la police et de la gendarmerie en 1998), soit 146 839 délinquants mineurs. Chiffre approximatif certainement, mais à comparer aux 69 408 mises en cause concernant les mineurs pour ces mêmes infractions (chiffres de la police et de la gendarmerie) et aux 7 865 condamnations pour les infractions pénales équivalentes (vols simples, avec effraction, avec destruction ou dégradation ; chiffres de la justice).

Le chiffre des mises en cause est rendu public annuellement par les ministères de l'Intérieur et de la Défense nationale, dans les statistiques de la police et de la gendarmerie, par types d'infractions (appelé *État 4001*) et par circonscription de police (groupements de villes autour d'une ville principale). C'est celui que l'on rencontre le plus souvent dans les médias et dans les ouvrages spécialisés : une importance particulière lui sera donc accordée ici.

Quant aux chiffres des condamnations en France, ils sont édités annuellement et établis à partir du casier judiciaire national, par le ministère de la Justice. Ils sont disponibles par juridiction, dans l'*Annuaire statistique de la justice*, par infractions (avec une nomenclature propre) et par tranches d'âges (pour le total des infractions uniquement). Le détail des condamnations des mineurs par infractions et tranches d'âges — les « moins de 13 ans », les « 13-moins de 16 ans », les « 16-moins de 18 ans » — est lui aussi publié annuellement dans l'ouvrage *Les Condamnations* de la collection *Études et statistiques Justice*.

### **Combien y a-t-il de délinquants ?**

Bien qu'en partie approximatifs, les chiffres du tableau précédent ne peuvent néanmoins que susciter, en eux-mêmes et par leurs contrastes, de nombreux commentaires. Par exemple, à combien évaluer le nombre de délinquants mineurs en France : de 33 445 à 1 457 387 ? Et, tout d'abord, comment expliquer de tels écarts ? Il faut rappeler que chacun de ces chiffres est le résultat d'une certaine mesure qui est, par nature, limitée et à double titre : de manière interne comme externe.

D'une manière externe, car la mesure effectuée ne concerne pas nécessairement la délinquance juvénile directement. Par exemple, le nombre de mises en cause, fourni par la police et la gendarmerie, ne prétend pas représenter le nombre de délinquants. Il est avant tout conçu — quoi qu'on puisse dire — comme un compte rendu chiffré, c'est-à-dire une mesure, de l'activité policière.

3. ROCHÉ Sebastian et alii. *Op. cit.*, p. 14.

Et ce n'est qu'indirectement qu'ils mesurent aussi une partie de l'activité délinquante. Or, précisément, « que fait la police ? » Police et gendarmerie veillent au respect de l'ordre public, dont elles sont les forces. Ainsi, une infraction ne peut être constatée que si elle est signalée par une plainte, ou bien si elle est constatable au cours des activités régulières de surveillance, d'enquêtes, etc. Puis police et gendarmerie travaillent ensuite à son élucidation. Une « infraction constatée » ne devient un « fait élucidé » qu'avec la mise en cause d'un ou plusieurs suspects, qui seront éventuellement jugés. Beaucoup de délinquants ne sont donc jamais mis en cause : soit que leurs infractions ne soient pas constatées, soit que les faits constatés ne soient pas élucidés (environ 30 % des faits constatés sont élucidés). C'est leur nombre qui constitue le « chiffre noir » de la délinquance. De plus, beaucoup d'adolescents mis en cause ne sont pas délinquants : la présomption d'innocence n'est pas toujours démentie (environ 20 % des mis en cause sont condamnés), même si la non-culpabilité n'est pas non plus un acquittement pur et simple (manque de preuves, dossier incomplet, vice de forme, etc.).

Dans le cas du chiffre des condamnations, il est encore plus clair que cette mesure concerne ici l'activité judiciaire, ses priorités, ses moyens financiers et les politiques nationales, plus que la délinquance juvénile elle-même. Ainsi, 80 % des mis en cause voient leur affaire

traitée par le Parquet, mais seulement 34 % sont poursuivis et 20 % condamnés. Sans entrer dans les détails d'une procédure complexe, sa longueur introduit souvent un décalage temporel dans les chiffres : les 33 445 condamnés en 1999 ne font sans doute pas tous partie des 170 387 mises en cause cette année-là, mais aussi des mises en cause de 1998 voire de 1997.

Les enquêtes de victimisation mesurent, comme l'indique leur dénomination, le nombre et les circonstances dans lesquelles les personnes d'un échantillon ont été victimes d'actes délinquants. Elles peuvent être organisées pour différents motifs : politiques de prévention, d'assurances, voire même d'étude de la délinquance. Il n'en reste pas moins que ces études n'abordent pas directement la délinquance (personnes délinquantes ou infractions commises), mais bien indirectement, par certaines de ses conséquences. Elles excluent ainsi d'emblée certaines infractions (par exemple les meurtres) et certaines victimes (par exemple les personnes morales, État, collectivités ou entreprises), ainsi que les infractions où la victime est aussi le délinquant.

Finalement, seules les enquêtes d'autodéclarations cherchent à mesurer directement l'ampleur et la nature de la délinquance juvénile. Pour cette raison, elles sont fréquemment engagées aux États-Unis depuis 1957<sup>4</sup>. Mais en France, une seule enquête de qualité comparable (taille de l'échantillon, représenta-

4. L'enquête d'autodéclarations la plus impressionnante, traitant de la délinquance et de l'usage de la drogue, est, à notre connaissance, américaine. C'est la *National Youth Survey*, commencée en 1977 et reconduite neuf fois depuis. L'échantillon représentatif regroupe 1 725 jeunes âgés de 11 à 17 ans. Voir ELLIOTT Delbert S., HUIZANGA David, AGETON Susan. *Explaining Delinquency and Drug Use*. Beverly Hills : Sage, 1985 ; et ELLIOTT Delbert S. « Serious Violent Offenders: Onset, Developmental Course and Termination ». In « American Society of Criminology 1993 Presidential Address ». *Criminology*, n° 32, 1994, pp. 1-21.

tivité de ce dernier, et précision des questions) a pour l'instant été organisée, celle de Sebastian Roché (2001)<sup>5</sup>. On peut s'étonner d'une telle timidité et d'un tel retard en la matière : cela s'explique, sans doute, par le manque de confiance accordée jusqu'ici à ces enquêtes d'autodéclarations, de la part des hommes politiques comme des scientifiques. En effet, avant toute étude critique des chiffres de la délinquance, c'est dans ce genre d'enquêtes qu'apparaissent le plus clairement les limites du deuxième type : les limites internes.

On parle de limites internes car toute mesure dépend essentiellement de la méthode employée, des moyens disponibles et des techniques d'enregistrement. Or, ces enquêtes d'autodéclarations, comme les enquêtes de victimisation, sont limitées dans leur ampleur : elles sont menées ponctuellement, au gré des financements accordés, dans des zones géographiques restreintes — la région Rhône-Alpes pour celle menée par Sebastian Roché (2001) — et souvent auprès d'une certaine catégorie de personnes — les enfants scolarisés pour cette même enquête. De plus, on doit aussi compter avec les exagérations possibles, les oublis, les dissimulations volontaires, etc. Enfin, la comparaison avec d'autres chiffres est parfois rendue difficile à cause d'intitulés différents pour les catégories d'infractions, pour les zones géographiques et circoncriptions, etc. Il y a donc une hypothèse de représentativité à poser pour extrapoler ces chiffres au niveau national. Mais, même dans ce cas, peut-on vraiment comparer les 1 457 387 délinquants avoués aux 170 387

mises en cause recensées ? Pas directement car l'enquête d'autodéclarations autorise une précision sans équivalent dans la description des infractions commises. Si 74 % d'adolescents avouent une infraction (dégradations, vols, agressions et trafics de drogue et de biens volés), ce chiffre n'inclut cependant pas les auteurs d'infractions banalisées chez ces adolescents, dont certaines d'ailleurs ont très peu de chances d'être constatées par la police ou la gendarmerie (consommation de haschisch, absentéisme scolaire non justifié, etc.), voire aucune (fraudes dans les bus). Et si l'on ne retient que ceux qui ont commis au moins deux infractions sérieuses les deux années précédentes, la proportion de délinquants n'est plus que de 11 %, ce qui donne alors 216 862 délinquants « sérieux » pour l'année 1999, à comparer aux 170 387 mises en cause, sérieuses ou non.

Dans le cas des enquêtes de victimisation, de nouvelles limites internes s'ajoutent à ce problème de représentativité. Certaines infractions et certaines victimes sont, par nature, écartées de l'enquête : cela a été dit précédemment. Mais d'autres infractions et d'autres victimes sont aussi très mal représentées : par exemple, les infractions pour lesquelles les victimes risquent des représailles (violences familiales, *racket*, violences sur enfant..., quand l'agresseur est connu). D'autre part, les victimes d'infractions « traumatisantes » cherchent souvent, par la suite, à déménager dans une autre ville : elles ne seront donc pas, ou plus, interrogées. Par exemple, les chiffres de la police américaine suggèrent ainsi

5. ROCHÉ Sebastian. *La Délinquance des jeunes : les 13-19 ans racontent leurs délits*. Paris : Seuil, 2001, 299 p. (voir l'analyse critique de cet ouvrage par Olivier Galland, dans *Futuribles*, n° 273, mars 2002, pp. 95-98, NDLR).

que les études de victimisation, courantes là-bas depuis 1972, ne recensent qu'un tiers des attaques à main armée ou ayant occasionné une blessure. Enfin, ces études posent également quelques problèmes si l'on veut en extraire des données sur les délinquants : beaucoup d'infractions ne renvoient à aucun responsable en particulier, ou bien, lorsqu'il y en a un, il n'a pas toujours eu un contact direct avec la victime et, quand bien même, les précisions peuvent manquer, notamment à propos de son âge.

Quant aux chiffres officiels de la police, de la gendarmerie et de la justice, nous reviendrons, à propos de la question « La délinquance augmente-t-elle ? », sur leurs limites internes d'un point de vue dynamique. Nous nous contenterons ici d'insister sur les liens entre nombre de mises en cause et nombre de délinquants d'une manière statique, c'est-à-dire sans souci d'évolution dans le temps. On a vu précédemment que le nombre de mises en cause ne correspondait pas, en lui-même, au nombre de délinquants, du fait du « chiffre noir » des délinquants non repérés et du fait de la présomption d'innocence. C'est encore plus vrai du fait de quelques limites internes causées par les méthodes mêmes d'enregistrement : un même délinquant, par exemple, peut être mis en cause un grand nombre de fois, dans le cas d'une délinquance récidiviste ou chronique. Ou bien : seuls les adolescents de plus de 13 ans peuvent éventuellement être mis en cause, alors que tout porte à croire, dans bien des cas, que la délinquance commence plus tôt.

Tous les chiffres, quels qu'ils soient, souffrent donc de limites internes, par la manière même dont ils sont établis, et souvent de limites externes, du fait qu'ils ne peuvent mesurer, en réalité, la délinquance juvénile qu'indirectement.

Mais alors, devant tant d'estimations différentes, à laquelle se fier ? Comme cela a été dit, le chiffre qui, par nature, mesure réellement la délinquance juvénile est celui des enquêtes d'autodéclarations : 1 457 387 délinquants en 1999, dont un noyau dur de 216 862. Il serait maintenant souhaitable, pour améliorer la représentativité des enquêtes, de les généraliser à une plus grande échelle, à l'image des États-Unis. À défaut, les chiffres disparables restent ceux de la police et de la gendarmerie. Mais pour être exploités au mieux, ils gagneraient sans doute à être plus précis : dans le détail des mises en cause notamment (récidive, infractions de groupe, âge à la première infraction, etc.), ou encore par un recouplement avec une autre source de données des services de police : le STIC (Système de traitement des infractions constatées). Ce fichier individuel, en effet, a toute la précision voulue au niveau des faits constatés : les adolescents concernés ont été interpellés sans qu'ils soient nécessairement mis en cause ; mais il n'est pas accessible au public et, en pratique, il ne l'est pas non plus aux chercheurs spécialisés.

### *La délinquance augmente-t-elle ?*

Néanmoins, dans l'état actuel des sources de données sur la délinquance juvénile, les limites précédentes, internes comme externes, ne sont citées que pour appeler à la prudence, et non pas pour suggérer l'impossibilité d'interprétation de ces chiffres. En admettant que les chiffres ne soient pas, en eux-mêmes, transparents, il est néanmoins possible, moyennant quelques précautions, d'en tirer des indications sur l'évolution de la délinquance en France.

De ce point de vue, les chiffres bruts des mises en cause de mineurs suggèrent par exemple une augmentation de + 45 % de 1993 à 1999. Rapportée à l'évolution de la population, la hausse est encore plus forte : + 50 %, soit un taux d'accroissement annuel de 7 %. Cela semble clair et, pourtant, il ne s'agit ici que d'une augmentation du nombre de mises en cause. Cela traduit-il également une augmentation réelle de la délinquance ?

Rappelons que les mis en cause sont les suspects désignés par la police et la gendarmerie à la suite d'une infraction constatée. Plus de suspects ont donc été désignés. Mais dans le même temps, moins d'infractions ont pourtant été constatées (- 9 %) ! On pourrait alors conclure que les infractions sont commises de moins en moins souvent, mais de plus en plus en groupe. Pourtant, dans l'enquête de Sebastian Roché et *alii* (2000), les délinquants reconnaissent avoir commis leur première infraction de plus en plus tôt, ce qui suggère qu'ils en commettent sans doute de plus en plus, quelques années plus tard (délinquance récidiviste et chronique)<sup>6</sup>. Cette augmentation est d'ailleurs peut-être déjà engagée. Une autre conclusion serait alors que le nombre d'infractions constatées chez les mineurs diminue mais que ces faits sont de mieux en mieux élucidés, du fait d'une meilleure activité policière. La délinquance, au contraire, diminuerait alors ! Et encore, il faudrait souligner le fait que les infractions constatées, fournies par la police, regroupent les infractions des délinquants mineurs et majeurs, sans possi-

bilité de distinction : difficulté supplémentaire d'interprétation...

En fait, une partie des variations des faits constatés et des mises en cause est même complètement indépendante des variations réelles de la délinquance : elle est due aux limites internes des statistiques policières. Sans entrer dans de fastidieux détails, citons quelques facteurs qui peuvent contribuer à des variations « artificielles » de ces statistiques. Au niveau du nombre des plaintes déposées (une des deux sources de constat d'infraction) : les politiques de remboursement des compagnies d'assurances ; les qualités d'accueil des commissariats ; l'évolution des mœurs, etc. Au niveau du constat direct des infractions : l'évolution des lois (création d'infractions, dépénalisation) ; les moyens financiers et humains de police et gendarmerie (plus de surveillance entraîne plus de constats d'infractions ; plus d'enquêtes, plus de mis en cause) ; l'évolution des politiques de répression, etc. Quand, par exemple, les tribunaux, à une certaine époque, relâchaient systématiquement les délinquants mineurs, les services de police avaient tendance à ne plus les mettre en cause.

D'autre part, encore plus que le nombre de délinquants arrêtés ou de mis en cause, il est surtout important de savoir quel genre de délinquants sont appréhendés. L'enquête de Sebastian Roché et *alii* (2000) et la plupart des enquêtes d'autodéclarations américaines révèlent en effet l'existence d'un noyau dur de délinquants : 5 % des délinquants reconnaissent avoir commis environ

---

6. En effet, l'état des connaissances sur la délinquance montre que plus les délinquants commencent tôt, plus leur délinquance risque de perdurer à l'âge adulte (ce qui laisse présager d'un nombre de délinquants de plus en plus grand) et plus le risque de devenir délinquants chroniques est aussi élevé (ce qui laisse croire à des infractions de plus en plus nombreuses, car un seul de ces délinquants est alors responsable de toutes sortes de délits).

40 % des infractions. Mais, toujours selon Sebastian Roché (2001), 10 % seulement des délinquants disent avoir été arrêtés et, le plus souvent, ce ne seraient pas ceux du noyau dur<sup>7</sup>.

En résumé, comme pour la question précédente du nombre de délinquants, il est difficile d'être catégorique en l'absence d'enquêtes d'autodéclarations plus fréquentes et plus générales. Cependant, chacun de ces chiffres est comme un indice que l'on peut chercher à recouper avec d'autres pour se forger une opinion. Ainsi, on peut imaginer de consulter les chiffres officiels au sujet d'infractions qui semblent donner peu d'influence aux limites internes évoquées précédemment : par exemple, le nombre de mises en cause de mineurs pour violences à dépositaires de l'autorité — de 1993 à 1999, il a progressé de + 260 %.

### *Pour une évolution des chiffres disponibles*

Les remarques précédentes ont souligné les difficultés d'interprétation des chiffres quant à l'ampleur de la délinquance juvénile et à son évolution. Le même genre de difficultés surgit dans d'autres analyses de la délinquance, par exemple à propos du rajeunissement des délinquants ou de la violence croissante des infractions constatées. Ces résultats semblent ressortir des enquêtes d'autodéclarations américaines ou de celle de Sebastian Roché et *alii* (2000), mais il est difficile de les valider par les chiffres de la police et de la gendarmerie, pour des raisons semblables à celles exposées plus haut. Ainsi, Sebastian Roché estime que 6 % à 7 % seulement

des auteurs d'agressions violentes sont mis en cause par la police. Et, déjà, les chiffres de la police, avec une augmentation de + 62 % du nombre de mis en cause violents de 1993 à 1999 (+ 61 %, rapportée à l'évolution de la population) et + 31 % d'augmentation de faits constatés violents, suggèrent au moins qu'il y a là un phénomène qui mérite qu'on s'y intéresse d'un peu plus près. Alors, que faire ?

Dans l'immédiat et à défaut d'autre chose, la meilleure solution reste encore d'utiliser les chiffres de la police et de la gendarmerie, avec toute la prudence requise. Ne jamais séparer un chiffre de la manière dont il a été établi et, pour cela, connaître précisément les détails de la procédure policière, ainsi que les risques de « fuites » associés. Dès que possible, comparer ces résultats à ceux obtenus à partir de l'enquête de victimisation IHESI-Insee (1998) et de l'enquête d'autoconfessions de Sebastian Roché et *alii* (2000). Et, pourquoi pas, étudier parallèlement les chiffres correspondants de quelques autres pays et, notamment, les États-Unis qui sont un modèle en termes de chiffres disponibles, pour la quantité comme pour la qualité. Mais on n'évite alors pas de nouvelles difficultés d'interprétation, liées à des nomenclatures, des habitudes culturelles, des comportements sociaux différents. Tout ceci n'est donc qu'un pis-aller dont on ne pourra se satisfaire longtemps étant donné l'acuité que prennent les problèmes de la délinquance dans la société d'aujourd'hui.

À moyen terme, pour espérer obtenir une étude réaliste et objective de la délinquance juvénile, il ne nous reste qu'à plaider pour une évolution des chiffres disponibles, de deux points de

7. Sur les « noyaux délinquants », voir l'article de Sebastian Roché en page 11 de ce numéro (NDLR).

vue : pour les chiffres de la police et de la gendarmerie, permettre l'accès au fichier STIC, nettement plus détaillé et donc mieux exploitable ; quant aux enquêtes de victimisation et d'autodéclarations,

leur fiabilité reposant en grande partie sur la taille de l'échantillon interrogé et sur la fréquence de leur réalisation, il est à souhaiter qu'elles se généralisent, plus largement et plus régulièrement.

publicité

## FUTURIBLES INTERNATIONAL

## TABLES RONDES

> Jeudi 4 avril 2002 — « **La société française : état des lieux et perspectives** » avec **Henri Mendras**, sociologue, directeur de recherche émérite au CNRS (Centre national de la recherche scientifique), directeur de la cellule de sociologie à l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques), et auteur de *La France que je vois* (Paris : Autrement, à paraître en 2002).

> Mercredi 22 mai 2002 — « **La société de la connaissance, nouvel enjeu pour les organisations** » avec **Jean-Pierre Corniou**, responsable de l'information du groupe Renault, président du CIGREF (Club informatique des grandes entreprises françaises).

*N.B.* : Les membres de Futuribles International ayant acquitté leur cotisation sont invités aux tables rondes. Des frais de participation de 50 € sont demandés aux personnes non membres. Si vous souhaitez recevoir gratuitement les invitations aux tables rondes par e-mail, merci de nous indiquer votre nom et votre adresse électronique le plus lisiblement possible (en majuscules).

NOM : \_\_\_\_\_

E-MAIL : \_\_\_\_\_

*Inscriptions et renseignements* : Laurence Faupin - Futuribles International - 55, rue de Varenne  
75341 Paris Cedex 07 - Tél. 33 (0)1 53 63 37 73 - Fax 33 (0)1 42 22 65 54 - E-mail : [forum@futuribles.com](mailto:forum@futuribles.com)  
Site Internet [www.futuribles.com](http://www.futuribles.com)

Gilles Ivaldi<sup>1</sup>

# Alcool, drogue et délinquance

*La question ici examinée est claire : la consommation de drogues (celles essentiellement dérivées du cannabis) et/ou d'alcool peut-elle être considérée comme un facteur déterminant des comportements délinquants ?*

*Gilles Ivaldi, après avoir rappelé les résultats des principales recherches conduites sur le sujet, confirme que les enquêtes révèlent indéniablement « un possible parallélisme entre usage de produits psychoactifs et conduite d'actes délictueux ». Mais, en approfondissant l'analyse, il apporte une précision importante : « la relation entre l'usage de substances psychotropes et la délinquance est loin d'être univoque », d'une part, parce qu'il est difficile de distinguer la cause et l'effet ; d'autre part et surtout, parce qu'ils sont reliés par un système de covariables sociologiques, psychologiques et démographiques sous-jacentes. Ainsi l'usage de drogues « s'inscrit-il dans un ensemble de pratiques groupales entre pairs, relatives au mode de vie du jeune, à la fréquence de ses sorties et au degré de contrôle parental ».*

*La consommation de cannabis se révèle assurément être un facteur aggravant, beaucoup plus que l'alcool, mais les deux types de consommation — quoiqu'ils évoluent en sens inverse — sont souvent associés, reconnaît l'auteur qui, toutefois, considère que tous ces phénomènes sont avant tout liés à une « socialisation et à un mode de vie déviant, et à l'intégration du jeune à des groupes de pairs antisociaux ».*

H.J.

**L**a question des liens entre usage de substances psychoactives telles que drogue ou alcool, d'une part, et l'ensemble des formes de délinquance chez les jeunes, d'autre part, représente un enjeu majeur pour la plupart des nations occidentales et a trouvé, dans les mois qui viennent de s'écouler, un écho particulièrement fort en France. Nul doute que la concomitance de la publication des

---

1. Chargé de recherche CNRS (Centre national de la recherche scientifique), CIDSP (Centre d'informatisation des données sociopolitiques)-Institut d'études politiques de Grenoble.

données statistiques relatives à l'évolution de la consommation de psychotropes et de l'augmentation en 2001 des faits de délinquance constatés a très largement contribué à ranimer un débat récurrent de la recherche épidémiologique, sociologique et criminologique.

La poursuite de l'exploitation de l'enquête sur la délinquance autodéclarée des collégiens et lycéens réalisée en 1999 à Grenoble (Isère) et Saint-Étienne (Loire) nous fournit une opportunité de revenir empiriquement sur quelques-unes des interrogations liées aux diverses formes d'actes de délinquance simple ou aggravée, et sur les interactions qui rapprochent entre elles ces pratiques délictueuses et l'usage par les jeunes scolarisés de substances psychotropes, essentiellement dérivés cannabiques (haschich et marijuana) et alcool<sup>2</sup>.

## **Des comportements statistiquement liés**

L'analyse des relations entre la drogue, l'alcool et diverses occurrences de comportements à risques fait encore aujourd'hui l'objet d'un large débat interdisciplinaire. Cette approche exige de définir précisément les termes de la relation étudiée et de disposer des mesures adéquates permettant, puisque tel est l'enjeu principal, de poser l'hypothèse selon laquelle l'usage de drogue et/ou d'alcool pourrait être regardé comme un élément prédictif des actes de délinquance, au même titre que la multitude de facteurs de prédisposition, de facteurs contextuels et environnementaux traditionnellement associés aux comportements délictueux<sup>3</sup>.

Les multiples enquêtes réalisées sur ce thème montrent que les consommateurs de drogue, au sens large du terme, sont plus fréquemment auteurs d'actes de délinquance. Le constat a très largement été établi de similitudes et possibles rapprochements entre l'usage de drogues chez les jeunes et une pluralité de comportements à problèmes tels que les infractions acquiesitives (vols), l'absentéisme et l'exclusion scolaires, l'implication dans des bagarres ou les actes de vandalisme<sup>4</sup>.

---

2. Les résultats préliminaires de l'enquête sont détaillés dans ROCHÉ Sebastian (sous la dir. de), ASTOR Sandrine, IVALDI Gilles, TOURNIER Vincent. *Enquête sur la délinquance autodéclarée des jeunes*. Grenoble : CERAT (Centre de recherche sur le politique, l'administration, la ville et le territoire), 2000, 125 p. [rapport final d'une recherche conduite en 1999 dans deux grandes agglomérations françaises (Saint-Étienne et Grenoble), financée par la Fondation MAIF (Mutuelle assurance des instituteurs de France), le ministère de l'Intérieur (IHESI, Institut des hautes études de la sécurité intérieure), le ministère de la Justice (Groupement d'intérêt public « Droit et justice », Protection judiciaire de la jeunesse), le Centre de prospective de la gendarmerie nationale et la Semitag (Société d'économie mixte des transports de l'agglomération grenobloise)]. Sur l'échantillon d'élèves, la consommation de drogues dites « dures » (héroïne, cocaïne, LSD [lysergamide], ecstasy, PCP [phencyclidine], crack ou amphétamines) touche un très faible nombre d'individus (1 %) et peut difficilement, de ce fait, être intégrée de façon pertinente à l'analyse.

3. Voir, à titre indicatif, BARRÉ Marie-Danièle. « Toxicomanie et délinquance : relations et artefacts ». *Déviance et société*, vol. 20, n° 4, 1996 ; BROCHU Serge. *Drogue et criminalité. Une relation complexe*. Louvain : De Boeck Université, 1995 ; PÉREZ-DIAZ Claudine. « Alcool et délinquance ». *Tendances*, n° 9, novembre 2000, Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT).

4. Voir en particulier LAVELLE Tara Lynne, HAMMERSLEY Richard, FORSYTH Alasdair. « Is the "Addictive Personality" Merely Delinquency? » *Addiction Research*, n° 1, 1993, pp. 27-37 ; POWIS Beverly, GRIFFITHS Paul, GOSSOP Michael, LLOYD Charlie, STRANG John. « Drug Use and Offending Behaviour Among Young People Excluded from School ». *Drugs: Education, Prevention and Policy*, n° 5, 1998, pp. 245-256.

En France, l'enquête sur les « conduites déviantes des lycéens » menée par le CADIS<sup>5</sup> suggère une covariation robuste entre conduites délictueuses et consommation de produits psychotropes au sein d'un même ensemble intercorrélé de comportements, l'impact étant plus particulièrement évident chez les scolaires usagers réguliers de haschich.

Dans la plupart des pays, les données relatives aux populations carcérales témoignent de l'importance en volume de l'usage de substances psychoactives, sans qu'il soit toutefois toujours possible d'en évaluer avec précision la signification statistique. Rappelons, par exemple, que la proportion de consommateurs de drogue chez les jeunes incarcérés aux États-Unis est plus de deux fois supérieure à celle des adolescents du même âge dans la population totale<sup>6</sup>.

Sur le terrain français, l'enquête de 1998 réalisée à la demande du ministère de la Justice auprès des jeunes de 14 à 21 ans pris en charge par les services de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) révèle des prévalences élevées. La majorité (70 %) des jeunes a consommé de l'alcool ; à 18 ans, 49 % peuvent être considérés comme des consommateurs réguliers. S'agissant du cannabis, 60 % des jeunes de l'échantillon PJJ en ont déjà pris durant leur vie<sup>7</sup>.

L'enquête sur la délinquance autodéclarée des collégiens et lycéens réalisée en 1999 à Grenoble et Saint-Étienne livre une masse de données quantitatives originales relatives aux taux d'utilisation des produits psychotropes, qui recoupe globalement les estimations dérivées d'investigations scientifiques comparables au plan national.

Ainsi, 26 % des jeunes interrogés ont une consommation occasionnelle d'alcool et 18 % disent en faire un usage régulier<sup>8</sup>. Pour ce qui concerne les hallucinogènes naturels, 30 % déclarent avoir déjà expérimenté le cannabis ; 19 % des lycéens et collégiens ont régulièrement consommé ce produit — au moins une fois par mois — au cours des deux dernières années. L'usage plus occasionnel — au moins une fois dans l'année écoulée — touche quant à lui un adolescent sur dix de l'enquête.

Si l'on s'en tient au simple examen d'un possible parallélisme entre usage de produits psychoactifs et accomplissement d'actes délictueux, on constate, sur l'intégralité de notre échantillon scolaire de 1999, la présence de covariations significatives (tableau 1). Au total, 82 % des consommateurs réguliers d'alcool ont

5. Voir BALLION Robert. *Les Conduites déviantes des lycéens*. Paris : Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (CADIS), EHESS (École des hautes études en sciences sociales)-CNRS, avril 1999.

6. Voir CANTOR David. *Drug Involvement and Offending of Incarcerated Youth*. Boston (Massachusetts) : American Society of Criminology, novembre 1995.

7. Source : MINISTÈRE DE LA JUSTICE. *Enquête sur les jeunes pris en charge par les services de la Protection judiciaire de la jeunesse*. Paris : ministère de la Justice, 1998.

8. Nous utilisons ici un indicateur synthétique composé de trois catégories sur le modèle construit par l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) à partir de questions portant sur les consommations de vin, de bière et d'alcools forts : « ne consomme jamais », « consommation occasionnelle et/ou a été ivre une ou deux fois dans l'année qui vient de s'écouler », « consomme assez souvent et/ou a été ivre trois fois ou plus dans les 12 derniers mois ».

**Tableau 1 — Consommation de psychotropes et actes de délinquance : associations statistiques**

	Délits commis au moins une fois depuis deux ans		
	% d'auteurs de délits peu graves	% d'auteurs de délits graves	% de vendeurs de cannabis
<b>Alcool</b>			
Consommation régulière	82	25	17
Consommation occasionnelle	57	11	2
Jamais	50	10	1
<b>Cannabis</b>			
Consommation régulière	83	26	20
Consommation occasionnelle ou expérimentation	73	14	1
Jamais	48	9	—

Toutes les associations présentées dans ce tableau sont statistiquement significatives au seuil de  $p < 0,01$ ;  $p$  étant le niveau de probabilité d'obtenir une telle distribution dans l'hypothèse d'un tirage aléatoire.  
Source : IVALDI Gilles, à partir des données de ROCHÉ Sebastian et alii. *Op. cit.*

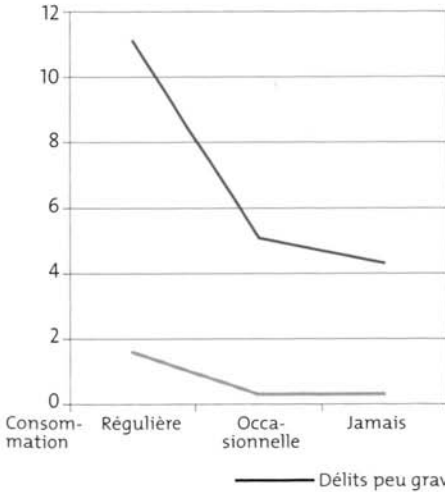
commis un délit peu grave — dégradations légères, vols simples, bagarres — au cours des deux dernières années, contre 50 % des lycéens et collégiens qui ne boivent jamais. Chez les usagers réguliers de cannabis, 83 % se sont rendus coupables d'un petit délit ; en comparaison, ce même taux d'infractions atteint 73 % auprès des consommateurs occasionnels et 48 % chez ceux qui n'ont jamais fait l'expérience de la drogue.

Une graduation très similaire émerge de l'analyse lorsque sont considérés les actes graves de délinquance tels que les dégradations, vols avec effraction et violence, ou agressions physiques entraînant blessures : un quart (25 %) des buveurs réguliers ont commis un délit sérieux au cours des 24 derniers mois, contre 10 % environ du reste de l'échantillon ; 26 % des usagers fréquents de cannabis ont perpétré un acte grave de délinquance, contre 14 % des consommateurs occasionnels et 9 % des autres jeunes de l'enquête.

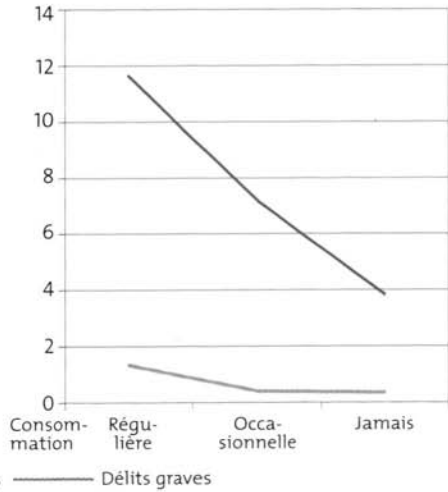
En termes du nombre d'actes commis sur les deux dernières années écoulées, on note des variations sensibles en fonction de la fréquence de consommation de produits psychotropes : en moyenne, les jeunes buveurs réguliers se sont rendus responsables de 11,1 et 1,6 actes de petite et grave délinquances, contre respectivement 5,1 et 0,3 chez les buveurs occasionnels, et 4,3 et 0,3 pour les jeunes non consommateurs d'alcool. S'agissant des usagers fréquents de cannabis, ils ont commis en moyenne 11,6 délits peu graves et 1,3 acte plus sérieux au cours des 24 derniers mois ; les prévalences sont comparativement de 7,2 et 0,4 délits chez les consommateurs occasionnels de drogue, et 3,8 et 0,3 s'agissant des autres adolescents au sein de notre échantillon (graphiques 1 et 2) <sup>9</sup>.

9. Toutes ces différences sont statistiquement significatives au seuil de  $p < 0,01$  ; où  $p$  est le niveau de probabilité d'obtenir une telle distribution dans l'hypothèse d'un tirage aléatoire.

**Graphique 1 — Nombre moyen de délits peu graves et graves commis au cours des 24 derniers mois selon la consommation d'alcool**



**Graphique 2 — Nombre moyen de délits peu graves et graves commis au cours des 24 derniers mois selon la consommation de cannabis**



Source : IVALDI Gilles, à partir des données de ROCHÉ Sebastian et alii. *Op. cit.*

S'agissant, enfin, des pratiques de trafic et, plus spécifiquement ici, de la vente de cannabis, la consommation de produits psychotropes différencie fortement, et assez logiquement, les collégiens et lycéens de l'enquête : 17 % des buveurs réguliers disent avoir vendu du cannabis au cours des deux dernières années, contre moins de 2 % au sein des autres catégories d'adolescents. Un jeune sur cinq (20 %) consommant fréquemment du cannabis en a également fait le trafic au cours des 24 derniers mois ; 93 % des vendeurs sont utilisateurs réguliers (voir tableau 1).

## ***L'alcool et la drogue constituent-ils des facteurs aggravants de la délinquance des jeunes ?***

Bien qu'en apparence établie sous l'angle empirique, la relation entre usage de substances psychotropes et délinquance est loin d'être univoque. Pour le moins, la proximité statistique entre ces types de comportements ne peut être simplement interprétée en termes de causalité. Rien n'indique en l'état actuel des recherches que la consommation de drogues soit nécessairement de nature à « provoquer » à elle seule l'acte délinquant ni, à l'inverse, que les comportements délictueux conduisent nécessairement les adolescents à s'engager dans l'usage répété de produits stupéfiants.

La délinquance et la prise de substances psychoactives sont le plus souvent reliées par un même système de covariables sociologiques, psychologiques et démographiques sous-jacentes <sup>10</sup>.

L'examen des données grenobloises et stéphanoises confirme très largement les modèles classiques d'associations entre variables de pratiques et d'environnement. On découvre ainsi que le recours aux produits psychotropes s'inscrit très profondément dans un modèle de polyconsommation souligné par la présence de solides liens d'interdépendance entre les consommations de cannabis et d'alcool, fortement lié à l'âge et au sexe, croissant de façon significative chez les garçons les plus âgés.

En termes environnementaux et relationnels, la recherche, notamment nord-américaine, a depuis longtemps insisté sur le fait que l'usage de drogues se conçoit fondamentalement comme une expérience entre pairs, intimement liée au comportement des réseaux de relations, en particulier dans les cas de déficience ou d'absence de contrôle parental. Les adolescents engagés dans un usage régulier de produits psychoactifs privilégient le temps passé avec leurs pairs, aux dépens d'autres types d'activités, et recherchent plus volontiers l'association avec des semblables partageant un même système de valeurs <sup>11</sup>.

L'accès aux produits psychotropes s'inscrit ainsi dans un ensemble de pratiques groupales entre pairs, relatives au mode de vie du jeune, à la fréquence de ses sorties et au degré de contrôle parental auquel il est soumis dans ses activités de loisirs. Autant de facteurs dont on sait qu'ils constituent par ailleurs des éléments fortement prédictifs de l'accomplissement d'actes délictueux <sup>12</sup>.

La question qui nous est posée, dès lors, est celle de l'impact isolé de la prise de substances psychoactives sur la propension à commettre ou non l'acte de délinquance, qui ne soit pas attribuable à la seule présence en arrière-plan de données sociologiques et environnementales véritablement explicatives des comportements délictueux.

Reprenant une option méthodologique souvent retenue par les études épidémiologiques, nous proposons de tester une courte série de modèles de régression logistique permettant d'affiner l'analyse des correspondances statistiques pouvant relier l'alcool, la drogue et l'accomplissement de cinq principaux types de délits : vols simples, vols graves, port d'armes, bagarres et dégradations simples. Sont incluses dans chacun des modèles plusieurs dimensions de « contrôle » dont l'analyse exploratoire a révélé qu'elles sont statistiquement associées aux actes de délinquance et peuvent, de ce fait, contribuer au même titre que les consommations de substances psychoactives à l'accroissement du risque de commettre ces délits (tableau 2).

---

10. Voir, sur ce point, PÉREZ-DIAZ Claudine. *Alcool et délinquance. Recension bibliographique*. Paris : Centre de recherches sur le droit et les institutions pénales (CESDIP), novembre 1999, 76 p.

11. Voir, par exemple, THORNBERRY Terence, KROHN Marvin. « Peers, Drug Use and Delinquency ». In STOFF David, BREILING James, MASER Jack (sous la dir. de). *Handbook of Antisocial Behavior*. New York : Wiley, 1997, pp. 218-233.

12. Il n'est sans doute pas inutile d'indiquer ici le caractère plus généralement pathogène du groupe d'adolescents : 80 % des actes « antisociaux » réalisés par les jeunes le sont à plusieurs, de même que la plupart des pratiques récréatives et/ou de recherche de plaisir (cf. BALLION Robert. *Op. cit.*).

**Tableau 2 — Alcool, drogue et actes de délinquance : modèles de régression logistique (rapports de cotes)**

		Délit commis au moins une fois au cours des deux dernières années				
		Vol simple	Port d'armes	Bagarre	Vol grave	Dégradation simple
Sexe	Masculin	1,695**	6,094**	3,927**	2,736**	1,662**
	Féminin	1	1	1	1	1
Âge	13-14 ans	n.s.	1,608*	n.s.	3,143**	4,119**
	15-16 ans	n.s.	1,852**	2,101**	2,838**	2,790**
	17 ans ou plus	1	1	1	1	1
Indice de souillure et dégradation de l'environnement	Très faible	0,614**	0,216**	0,490**	0,175**	0,339**
	Faible	n.s.	0,362**	0,538**	0,312**	0,541**
	Moyen	n.s.	0,485**	0,656*	0,303**	0,608**
	Fort	1	1	1	1	1
Indice de contrôle parental extrascolaire	Fort	0,293**	0,303**	0,281**	0,074**	0,255**
	Moyen	0,494**	0,416**	0,386**	0,142**	0,438**
	Faible	0,685*	0,470**	0,556**	0,385**	0,689*
	Très faible	1	1	1	1	1
Consommation de cannabis	Régulière	3,940**	3,372**	2,126**	2,337**	2,565**
	Occasionnelle	2,593**	2,382**	1,715**	n.s.	1,657**
	Jamais	1	1	1	1	1
Consommation d'alcool	Régulière	n.s.	1,619*	n.s.	n.s.	n.s.
	Occasionnelle	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
	Jamais	1	1	1	1	1

Régression logistique. RC (rapport de cotes) =  $\text{Exp}(B)$  ; \*\* significatif au seuil de  $p < 0,01$  ; \* au seuil de  $p < 0,05$  ; n.s. = non statistiquement significatif ;  $p$  étant le niveau de probabilité d'obtenir une telle distribution dans l'hypothèse d'un tirage aléatoire.  
Source : IVALDI Gilles, à partir des données de ROCHÉ Sebastian et alii. *Op. cit.*

L'objectif de l'utilisation des modèles de régression logistique est de permettre d'isoler les facteurs d'aggravation ou, au contraire, de protection de comportements délictuels, et de fournir une indication de la probabilité plus ou moins accrue de passage à l'acte pour un groupe spécifique. Avec l'avantage de permettre simultanément d'établir la pertinence réelle d'une dimension donnée en « neutralisant » les effets conjoints d'autres variables. Pour chacun des tests décrits dans le tableau 2, une « catégorie de référence » (ou catégorie de base identifiable par la valeur 1) est définie, afin de rendre possible la comparaison intergroupes. Pour des motifs d'économie de présentation des résultats, nous proposons des tableaux simplifiés résumant les rapports de cotes (ou probabilités) entre cette catégorie de référence et les autres catégories d'une même variable<sup>13</sup>.

13. Une valeur de rapport de cotes (RC) inférieure à 1 indique un facteur de protection ; à l'inverse, lorsqu'il est supérieur à 1, le rapport de probabilité illustre un élément d'aggravation du risque de commettre un délit particulier. Par exemple, dans le tableau 2, les garçons possèdent 1,695 fois plus de chances que les filles de perpétrer un vol simple, indépendamment de leur âge, de leur environnement, du degré de contrôle parental et de leur consommation ou non de produits psychotropes. Lorsque le rapport de cotes est inférieur à 1, le rapport de probabilité peut être inversé ( $1/\text{RC}$ ).

Pour tous les types d'actes considérés, l'usage répété ou occasionnel de cannabis se révèle un facteur aggravant de délinquance. La portée de la consommation de drogue est perceptible dans toutes les catégories de sexe et d'âge, quelles que soient par ailleurs les données relatives à la dégradation de l'environnement ou au contrôle parental extrascolaire. L'accroissement des prévalences attribuable à l'effet principal de la prise de cannabis est particulièrement sensible pour les vols simples et le port d'armes, avec des rapports de cotes respectifs de 3,9 et 3,4 chez les utilisateurs réguliers de drogue. On sait que l'acte de vol peut être économiquement motivé par la nécessité de se procurer les moyens matériels de maintenir la consommation de substances psychotropes. Il a été également suggéré que les adolescents consommateurs sont plus enclins à prendre le risque d'agissements délictueux du fait d'un abaissement de leur seuil d'inhibition consécutif à l'usage de stupéfiants.

En comparaison, la consommation d'alcool ne possède pratiquement aucune capacité prédictive de l'ensemble des délits analysés dans le tableau 2. L'analyse des rapports de cotes montre que les adolescents buveurs occasionnels n'ont pas, du point de vue statistique, une plus grande probabilité de passage à l'acte délinquant que leurs pairs non consommateurs. La prise répétée de boissons alcoolisées n'augmente pas non plus de façon discriminante la propension de l'adolescent à commettre telle ou telle infraction, à l'exception notable du seul port d'armes (rapport de cotes de 1,6 pour les buveurs réguliers). Dans tous les cas, les modèles explicatifs les plus performants dans le diagnostic ne retiennent pas l'usage d'alcool comme élément décisif de changement du risque de délinquance lorsque est pris simultanément en compte le recours au cannabis par les adolescents.

Le constat d'une absence de pouvoir discriminant de la consommation d'alcool au sein d'un modèle intégrant l'usage de cannabis mérite toutefois d'être explicité. Tous les travaux relatifs à la polyconsommation ont rappelé combien alcool et drogue sont très souvent associés dans les pratiques effectives de la jeunesse. De fait, ces deux consommations apparaissent fortement liées du point de vue statistique dans les données de notre enquête <sup>14</sup>.

L'existence d'une telle parenté des deux psychotropes participe pour partie de l'explication des résultats contenus dans le tableau 2. Techniquement, la logique d'économie du modèle logistique tend en effet à « éliminer » un ou plusieurs critères explicatifs possédant un solide degré de covariance et privilégier l'indicateur permettant d'optimiser le pouvoir explicatif du modèle.

On contrôle aisément cette contrainte inhérente à la modélisation statistique en retirant la consommation de cannabis des tests conduits précédemment : dans tous les cas, la prise régulière d'alcool isolée de la composante « drogue » retrouve une incidence significative sur les conduites à risque, avec des rapports de cotes variant de 1,7 pour les bagarres à 2,5 et 3 pour les vols simples et le port d'armes.

---

14. Pas moins de 59 % des buveurs réguliers dans notre échantillon disent également consommer régulièrement du cannabis, contre 21 % des buveurs occasionnels et 5 % seulement de ceux qui ne boivent jamais.

La disqualification de l'alcool en tant que variable candidate à l'élaboration d'un modèle explicatif-prédictif des actes délictueux témoigne aussi de la spécificité d'une pratique non totalement assimilable au domaine même de la délinquance. Si elle accompagne sans aucun doute la vie des jeunes auteurs de délits, la prise de boissons alcoolisées englobe cependant une population adolescente plus large : l'usage, y compris répété, d'alcool demeure en ce sens distinct de l'univers comportemental de l'infraction à la loi *stricto sensu*. Univers pour lequel, en revanche, la consommation de cannabis paraît jouer comme facteur d'exposition de l'adolescent, notamment du fait de la nécessité pour le jeune usager de s'engager dans le processus d'achat illégal de substances et, par voie de conséquence, de côtoyer à diverses occasions des pairs coupables de trafic et, le plus souvent, d'autres formes d'actes délictueux <sup>15</sup>.

Plus généralement, le recours aux substances psychoactives est souvent décrit comme un type de comportement délinquant ou un symptôme, et non spécifiquement une cause de délinquance. La consommation de produits psychotropes et les actes délictueux font partie d'un même syndrome comportemental à problèmes lié à une socialisation et un mode de vie déviants, et l'intégration à des groupes de pairs antisociaux <sup>16</sup>.

Cette dernière considération nous ramène très directement aux données socio-démographiques ou d'environnement, dont on constate, au regard des résultats de l'analyse du tableau 2, qu'elles composent une somme de formes prédisposant à la délinquance. Au-delà du seul effet modifiant de la prise de drogue, l'accomplissement d'actes délictueux demeure un type de comportement nettement sexué, à dominante masculine. Pour l'ensemble des délits simples ou graves examinés, la variable de sexe s'avère essentielle et accroît régulièrement la prévalence du risque chez les jeunes garçons, en particulier pour ce qui concerne le port d'armes et l'éventualité d'implication dans des rixes : dans le premier cas, le rapport de cotes des garçons par rapport aux filles est supérieur à six ; proche de quatre pour les bagarres.

Similairement, les modèles testés confirment l'incidence de l'entourage familial direct et de l'environnement urbain sur l'exposition ou la protection de la jeunesse face à l'occurrence des infractions de petite et moyenne délinquances, contribuant par-là même à nuancer l'appréciation de l'effet aggravant de la consommation de cannabis. Chez les jeunes usagers de drogue tout comme chez leurs pairs qui n'en ont jamais fait l'expérience, la nature du milieu et le degré de contrôle parental extrascolaire déterminent de façon consistante la perspective de passage à l'acte délictueux.

Le risque d'exposition croît ainsi sensiblement pour les adolescents vivant dans un voisinage considérablement dégradé, singulièrement pour ce qui touche

15. Rappelons ici que la vente de cannabis est très largement associée statistiquement aux autres types d'infractions, les adolescents trafiquants ayant, dans tous les cas, une plus grande propension à l'accomplissement de délits simples ou aggravés.

16. SIEGEL Larry J., SENNA Joseph J. *Juvenile Delinquency. Theory, Practice and Law*. Belmont (Californie) : Wadsworth, 2000 (7<sup>e</sup> édition), p. 418.

aux vols graves et port d'armes avec des rapports de cotes de 5,7 et 4,6 par rapport à leurs pairs évoluant à l'inverse dans un milieu très peu dégradé. Le niveau de contrôle extrascolaire exercé par les parents influe également de façon notable sur l'éventualité des vols simples, port d'armes, bagarres et vandalisme peu grave, avec des probabilités multipliées entre trois et quatre fois lorsque l'on passe d'une surveillance très forte à un contrôle très faible. L'effet de protection dû à la présence parentale est saillant dans le cas des vols aggravés : les adolescents subissant un contrôle strict de la part de leurs parents se révèlent avoir 13,5 fois moins de chances de commettre un vol grave que leurs camarades soumis à un très faible niveau de surveillance.

## **Perspectives**

Le matériau quantitatif a permis de porter au jour l'incidence nette de la consommation de drogue sur la propension des adolescents à s'engager sur la voie de l'accomplissement d'actes délictueux. Dans le contexte actuel de progression simultanée de la délinquance et de la consommation de produits psychotropes, ce résultat éclaire en partie le lien de concomitance entre comportements. Sans qu'il soit possible, naturellement, d'établir un quelconque rapport d'antériorité entre usage de stupéfiants et accomplissement d'actes délictueux : dans une perspective biographique, l'existence d'une relation statistique entre drogue et criminalité ne signifie pas nécessairement que la consommation de produits psychoactifs précède les délits dans le temps <sup>17</sup>.

Second point d'importance, l'analyse des données de l'enquête de délinquance autodéclarée a conduit à confirmer l'impact conjoint de variables relatives à l'environnement social immédiat des jeunes ou aux limitations à la délinquance que peut constituer l'exercice d'un fort contrôle parental.

Reste toutefois que la France connaît, en particulier chez les jeunes, une augmentation sensible de la consommation de cannabis et un déclin simultané de l'usage d'alcool, quand bien même ce dernier demeure prépondérant. La consommation d'alcool a diminué de 42 % entre 1970 et 1995 (exprimée en litres par personnes et par an). On ne connaît pas celle de cannabis sur une si longue période, mais l'augmentation décrite depuis 1992 montre que l'on est passé de 4 % à 25 % chez les 18-19 ans. Une fois établi le lien entre cannabis et délinquance, il n'est donc pas déraisonnable d'anticiper à l'avenir un impact de la diffusion et de cette progression sur le nombre de délits.

Un dernier élément de réflexion mérite considération. Il ressort des résultats de l'enquête que l'usage de drogue participe plus distinctement que le recours à l'alcool d'un univers de comportements délictueux liés à un mode de vie déviant, le plus souvent au sein de groupes de pairs valorisant fortement ce type de pra-

---

17. KILLIAS Martin. « Consommation de drogue et criminalité parmi les jeunes dans une perspective internationale ». Strasbourg : groupe Pompidou, séminaire sur « Les délinquants usagers de drogues et le système pénal », 12-14 octobre 1998.

tiques. Ce qui semble être en jeu ici n'est donc pas tant la nature de la substance elle-même ou la réalité de ses effets psychoactifs que son statut légal, l'illégalité de la prise de cannabis influant fortement sur la proximité avec d'autres formes d'actes délictueux. Un enjeu central des politiques de santé publique et de lutte contre la délinquance/toxicomanie des jeunes reste en cela de répondre au dilemme opposant, d'une part, la lutte contre la généralisation du cannabis comme moyen de freiner la délinquance et, à l'inverse, l'option de légaliser le produit afin d'éviter que la consommation de cannabis n'entraîne, du fait de son illégalité, un nombre croissant de jeunes sur la pente de l'accomplissement de délits.

publicité

## FUTURIBLES INTERNATIONAL

## SÉMINAIRES

- 9 et 10 avril 2002 — « **La prospective territoriale et le développement local** », séminaire organisé par Futuribles International, en coopération avec le Gerpa et Proactivité Conseil, avec **Hugues de Jovenel**, directeur général du groupe Futuribles, **Philippe Mirenowicz**, directeur du Gerpa, **Vincent Pacini**, directeur à Proactivité Conseil.
- 24 et 25 avril 2002 — « **Stratégie et management dans l'économie de l'immatériel. Innovation et compétitivité globale** », animé par **Hugues de Jovenel** et **André-Yves Portnoff**, directeur de l'Observatoire de la révolution de l'intelligence à Futuribles International.
- 29 et 30 mai 2002 — « **Séminaire d'introduction à la veille et à la démarche prospective. Tendances lourdes, signaux faibles et enjeux du futur en Europe occidentale à l'horizon 2010-2030** », animé par **Hugues de Jovenel**.

*Inscriptions et renseignements* : Laurence Faupin - Futuribles International - 55, rue de Varenne  
75341 Paris Cedex 07 - Tél. 33 (0)1 53 63 37 73 - Fax 33 (0)1 42 22 65 54 - E-mail : [forum@futuribles.com](mailto:forum@futuribles.com)  
Site Internet [www.futuribles.com](http://www.futuribles.com)

## CALENDRIER DE RENCONTRES PROSPECTIVES

### 8-10 avril 2002, Casablanca (Maroc)

"Habitat des pauvres : quelles politiques face aux inégalités urbaines ?", colloque organisé par le secrétariat d'État marocain à l'habitat, en partenariat avec la Banque mondiale, le laboratoire Urbama... *Contact* : E-mail : colhabmaroc@hotmail.com.

### 8-12 avril 2002, Madrid (Espagne)

Deuxième congrès mondial sur le vieillissement. *Contact* : United Nations Programme on Ageing-Secretariat for the Second World Assembly on Ageing, Room DC2-1358, 2UN Plaza, New York, NY 10017, États-Unis.

Site Internet : [www.un.org/esa/socdev/ageing](http://www.un.org/esa/socdev/ageing).

### 16-17 avril 2002, Londres (France)

"The Middle East: What Does the Future Hold After 9/11?", organisé par la Middle East association. *Contact* : Laura Beachus, The Booking Department, IBC Global Conferences, Gilmoora House, 57-61 Mortimer Street, London W1W 8HS, Grande-Bretagne. Tél. : 44 (0) 1932 893851. Fax : 44 (0) 1932 893893.

E-mail : [cust.serv@informa.com](mailto:cust.serv@informa.com). Site Internet : [www.ibcenergy.com/middleeast](http://www.ibcenergy.com/middleeast).

### 21-23 avril 2002, Doha (Qatar)

"Arabcom 2002", 5<sup>e</sup> forum international annuel sur les nouvelles technologies et les télécommunications arabes. *Contact* : Regional Office, PO box 502040, Dubai, Émirats arabes unis. Tél. : (971)4 3211164. Fax : (971)4 3211165. E-mail : [ktayar@arabcom.com](mailto:ktayar@arabcom.com) ; [Jean-Louis.Farwagi@arabcom.com](mailto:Jean-Louis.Farwagi@arabcom.com) ; [jlfarwagi@arabcom.com](mailto:jlfarwagi@arabcom.com).

Site Internet : [www.arabcom.com](http://www.arabcom.com).

### 14-16 mai 2002, Amiens (France)

"Collecte de données et connaissance des populations", 12<sup>e</sup> colloque national de démographie. *Contact* : Faculté de philosophie, Sciences humaines et sociales, chemin du Thil, 80025 Amiens cedex 1, France. E-mail : [cudep@u-picardie.fr](mailto:cudep@u-picardie.fr).

### 17-20 mai 2002, Saint-Jacques de Compostelle (Espagne)

"Les futurs de l'Europe après l'Union monétaire", 16<sup>e</sup> symposium "Les Pionniers/Enjeux-Les Échos". *Contact* : Anne Tourres. Tél. : 33 (0)1 56 26 52 11. Fax : 33 (0)1 47 55 19 31.

### 23-24 mai 2002, Madrid (Espagne)

"Élargissement de l'Union", 15<sup>e</sup> rencontre Ipse (Institut de la protection sociale européenne). *Contact* : Ipse, 92, bd Magenta, 75010 Paris, France.

Fax : 33 (0)1 40 36 07 65. E-mail : [europesociale@euroipse.org](mailto:europesociale@euroipse.org).

### 27-31 mai 2002, Séoul (Corée du Sud)

"La gouvernance métropolitaine dans le nouveau millénaire", 7<sup>e</sup> congrès mondial triennal de Metropolis. *Contact* : Fax : 82-2-775-4032.

E-mail : [secretariat@metropolis2002.org](mailto:secretariat@metropolis2002.org). Site Internet : [www.metropolis2002.org](http://www.metropolis2002.org).

Vincent Tournier <sup>1</sup>

# Parents, êtes-vous responsables ?

LE RÔLE DE LA FAMILLE DANS LA DÉLINQUANCE  
DES JEUNES : RÉSULTATS D'UNE ENQUÊTE SUR  
LA DÉLINQUANCE « AUTODÉCLARÉE » <sup>2</sup>

*Le passage d'un modèle familial traditionnel, axé sur le respect des statuts et des normes préétablies, à un modèle ouvert, plus « contractuel » dans lequel les individus agissent en fonction de leurs désirs sur la base de règles négociables et révocables — en bref, la précarité de la famille — est-il une source de fragilité pour les enfants privés de repères et donc plus enclins désormais aux comportements délinquants ?*

*Non, répond en substance Vincent Tournier, les relations parents/enfants sont bien plus déterminantes que la composition des familles : leur proximité affective mais, plus encore, le niveau de contrôle parental. Et celui-ci n'est pas corrélé aux catégories sociales (quoique l'incidence du milieu urbain ne soit pas négligeable) mais bien plus au niveau d'éducation et, davantage encore, aux valeurs des parents.*

*Peut-on dès lors imputer l'accroissement de la délinquance au laxisme des parents soixante-huitards ? Peut-être, reconnaît l'auteur, mais les choses sont en train d'évoluer. Contrairement à une regrettable tradition française, il est urgent de reconnaître la responsabilité éducative des parents et, tablant sur l'élévation de leur niveau d'éducation, possible d'espérer les voir désormais mieux assurer que par le passé leur rôle essentiel.*

H.J.

Quel est le rôle de la famille dans la délinquance des jeunes ? Voici quelques années encore, le simple fait de

poser cette question aurait été jugé surprenant, pour ne pas dire suspect. C'est que la délinquance des jeunes n'a

1. Maître de conférences de science politique à l'Institut d'études politiques de Grenoble, CIDSP (Centre d'informatisation des données sociopolitiques).

2. Je remercie vivement Sebastian Roché et la direction de la revue pour leurs conseils lors de la préparation de ce texte, dont j'assume évidemment l'entière responsabilité.

jamais été un sujet facile en France. Pour des raisons qu'il faudra un jour étudier plus en détail, elle s'est trouvée politisée à l'extrême, au point de constituer un point de clivage majeur entre la gauche et la droite, les uns voyant dans les facteurs sociaux la clef explicative de toute délinquance, les autres affirmant que rien ne saurait faire oublier le rôle primordial des parents. Bref, « dis-moi comment tu expliques la délinquance et je te dirai qui tu es ».

Si la question de la responsabilité parentale peut aujourd'hui être abordée plus sereinement, c'est parce que la société française a considérablement changé. Les clivages politiques se sont déplacés et les élites n'ont plus tout à fait les mêmes idées qu'autrefois. À droite, les évolutions familiales ne sont plus systématiquement présentées comme des catastrophes nationales et, à gauche, la question du rôle des parents dans l'éducation des enfants n'est plus considérée comme un tabou absolu<sup>3</sup>.

Parallèlement, la délinquance est davantage prise au sérieux. Les explications monocausales sont de moins en moins crédibles. L'interprétation par les

causes sociales, sans être rejetée, mérite à l'évidence d'être nuancée et précisée. La prise en compte des facteurs familiaux apparaît d'autant plus nécessaire que, en quelques décennies, les structures familiales ont connu de profonds bouleversements.

Dans quelle mesure ces mutations ont-elles influencé la délinquance des jeunes ? Faut-il être inquiet pour l'avenir ? Force est de constater que, sur ces questions, nous manquons encore d'éléments solides. Cela tient au fait que les enquêtes autodéclarées — c'est-à-dire interrogeant les jeunes sur les actes qu'ils ont pu commettre — restent très rares en France. Or, seul ce genre d'enquêtes peut nous aider à analyser les causes de la délinquance. L'enquête réalisée à Grenoble et à Saint-Étienne en juin 1999, sur laquelle nous allons nous appuyer ici, fait figure d'exception et permet d'engager le débat sur de meilleures bases<sup>4</sup>.

## La composition de la famille

La baisse des mariages, la croissance des divorces et la place croissante des nouvelles formes de vie familiale (fa-

3. On se souvient notamment du discours prononcé par Lionel Jospin à l'occasion de la Conférence de la famille le 12 juin 1998. Rompant avec une tradition bien établie en France, qui tend à placer la question de l'éducation sous la responsabilité de l'École, le Premier ministre français a paru inverser les priorités en déclarant qu'il tenait à souligner « avec la plus grande force le rôle éducatif irremplaçable des parents ». Quelques mois plus tard, un appel était lancé par des intellectuels habituellement classés à gauche pour critiquer une approche trop angélique de la délinquance. Au passage, ceux-ci évoquaient la question de la responsabilité parentale en se demandant s'il était illégitime « d'exiger des parents qu'ils exercent leur responsabilité en contrepartie des prestations et assistances qu'ils reçoivent de la société ». Voir « Républicains, n'ayons plus peur ! » *Le Monde*, 4 septembre 1998 [texte signé par Régis Debray, Max Gallo, Jacques Julliard, Blandine Kriegel, Olivier Mongin, Mona Ozouf, Anicet Le Pors et Paul Thibaud].

4. ROCHÉ Sebastian (sous la dir. de), ASTOR Sandrine,IVALDI Gilles, TOURNIER Vincent. *Enquête sur la délinquance autodéclarée des jeunes*. Grenoble : Centre de recherche sur le politique, l'administration, la ville et le territoire, 2000, 125 p. [rapport final d'une recherche conduite en 1999 dans deux grandes agglomérations françaises (Saint-Étienne et Grenoble), financée par la Fondation MAIF (Mutuelle assurance des instituteurs de France), le ministère de l'Intérieur (Institut des hautes études de la sécurité intérieure), le ministère de la Justice (Groupement d'intérêt public « Droit et justice », Protection judiciaire de la jeunesse), le Centre de prospective de la gendarmerie nationale, la Semitag (Société d'économie mixte des transports de l'agglomération grenobloise)]. Voir encadré.

## L'ENQUÊTE SUR LA DÉLINQUANCE AUTODÉCLARÉE À GRENOBLE ET SAINT-ÉTIENNE

Les résultats présentés dans cette étude sont issus d'une enquête réalisée en juin 1999 à Grenoble (Isère) et à Saint-Étienne (Rhône) sur la base d'un protocole international. Elle a concerné 2 228 adolescents âgés de 13 à 19 ans.

L'originalité de cette étude tient au fait qu'elle a interrogé directement des jeunes sur les infractions qu'ils ont pu commettre. Bien sûr, ces informations ne sont que partiellement satisfaisantes car elles sont forcément soumises à la mémoire et à la bonne volonté des répondants. Néanmoins, elles ont l'intérêt de contourner les limites que rencontrent inévitablement les sources administratives et policières de la délinquance. De plus, seules des données de ce type sont à même de fournir des indications précises sur les conditions de vie des jeunes (origine sociale, scolarité, famille, résidence, etc.), ce qui permet d'examiner et de hiérarchiser les facteurs de la délinquance.

### Les indicateurs de la délinquance

Pour tenir compte des différentes formes de la délinquance, trois types de comportements ont été retenus : les dégradations, les vols et les agressions. Ces comportements sont bien sûr fortement corrélés entre eux, mais ils recouvrent néanmoins des réalités assez distinctes.

Pour chacun de ces comportements, on a distingué les actes « simples » et les actes « graves » (précisons que nous mesurons ici des **types** d'acte, et non le nombre de fois où cet acte a été commis). Les dégradations et les vols sont appréhendés à partir de quatre indices synthétiques, qui reposent sur une série de questions portant sur les actes commis au cours des deux dernières années.

Par exemple, pour les dégradations simples, on a pris en compte le fait d'avoir tagué des graffitis, d'avoir endommagé un abribus, etc. Pour les dégradations graves, on a retenu le fait d'avoir lancé des projectiles sur un bus ou un véhicule officiel, ou d'avoir mis volontairement le feu à quelque chose. En revanche, les deux formes d'agressions (simples et graves) correspondent chacune à une seule variable du questionnaire (avoir participé à une bagarre en public, 20 % ; avoir frappé violemment ou blessé quelqu'un, 5 %).

### Les indices de proximité affective et de contrôle parental

Pour mesurer la proximité affective entre parents et enfants, plusieurs questions ont été utilisées : 1) « ta mère (ou ton père) te fait-elle(il) des compliments quand tu fais quelque chose de bien ? » (très souvent, souvent, parfois, jamais) ; 2) « dans l'ensemble, comment t'entends-tu avec ta mère/ton père ? » (très bien, assez bien, pas très bien, pas bien du tout). C'est cette dernière question que nous avons retenue pour mesurer le degré d'entente entre parents et enfants.

En ce qui concerne le contrôle parental, nous avons utilisé quatre questions (par exemple ne pas dire à ses parents « où l'on va » quand on sort, ne pas rentrer à l'heure fixée par ses parents, etc.). Un aménagement a été trouvé pour tenir compte de l'évolution logique du contrôle en fonction de l'âge.

V.T.

milles recomposées ou à parent unique notamment) ont marqué le passage d'un modèle familial traditionnel, axé sur le

respect des statuts et des normes pré-établies, à un modèle plus ouvert, plus « contractuel », dans lequel les individus

Tableau 1 — Taux d'auteurs (en %) selon la situation familiale des jeunes

	Dégradations		Vois		Agressions		Effectifs
	Simple	Graves	Simple	Graves	Bagarres	Graves	
<b>Ensemble</b>	<b>36</b>	<b>7</b>	<b>43</b>	<b>5</b>	<b>20</b>	<b>5</b>	<b>(2 288)</b>
Vivent avec leurs deux parents	34	6	41	4	19	4	(1 604)
Vivent dans une famille recomposée	44	6	47	7	23	6	(162)
Vivent avec un seul parent	38	11	45	6	19	7	(379)

Source : ROCHÉ Sebastian et alii. *Op. cit.*

agissent en fonction de leurs désirs sur la base de règles négociables et révocables<sup>5</sup>.

Cette individualisation des relations familiales est souvent perçue comme une source de fragilité car les enfants sont supposés souffrir d'un manque de repères. Le lien avec la délinquance est vite tracé. En particulier, les familles monoparentales sont facilement désignées comme les responsables de l'augmentation de la délinquance. Plusieurs arguments, il est vrai, plaident en ce sens : d'une part, les enfants de familles dissociées sont plus souvent traduits en justice que les autres enfants ; d'autre part, la coïncidence entre la courbe des infractions et celle des divorces ou des familles monoparentales s'avère particulièrement frappante<sup>6</sup>.

Les informations que l'on a recueillies auprès des jeunes invitent cependant à être plus nuancé. Les relations statistiques sont nettement moins fortes qu'on aurait pu le penser (tableau 1).

Quelques exceptions méritent cependant d'être signalées. Elles concernent plus particulièrement les actes graves, qui sont effectivement plus nombreux dans les familles qui ont connu une séparation. La proportion d'auteurs de dégradations graves augmente même très fortement chez les jeunes issus de familles monoparentales (dans lesquelles le parent est la mère neuf fois sur dix), ce qui peut indiquer que ce type de comportements n'est pas sans lien avec des troubles psychologiques liés au vécu familial.

Mais ces exceptions ne suffisent pas à faire de la structure familiale une variable déterminante pour les passages à l'acte. La différence que l'on observe entre les infractions mineures et les infractions graves incite à penser que la dissociation familiale tend plutôt à aggraver certains problèmes, ce qui expliquerait pourquoi les enfants issus de familles désunies ou monoparentales sont surreprésentés dans les populations qui ont affaire à la justice<sup>7</sup>.

5. Voir par exemple DÉCHAUX Jean-Hugues. « Dynamique de la famille : entre individualisme et appartenance ». In GALLAND Olivier et LEMEL Yannick (sous la dir. de). *La Nouvelle Société française : trente années de mutation*. Paris : Armand Colin (coll. U), 1998, pp. 60-89.

6. Voir ROCHÉ Sebastian. *La Délinquance des jeunes : les 13-19 ans racontent leurs délits*. Paris : Seuil, 2001, pp. 156-157.

7. Cette explication n'est pas incompatible avec la théorie dite « de l'étiquetage ». Cette théorie consiste à dire que le système pénal fonctionne de manière sélective : les enfants de familles dissociées sont plus souvent traduits en justice et jugés plus sévèrement parce que le parent qui reste seul (la mère en

D'autres auteurs aboutissent à des conclusions similaires. En se basant sur une enquête réalisée en Suisse, le sociologue Marcelo Aebi explique ainsi que, si l'effet de la dissociation familiale est moins fort qu'on a tendance à le croire, c'est tout simplement parce que les familles dissociées peuvent remplir leur rôle éducatif aussi bien que les autres familles. Il est même possible, ajoute-t-il, que les enfants de ces familles bénéficient d'une certaine avance sur les autres dans la mesure où ils sont amenés à prendre plus tôt des responsabilités<sup>8</sup>. Cela ne veut naturellement pas dire que les troubles psychologiques soient inexistantes chez ces jeunes (les enfants de familles dissociées sont davantage concernés par les problèmes de drogue), mais il n'en reste pas moins que ces troubles ne se traduisent pas plus souvent que la moyenne par des actes de délinquance.

Si l'on ne peut donc exclure que l'instabilité accrue des ménages a joué un rôle dans l'augmentation de la délinquance des jeunes, il convient d'être prudent. Une partie du problème tient sans doute au fait que nous interprétons trop abruptement les évolutions que connaît la famille contemporaine. S'il y a aujourd'hui plus de divorces, cela ne signifie pas forcément que les couples se déchirent plus qu'autrefois, ni que leur investissement dans l'éducation et le suivi des enfants soit moindre, bien au contraire, car la fragilité des relations s'est plutôt accompagnée d'une montée

de la proximité affective entre les générations. Même les familles monoparentales ne sont pas dénuées de ressources pour assurer l'éducation des enfants. C'est pourquoi l'absence d'un parent (en l'occurrence du père) ne constitue pas une cause automatique de la délinquance.

### *Les relations entre parents et enfants : une variable clef*

Mais si la composition familiale n'est pas en mesure de rendre compte de toute la complexité de la délinquance des jeunes, cela tient surtout au fait que l'influence de la famille se situe davantage sur le terrain des relations que sur celui des structures.

Pour étudier l'impact des relations familiales, nous avons utilisé différents indicateurs qui portent soit sur la proximité affective entre parents et enfants, soit sur le niveau du contrôle parental. Or, il ne fait aucun doute que ces indicateurs sont beaucoup plus corrélés aux actes de délinquance que les indicateurs de composition familiale. Une mention toute particulière doit être faite à l'indicateur du contrôle parental, qui se présente bel et bien comme une variable majeure. Par exemple, entre un contrôle très fort et un contrôle très faible, le taux d'auteurs passe de 27 % à 72 % pour les dégradations simples et de 1 % à 19 % pour les vols graves (tableau 2). Aucune autre variable, dans cette enquête, ne provoque des variations d'une telle ampleur.

---

général) est considéré comme moins capable de les contrôler. Certains auteurs suggèrent d'ailleurs que ce fonctionnement sélectif trouve son origine dans les principes mêmes de la justice des mineurs puisque celle-ci vise à protéger et à aider l'enfant au lieu de le punir ; or, un milieu familial dissocié est facilement jugé dangereux pour la sécurité de l'enfant — voir par exemple CUSSON Maurice. *Délinquants pourquoi ?* Montréal : Bibliothèque québécoise (coll. Sciences humaines), 1993, 300 p.

8. AEBI Marcelo. « Famille dissociée et criminalité : la cas suisse ». *Kriminologisches [Bulletin de criminologie]*, n° 23 (1), 1997, pp. 53-80.

Tableau 2 — Taux d'auteurs (en %) selon le degré de contrôle parental

	Dégradations		Vols		Agressions		Effectifs
	Simples	Graves	Simples	Graves	Bagarres	Graves	
<b>Ensemble</b>	<b>36</b>	<b>7</b>	<b>43</b>	<b>5</b>	<b>20</b>	<b>5</b>	<b>(2 288)</b>
Contrôle très fort	24	3	27	1	11	2	(856)
Contrôle fort	36	5	44	2	18	4	(620)
Contrôle faible	47	11	56	7	26	5	(398)
Contrôle très faible	58	18	72	19	41	15	(266)

Source : ROCHÉ Sebastian et alii. *Op. cit.*

Ces résultats sont-ils surprenants ? Les études anglo-saxonnes ont depuis longtemps montré que la « supervision » parentale est une variable hautement associée à la délinquance des jeunes <sup>9</sup>. Par supervision, il faut entendre non seulement la connaissance et la surveillance par les parents des activités de leurs enfants, donc une restriction des opportunités de commettre des délits, mais aussi, de façon plus générale, la capacité qu'ont les parents d'assurer une présence psychologique constante auprès de leurs enfants, de telle façon que ces derniers sont amenés à prendre en compte la réaction probable de leurs parents avant de commettre un acte.

L'indicateur que nous utilisons est certes moins précis, mais on peut le considérer comme une bonne approximation de ce phénomène. Or, il est aisé de vérifier que l'intensité du contrôle parental ne varie pas beaucoup en fonction de la composition de la famille. Cela signifie que les familles dissociées ou monoparentales ne se retrouvent pas automatiquement dans l'incapacité d'exercer un contrôle actif sur leurs enfants, même si des différences existent par rapport aux familles « intactes ».

Conformément aux conclusions de Marcelo Aebi, ce constat aide donc à comprendre pourquoi la composition familiale reste une variable peu significative en elle-même. Mais en même temps, il convient aussi de souligner que l'effet de la composition familiale n'est pas complètement annulé par le contrôle parental. Parmi les enfants qui connaissent un fort contrôle, les taux de délinquance sont en effet plus élevés lorsque les familles sont recomposées que lorsqu'elles sont intactes (en revanche, cet effet ne se retrouve pas avec les familles monoparentales, ce qui indique que les capacités éducatives ne sont pas nécessairement remises en cause lorsqu'il n'y a qu'un seul parent).

### Styles relationnels et délinquance des jeunes

Quel est cependant l'élément le plus décisif : le contrôle parental ou l'entente avec les parents ? La question est importante car la mise en évidence d'une corrélation entre le contrôle parental et la délinquance des enfants n'est pas en soi explicative : il est en effet possible que la délinquance résulte moins d'un faible

9. On peut se reporter au rapport, non publié, de BÈGUE Laurent. *Attachements sociaux, croyances conventionnelles et délinquance. Représentation de l'autorité par des adolescents délinquants et non délinquants*. Grenoble : Laboratoire de psychologie sociale, 2000, 180 p. [rapport de recherche pour l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure].

contrôle des parents que de l'attitude de certains jeunes. En d'autres termes, la délinquance peut très bien provenir non pas des parents qui s'abstiennent de contrôler mais des jeunes qui sont difficilement contrôlables.

S'il est évidemment difficile de résoudre ici une telle interrogation, du moins avons-nous la possibilité de vérifier les effets croisés du contrôle et de l'entente. Pour cela, nous utiliserons une typologie qui distingue grossièrement quatre styles relationnels à partir de la combinaison de deux critères : l'entente parents/enfants et le contrôle parental. Le croisement de ces deux critères permet de dégager quatre styles relationnels (voir tableau 3). Il faut préciser que ces styles relationnels sont basés sur les perceptions des jeunes et qu'ils ne sont pas forcément homogènes pour tous les enfants d'une même famille.

Toute typologie est forcément réductrice et celle-ci n'échappe pas à la règle, mais l'avantage d'une telle démarche est de mettre en lumière les lignes de force d'un phénomène. Or, les résultats sont ici particulièrement clairs (tableau 4) : le clivage majeur est bel et bien celui qui fait intervenir le contrôle parental puisque la proportion d'auteurs est la plus

**Tableau 3 — Combinaison du contrôle et de l'entente parents/enfants**

	Entente	Forte	Faible
Super- vision			
Forte		48 %	22 %
Faible		17 %	13 %

Source : ROCHÉ Sebastian et alii. *Op. cit.*

faible dans les deux groupes où le contrôle parental est le plus élevé. Ce résultat accrédite donc l'idée que c'est bien la démarche des parents qui est à l'origine du contrôle, et non l'attitude des jeunes, même si cette interprétation ne saurait être considérée comme définitivement établie ici.

Plus généralement, ce résultat invite à réfléchir sur l'impact des styles relationnels des parents. S'il ne fait guère de doute qu'un style qui combine mauvaise entente et contrôle élevé risque de peser sur le bien-être et l'épanouissement des enfants, force est de constater que ce type de relations ne prédispose aucunement à la délinquance. Autrement dit, une bonne entente ne peut remplacer la supervision. Mais encore faut-il souligner qu'un style qui combine contrôle élevé et bonne entente constitue un style

**Tableau 4 — Taux d'auteurs (en %) selon les styles relationnels**

	Dégradations		Vols		Agressions		<i>Effectifs</i>
	Simple	Graves	Simple	Graves	Bagarres	Graves	
<b>Ensemble</b>	<b>36</b>	<b>7</b>	<b>43</b>	<b>5</b>	<b>20</b>	<b>5</b>	<b>(2 288)</b>
Supervision + / Entente +	27	4	31	1	15	3	(959)
Supervision + / Entente -	33	4	40	3	14	4	(448)
Supervision - / Entente +	47	12	58	11	34	8	(352)
Supervision - / Entente -	57	16	68	13	32	10	(263)

Source : ROCHÉ Sebastian et alii. *Op. cit.*

**Tableau 5 — Taux d'auteurs (en %) selon la catégorie sociale du parent de référence et le contrôle des parents**

	Dégradations		Vols		Agressions		Effectifs
	Simplees	Graves	Simplees	Graves	Bagarres	Graves	
<b>Cadres et professions intermédiaires</b>	<b>33</b>	<b>5</b>	<b>43</b>	<b>4</b>	<b>17</b>	<b>4</b>	<b>(1 022)</b>
Contrôle fort	22	2	27	1	8	1	(436)
Contrôle moyen	34	3	44	1	19	3	(264)
Contrôle faible	48	11	63	11	30	8	(255)
<b>Ouvriers et employés</b>	<b>38</b>	<b>9</b>	<b>43</b>	<b>7</b>	<b>23</b>	<b>6</b>	<b>(1 046)</b>
Contrôle fort	26	3	27	2	14	3	(344)
Contrôle moyen	37	7	43	4	18	5	(307)
Contrôle faible	53	16	62	14	35	11	(339)

Source : ROCHÉ Sebastian et alii. *Op. cit.*

relationnel tout aussi efficace — voire sensiblement plus efficace — dans la prévention de la délinquance.

### ***L'impact des inégalités sociales a-t-il été exagéré ?***

Mais que deviennent, dans ces conditions, les inégalités sociales ? Est-ce à dire que celles-ci n'exercent aucun rôle ? La réponse est évidemment négative, mais encore convient-il d'être précis.

Ce qui est sûr, c'est que l'idée selon laquelle la situation sociale des parents exercerait à elle seule une influence déterminante sur la délinquance des jeunes ne résiste guère à l'examen : quels que soient les indicateurs retenus (catégorie socioprofessionnelle ou niveau d'éducation), les relations statistiques restent globalement très faibles.

Il est vrai que la catégorie sociale des parents exerce une influence plus significative sur les actes graves. Par exemple, la proportion de jeunes impliqués dans des dégradations graves passe de 4-6 % dans les milieux de cadres ou de professions intermédiaires à 8-9 % dans

les milieux populaires (employés et ouvriers), tandis que les vols avec violence passent de 3-4 % à 6-8 % (en revanche, les agressions graves se situent à 4 % chez les cadres comme chez les ouvriers).

Malgré cela, force est de reconnaître que les effets de la catégorie sociale restent assez modérés dans l'ensemble. Cette conclusion vaut aussi pour le degré d'insertion dans le monde du travail : certes, l'inactivité du père (chômage ou retraite) — ainsi d'ailleurs que celle de la mère, surtout lorsque celle-ci n'a jamais travaillé — va plutôt de pair avec une augmentation des passages à l'acte, mais les écarts sont plutôt faibles. Ce résultat surprendra peut-être, mais il est finalement assez cohérent avec deux phénomènes qu'il faut rappeler ici :

- 1) c'est dans les années de forte croissance économique et de faible chômage que la croissance de la délinquance a été la plus forte ;
- 2) l'amélioration du marché de l'emploi qu'a connue la France depuis 1997 ne s'est nullement accompagnée d'une décreue concomitante de la délinquance. Le lien entre le marché du travail et la

délinquance est donc plus complexe qu'on a tendance à le croire <sup>10</sup>.

### *Situation sociale et contrôle parental*

Certains auteurs estiment néanmoins que si la supervision parentale est bel et bien une variable centrale, celle-ci est à son tour fortement tributaire de la situation sociale des parents. Autrement dit, dans les milieux aisés, les parents bénéficient de ressources sociales qui leur permettent de superviser efficacement leurs enfants, alors que les familles populaires sont confrontées à des situations de précarité et de relégation sociale qui portent atteinte à leur prestige et discréditent par avance leur autorité <sup>11</sup>.

En toute logique, une telle explication est difficilement recevable car on voit

mal comment une variable secondaire pourrait s'avérer décisive en dernière instance. Il n'en reste pas moins qu'elle comporte une part de vérité. Il est clair que le contrôle parental n'est pas homogène dans tous les milieux sociaux (un peu moins de la moitié des enfants de cadres connaît un fort contrôle parental contre environ un tiers des enfants d'employés ou d'ouvriers).

Néanmoins, il serait faux de penser que le contrôle parental est totalement déterminé par les conditions d'existence ou par le prestige social des familles. Si l'on reprend par exemple la typologie des styles relationnels que nous avons présentée plus haut, on vérifie facilement que les différences en fonction du groupe socioprofessionnel des parents demeurent faibles (tableau 6). Signalons toutefois que les corrélations statistiques sont plus fortes avec le niveau d'études

**Tableau 6 — Les styles relationnels et les caractéristiques sociales des parents**

	Supervision + Entente +	Supervision + Entente -	Supervision - Entente +	Supervision - Entente -	Ensemble
% de catégories aisées *	46	55	39	42	45
% de parents diplômés **	44	50	30	34	41

\* Le parent de référence est cadre ou profession intermédiaire ; \*\* Au moins l'un de deux parents a le baccalauréat ou plus.

Lecture : parmi les lycéens qui déclarent avoir un style éducatif combinant forte supervision et forte proximité, 46 % sont des enfants de cadres et de professions intermédiaires.

Source : ROCHÉ Sebastian et alii. *Op. cit.*

10. Rappelons que nous parlons ici de la délinquance déclarée. Or, on sait qu'il n'en va pas de même pour les délinquants appréhendés par la police, qui sont souvent issus de milieux modestes. Dans son rapport cité plus haut, Laurent Bégue confirme cette différence en comparant un échantillon de jeunes avec une population de jeunes « judiciairisés » (c'est-à-dire ayant affaire à la justice). Il estime que la théorie de l'étiquetage peut expliquer cette différence, la police et la justice ayant tendance à sur-sélectionner et à surpénaliser les personnes socialement défavorisées.

11. Cette thèse a été notamment défendue par Laurent Mucchielli dans un rapport remis à la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF). En s'appuyant sur un bilan de la littérature, mais sans avoir lui-même cherché à vérifier cette conclusion, il estime que « les facteurs socio-économiques s'avèrent bel et bien les facteurs les plus déterminants dans la fabrique de la délinquance, mais de façon indirecte [...]. Ils contribuent à ruiner la capacité de contrôle des parents ». In MUCCHIELLI Laurent. « Familles et délinquances : un bilan pluridisciplinaire des recherches francophones et anglophones ». *Dossiers d'études*, n° 9, juin 2000, CNAF, 81 p.

des parents, ce qui incite à penser que le problème tient moins à la place occupée dans la hiérarchie sociale qu'au système de valeurs des parents (le niveau d'éducation influence simultanément les conceptions pédagogiques des parents, la qualité de la communication dans la famille et la capacité d'accompagner la scolarité des enfants). En tout état de cause, une interprétation trop strictement socio-économique paraît donc insuffisante.

Mais il faut surtout souligner que ni un faible niveau d'études, ni une situation sociale défavorisée, ni même une faible insertion socioéconomique ne sont incompatibles avec un fort contrôle parental. Cela n'a rien d'étonnant. Croire en un lien mécanique entre le statut social des parents et la capacité de ceux-ci à exercer leur autorité reviendrait à penser que les parents d'origine modeste ne disposent d'aucune ressource morale et humaine pour assurer l'éducation de leurs enfants. Or, comme l'indique le tableau 5, les enfants de milieux populaires soumis à un fort contrôle ne commettent pas plus d'infractions que les enfants de milieux favorisés soumis au même contrôle. Le contrôle parental est donc potentiellement aussi efficace dans tous les milieux sociaux.

En réalité, la seule variable qui joue un rôle important à côté du contrôle parental est moins la catégorie sociale que l'environnement urbain<sup>12</sup>. En effet, lorsque les enfants sont placés dans un environnement urbain dégradé (donc lorsque les opportunités et les effets d'entraînement sont plus importants), un faible contrôle parental s'accompagne d'un

net surcroît de délinquance par rapport aux jeunes qui vivent dans un environnement calme ; de même, un fort contrôle parental s'avère moins efficace lorsque l'environnement est dégradé, et ce quelle que soit l'origine sociale des enfants.

Placés dans un environnement difficile, les milieux aisés ont donc autant de difficultés que les milieux populaires pour contrôler leurs enfants. C'est donc moins la catégorie sociale que la qualité de l'environnement urbain qui a tendance à favoriser la délinquance. Mais cet effet est évidemment masqué par le fait que les milieux aisés vivent moins souvent dans des quartiers difficiles que les milieux populaires.

### ***L'impact des évolutions socioculturelles***

Comment situer les résultats que nous venons de présenter dans les dynamiques et mutations que connaît la famille ? Et quelles évolutions laissent-ils présager concernant la délinquance des mineurs ?

Il ne fait guère de doute que la fragilité accrue des ménages est susceptible de générer des souffrances chez les enfants. Cette souffrance liée au vécu familial est-elle plus forte aujourd'hui que dans le passé ? On ne peut totalement l'exclure car, même si les relations familiales se passent mieux que dans le passé, l'investissement dans la vie privée a considérablement augmenté et, du coup, les attentes sont plus fortes et les frustrations plus grandes.

Mais ce qu'indiquent nos résultats, c'est que les souffrances familiales ne

---

12. Pour évaluer la qualité de l'environnement dans lequel évoluent les jeunes, quatre questions ont été posées (existence de graffitis, détérioration des cabines téléphoniques, présence de groupes de jeunes dans les montées d'immeuble ou encore rodéos nocturnes).

débouchent pas automatiquement sur des actes de délinquance. En fait, la principale variable de la délinquance, loin devant toutes les autres, c'est d'abord le degré de contrôle que les parents exercent sur leurs enfants. Bien sûr, rien ne permet d'affirmer que cette surveillance relève de la seule volonté des parents (certains parents peuvent avoir le désir de contrôler les activités de leurs enfants sans y parvenir de façon efficace). Mais à l'inverse, il nous semble que l'idée selon laquelle le contrôle parental serait totalement tributaire des conditions d'existence ou du prestige social des familles ne trouve guère de confirmation ici. Le problème tient plutôt à la façon dont les parents, en fonction de leur propre système de représentations, valorisent ou ne valorisent pas la supervision de leurs enfants, tout en étant capables de trouver les ressources qui leur permettent de rendre efficace un tel contrôle.

Au total, donc, les conceptions éducatives ou relationnelles des parents semblent jouer un rôle plus décisif que les facteurs liés à la composition de la famille. Bien entendu, ces deux dimensions peuvent être liées, mais ce lien n'a rien d'automatique : une famille « intacte » peut très bien avoir des difficultés pour assurer une supervision efficace, alors qu'une famille monoparentale ou recomposée peut maintenir une vie relationnelle intense et exercer une action préventive sur la délinquance.

Mais, précisément, cette primauté des aspects relationnels ne doit-elle pas être regardée avec inquiétude ? Les changements qu'a connus la société française depuis les années 1960-1970 — changements dont la crise de mai-juin 1968 est considérée comme emblématique — n'ont-ils pas préparé la montée des inci-

vilités et de la délinquance des jeunes en raison de la remise en cause du principe même de l'autorité ?

Il n'est pas aisé d'aborder une telle question car toute discussion à ce sujet risque d'être perçue comme une critique de la modernité. Pour autant, la coïncidence entre l'évolution des mœurs et la montée de la délinquance n'est sans doute pas fortuite, même si la relation entre les deux phénomènes est certainement très complexe.

Nous avons pu montrer que l'existence d'une bonne entente entre parents et enfants ne suffit pas à prévenir la délinquance. Les relations dans la famille ont donc beau s'être considérablement améliorées (meilleure proximité, augmentation des discussions, allongement de la cohabitation, etc.), il n'est pas certain que l'effet sur la prévention de la délinquance soit très important dès lors que cette évolution ne s'accompagne pas d'un contrôle sur l'activité des jeunes. Or, il est indéniable que nos sociétés modernes ne facilitent pas un tel contrôle, ne serait-ce qu'à travers l'augmentation de la scolarisation qui, certes, favorise l'intégration sociale des jeunes et leur ouverture aux autres, mais qui tend aussi à les maintenir plus longtemps dans un univers séparé et moins responsabilisant.

Cela dit, nos connaissances restent ici trop limitées pour aller plus loin dans cette direction. Tout au plus pouvons-nous suggérer deux éléments de réflexion en guise de conclusion.

Le premier, c'est que la question de la responsabilité des parents dans l'éducation des enfants relève d'un problème plus général de la société française. En fait, c'est toute la culture française qui n'a pas su promouvoir le rôle éducatif des parents. La tradition républicaine,

fondée sur le culte de l'État, a fortement valorisé l'investissement des citoyens dans l'espace public (le vote), mais elle a beaucoup moins valorisé l'investissement dans l'espace privé. L'éducation a d'abord été conçue comme une affaire publique, conformément à la célèbre formule de Danton (« Moi aussi je suis père ; mais mon fils ne m'appartient pas : il est à la République. »). Du coup, l'École a bénéficié d'une forme de sacralisation qui est allée de pair avec une dévalorisation de la responsabilité éducative des parents ; c'est d'ailleurs pour cela qu'en France, les relations entre les parents et l'École ont été structurellement et culturellement peu développées. On peut ajouter que cette tradition n'a pas été sans incidences sur la façon de concevoir la justice pénale des mineurs qui, à travers une sorte de paternalisme d'État, incite à déresponsabiliser à la fois les parents et les jeunes<sup>13</sup>.

En second lieu, il n'est pas du tout certain que l'individualisme contemporain conduise à une aggravation de cette tendance au désinvestissement des parents. L'individualisme est un terme générique qui englobe des évolutions très disparates, et peut-être même contradictoires. Dans nos sociétés modernes, si les individus mettent davantage en avant leur désir d'épanouissement personnel, s'ils se sentent moins liés par des règles morales préexistantes,

ils n'en manifestent pas moins un très grand attachement à la parenté et aux relations privées, ainsi qu'au respect d'autrui. Les enquêtes sur les valeurs des Français indiquent ainsi que les parents sont conduits à s'intéresser davantage à l'éducation de leurs enfants, qu'ils cherchent à leur transmettre des valeurs positives sur la vie en société et le rapport aux autres<sup>14</sup>. En un sens, ils se sentent plus responsables qu'autrefois du devenir de leurs enfants.

Notre enquête permet d'apporter un autre élément à ce sujet. Nous avons en effet montré que le contrôle parental est assez corrélé au niveau d'études. Or, ce dernier ayant connu une hausse considérable ces dernières décennies, on peut se demander si cette évolution n'est pas en mesure de contrebalancer les effets négatifs du « laxisme » censé accompagner la montée de l'individualisme. D'ores et déjà, certains observateurs ont mis en évidence un « épuisement de l'idéologie soixante-huitarde » dans les jeunes générations, en remarquant que celles-ci s'avèrent nettement plus favorables au « principe d'autorité » que les générations précédentes, alors même qu'elles sont très fortement gagnées par les valeurs individualistes<sup>15</sup>. Dire cela, c'est rappeler que le monde moderne se laisse difficilement réduire à des visions univoques et excessivement pessimistes.

13. De façon très symptomatique, on peut d'ailleurs remarquer que la France est le seul pays européen à reconnaître aux parents le droit d'abandonner leur enfant à la naissance (accouchement sous X).

14. Voir HERPIN Nicolas. « La famille : tolérance et différence ». In BRÉCHON Pierre (sous la dir. de). *Les Valeurs des Français : évolutions de 1982 à 2000*. Paris : Armand Colin (coll. U), 2000, pp. 48-67.

15. SCHWEISGUTH Étienne. « Liberté, autorité et civisme ». *Ibidem*, pp. 157-178.

## LÉGALISATION DE L'AVORTEMENT ET CRIMINALITÉ AUX ÉTATS-UNIS

L'article « *The Impact of Legalized Abortion on Crime*<sup>1</sup> », publié en mai 2001, a provoqué de nombreux et violents débats aux États-Unis, en raison de la thèse qu'il soutient. La présentation des principaux arguments de cet article sera suivie de quelques remarques invitant au débat, un débat qui n'est pas sans susciter de controverses vu la teneur des thèses avancées.

Depuis le début des années 1990, la criminalité aux États-Unis a notablement diminué. Ainsi, le nombre d'assassinats a baissé de 40 % et celui de crimes violents de 30 %. De nombreux articles ont été publiés pour présenter des thèses concernant les facteurs explicatifs de cette baisse. Pour les auteurs de l'article en question, aucun des facteurs explicatifs avancés jusqu'à présent n'est convaincant, car cette baisse a été brutale, massive et continue. Ainsi, cette diminution s'est produite quelles que soient les politiques répressives menées (effectifs de police, politique d'incarcération, etc.).

Le principal facteur explicatif, selon eux, est la légalisation de l'avortement dans tous les États-Unis (certains États l'avaient antérieurement légalisé) par la Cour Suprême en 1973, par l'arrêt *Roe vs Wade*. Sept ans après cet arrêt, le nombre d'avortements a atteint un plateau d'environ 1,6 million contre 800 000 en 1973. D'après les calculs des auteurs, les avortements représentent environ 5 % de la baisse de la fécondité connue jusqu'à présent. Surtout, l'augmentation du nombre des avortements et la baisse concomitante de la fécondité ont touché les couches sociales susceptibles d'avoir une descendance ayant des comportements délictueux ou criminels. En effet, aux États-Unis, la moitié des crimes sont commis par 6 % d'une classe d'âges. La baisse de la criminalité serait donc due en grande partie à l'arrivée à l'âge adulte de classes creuses de classes « dangereuses »...

Les avortements ont été surtout pratiqués par des femmes non blanches, souvent très jeunes, qui ne sont pas susceptibles d'offrir a priori une éducation satisfaisante à leurs enfants, soit de manière structurelle, soit de manière temporaire. Or, pour les auteurs, il existe une étroite corrélation entre l'environnement familial et le comportement délictueux d'un adolescent ou d'un jeune adulte.

Dans cette optique, les auteurs identifient quatre facteurs pour étudier la relation entre l'avortement et la criminalité : la race, l'âge de la mère, le statut marital de la mère et le caractère non désiré de la naissance. Ainsi, en se fondant sur des estimations globales, les auteurs concluent que la moitié de la baisse de la criminalité serait due aux avortements. Ensuite, ils effectuent une série d'estimations économétriques en comparant la criminalité entre des États ayant légalisé l'avortement plus tôt et ceux l'ayant autorisé plus tardivement. Là aussi, les auteurs arrivent à la même conclusion.

Toutefois, ils cherchent à tempérer leur discours et n'hésitent pas à affirmer : « En tentant d'identifier un lien entre l'avortement légalisé et la criminalité, nous ne voulons pas dire qu'un tel lien est "bon" ou "juste", mais simplement montrer que cette relation existe. En bref, notre analyse est une analyse formelle, et pas normative, même si bien évidemment nous reconnaissons qu'il y a un vif débat sur les implications morales et éthiques de l'avortement<sup>2</sup>. »

Et d'ajouter plus loin : « il y avait une nette recrudescence dans les taux d'homicides des jeunes à la fin des années 1980 et au début des années 1990, notamment chez les Afro-

1. DONOHUE III John J., LEVITT Stephen D. « *The Impact of Legalized Abortion on Crime* ». *Quarterly Journal of Economics*, mai 2001, pp. 379-420.

2. Ibidem, p. 382.

Américains. Ces cohortes étaient pourtant nées après la légalisation de l'avortement. Significativement, ce résultat n'est pas antagoniste avec la thèse selon laquelle la légalisation de l'avortement a contribué à une baisse des taux de criminalité ; il montre tout simplement que cette tendance à la baisse du crime peut être compensée sur le court terme par des facteurs autres qui favorisent la criminalité. Les taux élevés d'homicides chez les jeunes durant cette période apparaissent comme clairement liés à l'essor du crack et à la facilité d'accès aux armes à feu. Que l'avortement soit le seul facteur influençant la criminalité à la fin des années 1980 implique la plus grande prudence quant à toute conclusion hâtive sur le lien avortement-criminalité mis en évidence uniquement par des séries longues<sup>3</sup>. »

Mais le raisonnement des auteurs n'est pas aussi irréfutable qu'il n'y paraît. Plusieurs remarques, loin d'être exhaustives, peuvent être faites.

Comme toute analyse économétrique, il faudrait vérifier les chiffres avancés et la sensibilité des résultats aux hypothèses sous-jacentes. Le recul historique est insuffisant pour disposer de statistiques sur une période suffisamment longue. Ainsi, d'autres pays qui ont, eux aussi, légalisé l'avortement n'ont pas connu une baisse comparable de la criminalité.

En outre, en se fondant sur les mêmes données, un chercheur a abouti à des conclusions sensiblement différentes<sup>4</sup>. En effectuant une analyse de la criminalité des cohortes nées dans la même période mais dans des États ayant des législations différentes sur l'avortement, il ne trouve pas de relation de causalité entre la légalisation de l'avortement et la baisse de la criminalité. Selon lui, d'autres effets ont joué durant cette période comme la consommation de crack et ses effets induits.

Selon une autre étude<sup>5</sup>, la baisse observée de la criminalité dans les années 1990 est due à la conjonction de nombreux facteurs : augmentation de la population carcérale, modification des modes de consommation de la drogue, contrôle accru de l'utilisation des armes, etc.

Enfin, la vision sous-jacente des auteurs de l'article « *The Impact of Legalized Abortion on Crime* » concernant la criminalité est mécaniste et très déterministe : « mal né, tu fauteras ». Les auteurs n'hésitent pas à résumer en quelques phrases les nombreuses études sur la criminalité. Ils accordent une importance fondamentale à l'environnement familial, en particulier pendant la petite enfance. Or, certains estiment que c'est l'environnement extérieur à la famille qui est fondamental pour comprendre l'évolution d'un enfant<sup>6</sup>.

En somme, sans même aborder les questions éthiques posées par les conclusions de cet article, les arguments cités à l'appui de la thèse paraissent très discutables.

Charles du Granrut, *Futuribles*

3. Ibidem, p. 395, note de bas de page 21. Ce point avait été soulevé avant la publication de l'article, notamment par SAILER Steve in « No Truth to the Rumour Abortion Reduces Crime ». National Post, 24 août 1999.

4. JOYCE Ted. « Did Legalized Abortion Lower Crime? » National Bureau of Economic Research Working Paper, mai 2001.

5. BLUMENSTEIN Alfred, WALLMAN Joel (sous la dir. de). *The Crime Drop in America*. New York : Cambridge University Press, 2000.

6. Voir RICH HARRIS Judith. *The Nurture Assumption. Why Children Turn Out the Way They Do*. New York : Free Press, 1998.

Laurent Bègue<sup>1</sup>

# Sentiment d'injustice et délinquance

*Le sentiment (légitime ou non) d'injustice est-il un déterminant des comportements délinquants ?*

*Laurent Bègue observe que ce sentiment est souvent invoqué mais il montre aussitôt que la relation entre ces deux facteurs donne lieu à des interprétations différentes :*

*— selon une première école de pensée, le sentiment d'injustice ne serait qu'un mécanisme égocentrique permettant aux délinquants de se donner, a priori ou a posteriori, de bonnes raisons d'enfreindre la loi ;*

*— selon une autre, ce sentiment entraînerait une forme de rébellion plus ou moins raisonnée contre l'autorité et les institutions qui l'incarnent ;*

*— selon une troisième, ce sentiment (toujours assorti de la question : est-il légitime ou non ?) serait en effet à l'origine d'une palette de sentiments comme la colère, l'envie, la vengeance...*

*L'auteur expose et articule les thèses en présence, sans véritablement trancher. Il souligne, à cet égard, la nécessité de recherche complémentaire, tout en indiquant que toute démarche préventive à l'encontre de la délinquance devrait intégrer sans conteste ces différents éléments.*

H.J.

**L**a délinquance des jeunes est-elle la conséquence d'un sentiment d'injustice ? Lorsque l'on interroge psychologues ou sociologues sur les facteurs de la délinquance, la perception de l'injustice est souvent présentée comme une composante importante du phénomène. Malheureusement, cette apparente una-

nimité masque des divergences profondes quant au véritable statut causal du sentiment d'injustice, simple rationalisation délinquante selon certains et motivation quasi politique pour d'autres. Bien que l'association entre la délinquance et l'expression d'un sentiment d'injustice ne soit pas contestée, la direction

---

1. Maître de conférences, Laboratoire de psychologie sociale, université Pierre Mendès France, Grenoble. Je remercie Florian Delmas, François Teissier et Sebastian Roché pour leurs remarques sur une version antérieure de ce texte.

causale est en effet source de désaccords importants.

À ces positions contrastées s'ajoutent fréquemment, sans s'y superposer véritablement, les opinions d'arrière-plan que les observateurs se font de la légitimité du sentiment d'injustice des adolescents. Il s'agit pourtant de deux problèmes bien distincts, l'un typiquement psychologique (le sentiment d'injustice subie est-il une cause de la délinquance ?), l'autre relevant davantage de la justesse qui est attribuée à ce sentiment (les auteurs de conduites déviantes ont-ils raison de croire qu'ils sont victimes d'injustice ?).

### **Délinquance des jeunes et sentiment d'injustice**

Comme en témoignent des sources ethnographiques ou sociologiques, la délinquance est fréquemment associée à un sentiment de frustration injuste ; de nombreux adolescents ayant maille à partir avec la loi prétendent l'éprouver et le présentent parfois ouvertement comme une justification de leur conduite. Ainsi, dans *Les Quartiers d'exil*, François Dubet et Didier Lapeyronnie observaient que « la délinquance, le vol, les petits trafics

divers et illégaux sont présentés par leurs auteurs comme un moyen de se procurer les biens dont ils se sentent si injustement privés <sup>2</sup> ».

Le diagnostic formulé par Hugues Lagrange est comparable : « La délinquance des mineurs et les violences collectives impliquant des jeunes des quartiers pauvres [...] renvoient [...] au développement d'une fronde résultant du sentiment d'injustice ressenti par des jeunes issus de l'immigration africaine spécifiquement <sup>3</sup>. »

Des recherches quantitatives complètent les observations réalisées sur le terrain. Dans sa récente enquête sur la délinquance des adolescents, Sebastian Roché <sup>4</sup> observait que la perception de l'injustice de la police est fortement liée au nombre de délits : 22 % des adolescents n'ayant commis aucun délit sont d'accord avec l'affirmation « la police est raciste » contre 52,5 % des adolescents ayant commis plus de cinq types de délits ; parallèlement, 25 % contre 54 % des adolescents de ces deux groupes pensent que « la police est violente avec les jeunes ». Deux autres enquêtes récentes, l'une canadienne <sup>5</sup>, l'autre française <sup>6</sup>, indiquaient un lien systématique entre la délinquance autodéclarée et le senti-

2. DUBET François et LAPEYRONNIE Didier. *Les Quartiers d'exil*. Paris : Seuil, 1992.

3. LAGRANGE Hugues. « Sociabilités et délinquances des jeunes. ». *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 42, 4<sup>e</sup> trimestre, 2000, p. 63.

4. ROCHÉ Sebastian (sous la dir. de), ASTOR Sandrine, IVALDI Gilles, TOURNIER Vincent. *Enquête sur la délinquance autodéclarée des jeunes*. Grenoble : CERAT (Centre de recherche sur le politique, l'administration, la ville et le territoire), 2000, 125 p. [rapport final d'une recherche conduite en 1999 dans deux grandes agglomérations françaises (Saint-Étienne et Grenoble), financée par la Fondation MAIF (Mutuelle assurance des instituteurs de France), le ministère de l'Intérieur (Institut des hautes études de la sécurité intérieure), le ministère de la Justice (Groupement d'intérêt public « Droit et justice », Protection judiciaire de la jeunesse), le Centre de prospective de la gendarmerie nationale et la Semitag (Société d'économie mixte des transports de l'agglomération grenobloise)].

5. HAFER Carolyn. « Investment in Long-Term Goals and Commitment to Just Means Drive the Need to Believe in a Just World ». *Personality and Social Psychology Bulletin*, vol. 26, n° 9, 2000, pp. 1059-1073.

6. Voir BÈGUE Laurent. « Conventioneels et déviants : l'autorité du lien social ». *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 42, 4<sup>e</sup> trimestre 2000, pp. 9-36.

ment de vivre dans un monde injuste : moins les adolescents pensaient que le monde était juste avec eux, plus ils déclaraient avoir commis de conduites délinquantes, qu'elles soient bénignes ou plus graves.

### *Une interprétation difficile*

Malgré les données dont on dispose à ce jour sur l'association statistique entre le sentiment d'injustice et la délinquance, plusieurs interprétations du phénomène sont plausibles. J'en repère trois principales. La première tendance est partagée principalement, quoique non exclusivement, par psychiatres et psychologues qui, à la suite d'Étienne De Greef <sup>7</sup>, décrivent le sentiment d'injustice comme un mécanisme égocentrique permettant aux délinquants de se donner, *a priori* ou *a posteriori*, de bonnes raisons d'enfreindre la loi. Le sentiment d'injustice subie est conçu comme une rationalisation permettant de justifier n'importe quelle conduite et de neutraliser, si nécessaire, l'apparition d'un sentiment de culpabilité ou d'empathie à l'égard de la victime. Il correspond pour une bonne part à une rhétorique acquise auprès des pairs mais aussi en famille : une étude récemment réalisée auprès d'un millier d'adolescents scolarisés de 11 à 15 ans <sup>8</sup> indiquait des liaisons statistiques élevées (autour de 0,50) entre la perception par les adolescents de l'équité de la police et des tribunaux, et la perception qui, selon eux, était celle de leur meilleur(e) ami(e) ou de leurs parents. Le sentiment d'injus-

tice peut se développer même en l'absence d'une expérience directe de l'injustice, comme une sorte de rationalisation prête à l'emploi, « enseignée » par les proches.

Outre-Atlantique, un nombre croissant de travaux indiquent que les adolescents « à problèmes » seraient en outre enclins à attribuer faussement des intentions hostiles à leurs camarades. Ces distorsions cognitives ont pour conséquence d'intensifier leur sentiment d'être traités injustement lorsqu'un conflit émerge et de rendre plus probable l'expression de conduites agressives (voir encadré page suivante) <sup>9</sup>.

La propension à situer l'origine du crime à un niveau psychologique est largement contestée par plusieurs courants de la criminologie, qui considèrent qu'elle contribue à masquer l'effet du contexte économique et des relations sociales inégalitaires qui façonnent les interactions humaines. Cette deuxième tendance consiste à détecter dans le sentiment d'injustice subie une forme de rébellion plus ou moins raisonnée contre l'autorité et les figures par lesquelles elle se décline, incluant l'École, la police ou le système judiciaire.

Pour la criminologie d'inspiration marxiste, qui illustre typiquement cette orientation, l'exploitation des travailleurs acculerait ces derniers à commettre des vols parce que leurs ressources seraient injustement réduites. La délinquance acquisitive (vols) des basses classes est considérée comme une réaction rationnelle à la privation. Un effet destructeur global du capitalisme sur l'individu est

7. DE GREEF Étienne. *Introduction à la criminologie*. Paris : Presses universitaires de France, 1948.

8. BÈGUE Laurent, BOUVIER Aurélie, CLARET Yann. *Apprentissage social, réputation et conduites délinquantes*. Grenoble : Laboratoire de psychologie sociale, données non publiées, 2002.

9. Voir les recherches de DODGE Kenneth A., BATES John E., PETTIT Gregory S. « Mechanisms in the Cycle of Violence ». *Science*, n° 250, 1990, pp. 1678-1683.

## **QUAND LES ENFANTS ATTRIBUENT DE L'HOSTILITÉ À LEURS PAIRS : UNE RECHERCHE EXPÉRIMENTALE DE KENNETH DODGE 1**

Pour tester l'hypothèse selon laquelle les enfants « agressifs » attribuent plus souvent de l'hostilité à ceux qui les contrarient, K. Dodge a conçu l'expérience suivante. À l'aide d'un questionnaire proposé à des élèves et des enseignants, il a présélectionné 45 garçons agressifs et 45 garçons non agressifs, en fonction des jugements de leur entourage.

Chaque enfant était alors laissé seul dans une pièce et devait construire un puzzle, pouvant donner lieu à l'obtention d'un prix. On amenait les participants à croire qu'un autre enfant se trouvait dans une autre pièce et réalisait une tâche similaire. Au moyen d'une démonstration adaptée, les enfants étaient amenés à penser qu'un micro était connecté, et qu'ils pouvaient librement communiquer avec un autre participant et donc également entendre ce qui se passait à côté. L'« autre enfant » était en réalité un enregistrement commandé par un technicien. Lorsque le sujet avait assemblé un nombre déterminé de pièces, l'expérimentatrice lui proposait d'aller voir dans l'autre pièce le puzzle de l'autre enfant. Quelques secondes après qu'il y soit arrivé, le sujet entendait, grâce au (faux) système de communication, l'expérimentatrice dire à l'autre garçon de regarder le puzzle de son camarade (donc le sien), puis quitter la pièce.

À ce moment-là, le sujet était soumis à l'une des trois modalités de la variable manipulée appelée « niveau d'hostilité ». En condition d'intention hostile, l'autre enfant (en réalité un enregistrement) disait les choses suivantes d'une voix hostile « ...on dirait qu'il en a fait beaucoup. Je ne l'aime pas, je ne veux pas qu'il gagne ce prix nul, voilà, je le défais [bruits de choc, fracas] ça y est... » En condition d'intention amicale, l'autre enfant disait d'une voix amicale « ...on dirait qu'il en a fait beaucoup. Je vais l'aider un peu à ajouter d'autres pièces. Là, il y en a une. Je vais la mettre ici [bruits de choc, fracas]. Oh non, je ne voulais pas le faire tomber. Je ne voulais pas. » En condition d'intention ambiguë, l'autre enfant disait simplement d'une voix relativement neutre « ...on dirait qu'il en a fait beaucoup » [après une longue pause, on entendait des bruits de choc et de fracas].

On filmait ensuite les réactions comportementales et verbales du sujet à travers une glace sans tain. L'analyse de ces réactions a montré que les scores d'agression (correspondant à l'agrégation de plusieurs réactions observables comme la destruction du puzzle de l'autre enfant ou l'hostilité verbale) des enfants « agressifs » et des autres étaient identiques lorsque les intentions de l'autre enfant paraissaient claires : par exemple, près de la moitié des enfants agressifs ou non agressifs réagissaient en désassemblant le puzzle de l'autre enfant lorsque les intentions étaient clairement hostiles, tandis qu'aucun enfant ne se vengeait lorsque l'autre enfant avait démonté le puzzle sans le faire exprès. En revanche, en situation ambiguë, les enfants « agressifs » étaient plus fréquemment enclins que les autres à réagir par des conduites agressives.

Les résultats de K. Dodge ont été confirmés par des travaux ultérieurs. Ils suggèrent que les enfants identifiés comme agressifs sont capables de comprendre les intentions d'autrui lorsqu'elles sont claires mais ont tendance, lorsque l'intention d'une conduite qui les contrarie est ambiguë, à répondre agressivement, comme si celle-ci était hostile.

L.B.

1. DODGE Kenneth. « Social Cognition and Children's Aggressive Behavior ». Child Development, n° 51, 1980, pp. 162-170.

également supposé expliquer les crimes violents, considérés comme les réactions à la violence de la domination et de ses effets. L'individu déviant est présenté comme « démoralisé et brutalisé par l'expérience jour après jour du travail (ou du chômage) sous le capitalisme industriel <sup>10</sup> ». Plus globalement, la compétition générée par le capitalisme est considérée comme délétère pour le lien social et donc fondamentalement criminogène. Par ailleurs, l'inféodation supposée de la classe politique au capital est censée concourir à l'établissement d'un système judiciaire focalisé sur les groupes dominés, et peu prompt à détecter et punir les crimes des dominants. Dans cette perspective, les conduites délinquantes sont souvent créditées d'une visée quasi révolutionnaire.

Sans appuyer l'hypothèse très discutée d'une visée proprement « politique » des conduites délinquantes (ce qui n'exclut pas que l'on enregistre leur dimension expressive), il est possible de concevoir que la frustration économique et sociale se répercute sur les conduites déviantes de manière indirecte, en paralysant les investissements dans la scolarité et dans les activités non déviantes en général, ainsi qu'en favorisant une perception négative du fonctionnement social et des institutions dans leur en-

semble. Contrairement à certaines idées reçues, la délinquance acquisitive ne varie pas massivement en fonction des classes sociales, ce qui relativise quelque peu l'idée de compensation des inégalités par le vol ; les agressions sont beaucoup plus discriminantes : les enfants d'ouvriers ou d'employés y ont davantage recours. Les données de l'enquête « Attachements sociaux, croyances conventionnelles et délinquance <sup>11</sup> » indiquent que les enfants dont le père est au chômage trouvent que le monde est moins juste envers eux-mêmes et expriment des attitudes plus négatives concernant l'autorité en général (en référence à des jugements portés sur des termes comme « autorité », « ordre », « chef », « obéissance », « armée ») ou l'ordre judiciaire-légal (jugement porté sur des termes comme « justice », « police », « tribunal », « société ») <sup>12</sup>. De manière générale, puisque le fait de croire que les efforts réalisés à l'école seront payants et que la confiance dans l'autorité sont liés à une plus faible activité délinquante, comme certains travaux l'observent <sup>13</sup>, il n'est pas surprenant, comme l'observe Sebastian Roché, que « ceux qui retiennent leurs coups [soient] ceux qui ont un meilleur avenir devant eux <sup>14</sup> ». Plus globalement, le taux de chômage et sa concentration géographique sont

10. TAYLOR Ian R., WALTON Paul, YOUNG Jock. *The New Criminology: for a Social Theory of Deviance*. Londres : Routledge et Kegan Paul, 1973, p. 218.

11. BÈGUE Laurent. *Attachements sociaux, croyances conventionnelles et délinquance. Représentation de l'autorité par des adolescents délinquants et non délinquants*. Grenoble : Laboratoire de psychologie sociale, 2000, 180 p. [rapport de recherche pour l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure].

12. À noter toutefois qu'en ce qui concerne le sentiment de vivre dans un monde injuste pour soi, seul le chômage du père a une incidence ; la classe sociale n'est pas liée en tant que telle à cette perception. Il apparaît même que les adolescents de milieux sociaux intermédiaires et supérieurs jugent qu'en général, le monde est plus injuste que les adolescents dont le père est employé ou ouvrier.

13. EMLER Nicholas et REICHER Stephen. *Adolescence and Delinquency*. Oxford : Blackwell, 1995.

14. ROCHÉ Sebastian. *La Délinquance des jeunes. Les 13-19 ans racontent leurs délits*. Paris : Seuil, 2001 [voir l'analyse critique de cet ouvrage par Olivier Galland dans *Futuribles*, n° 273, mars 2002, pp. 95-98 (NDLR)].

effectivement impliqués dans la délinquance des jeunes <sup>15</sup>.

Une troisième tendance fait du sentiment d'injustice l'origine de conduites déviantes chez le plus grand nombre, et non uniquement de la part de certaines catégories de sujets atteints de déficiences psychologiques ou appartenant aux « classes dangereuses ». Cette ligne d'analyse souligne que dans les relations sociales ordinaires, l'expérience de l'injustice représente un ressort particulièrement profond, susceptible d'activer une palette de sentiments comme la colère, l'envie ou la vengeance, mais aussi la résignation et la dépression. Dans les entreprises, plusieurs études empiriques indiquent que des salariés qui se sentent injustement traités réagissent couramment par des vols ou des sabotages, ou plus passivement par une diminution de leur productivité <sup>16</sup>. Une grande partie des conduites délinquantes semblent accompagnées, voire motivées, par un désir de justice que, pour diverses raisons, les individus préféreraient eux-mêmes faire aboutir plutôt qu'en confier l'arbitrage à une partie tierce.

Les travaux de Donald Black <sup>17</sup> ont largement contribué à montrer la relativité historique et culturelle des formes contemporaines officielles de la gestion des griefs entre individus, médiatisée par un système judiciaire. Donald Black argumente que de nombreux crimes ont des bases morales et représentent une forme particulière de justice. L'homi-

cide, le viol ou la destruction des biens sont, dans de nombreuses sociétés traditionnelles, considérés comme des recours appropriés à la restauration de la justice. Doit-on y voir des formes de contrôle social archaïques et résolument oubliées ? L'avènement de l'autorité rationnelle-légale aurait-il sonné le glas des pratiques justicières privées ? Donald Black cite des sources montrant que la majeure partie des homicides intentionnels modernes constituent une réponse à un tort subi, tandis que seule une minorité de meurtres se produirait à l'occasion de vols. La plupart du temps, l'agresseur et sa victime se connaissent.

D'autres conduites comme les vols font également suite, dans de nombreux cas, à des griefs envers la victime. Une recherche de Leon Pettitway <sup>18</sup> indique que près de 60 % de tous les incendies d'une période donnée à Houston étaient des vengeances consécutives à une dispute. Des comportements aussi improductifs que les destructions sont potentiellement des actes motivés par le sentiment d'injustice. Le recours à ce que Maurice Cusson appelle une « pseudo-justice <sup>19</sup> » n'est pas dénué de rationalité, étant donné ce que Donald Black désigne par l'« indisponibilité de la loi » pour diverses catégories de personnes ou de situations. Le remboursement de dettes de jeux ou les trafics illicites sont des exemples qui viennent immédiatement à l'esprit : certaines activités sont, par définition, soustraites de la sphère légale et ne peuvent y faire appel en cas

15. *Ibidem*, pp. 109-111.

16. GREENBERG Jerald. « Equity and Workplace Status: A Field Experiment ». *Journal of Applied Psychology*, n° 73, 1988, pp. 606-613.

17. BLACK Donald. *The Social Structure of Right and Wrong*. New York : Academic Press, 1993.

18. PETTIWAY Leon. « Arson for Revenge: The Role of Environmental Situation, Age, Sex, and Race ». *Journal of Quantitative Criminology*, n° 3, 1987, pp. 169-184.

19. CUSSON Maurice. *Criminologie actuelle*. Paris : Presses universitaires de France, 1997.

de contentieux. Dans d'autres cas, ce sont les limites des dispositifs judiciaires ou policiers qui renforcent la nécessité d'une régulation informelle. On pense évidemment aux faibles taux de résolution des délits, qui amènent de nombreuses victimes à ne pas juger utile de se signaler aux autorités quand elles subissent un tort, mais aussi aux éventuelles inégalités d'accès à la loi que Donald Black et d'autres ont largement illustrées.

### *Articuler les perspectives*

En favorisant, tout au long de cet article, l'expression « sentiment d'injustice subie », j'ai cherché à indiquer comment l'expérience subjective de l'injustice par un acteur (qu'elle soit ou non sincère et fondée) et sa verbalisation étaient inextricablement liées à la délinquance. Bien qu'une grande diversité de recherches indépendantes basées sur des méthodologies qualitatives et quantitatives attestent que dans de très nombreux cas, la délinquance et le sentiment d'injustice subie vont de pair, la direction causale de l'effet gagnerait à être précisée au moyen de méthodologies plus avancées, comme par exemple un dispositif longitudinal (suivi de cohorte).

Les travaux qui viennent d'être présentés soulignent l'importance du lien entre le sentiment d'injustice subie et la délinquance. Le premier type d'approche concevait le sentiment d'injustice subie comme un « biais » égocentrique frappant les adolescents délinquants plus ou moins à leur insu. La deuxième lecture du sentiment d'injustice s'orientait vers ses causes matérielles objectives et le sentiment de privation susceptible de les accompagner. La troisième perspec-

tive situait le sentiment d'injustice et ses possibles conséquences négatives au niveau d'interactions entre individus et indiquait que, dans de nombreux cas, des personnes ordinaires réalisaient des actes bénins ou graves en affirmant restaurer la justice.

Une juxtaposition des niveaux d'explication reste néanmoins insuffisante. Ainsi, on peut considérer qu'une explication du sentiment d'injustice qui mettrait exclusivement l'accent sur les facteurs individuels serait incomplète. En effet, l'attribution d'hostilité ou l'utilisation de rationalisations délinquantes sont davantage susceptibles d'être mobilisées lorsque les conditions d'existence individuelles entraînent une tension. Une situation de déclassement social (associée par exemple à l'échec scolaire), notamment lorsqu'elle symbolise l'exclusion, rend plus disponible à l'esprit une interprétation des conduites d'autrui en termes de manque de respect et rend plus probables les conduites agressives<sup>20</sup>. Par ailleurs, l'incapacité à supporter la frustration et à déférer la gratification, qui est couramment identifiée comme un facteur psychologique associé à la déviance (le « présentisme »), dérive à la fois de pratiques de socialisation et de contrôle familial, et d'une croyance en l'utilité des investissements (par exemple scolaires) quant à des bénéfices ultérieurs : les investissements coûteux dans des buts conventionnels seront donc d'autant plus difficiles à accepter que leurs conséquences supposées seront jugées peu attirantes. On ne sera donc pas surpris d'observer que l'élévation concomitante du taux de pauvreté chez les jeunes depuis les années 1970 et des espérances de réussite nour-

20. Voir AGNEW Robert. *Juvenile Delinquency. Causes and Control*. Los Angeles : Roxbury, 2001.

ries par leurs parents <sup>21</sup> soient associées à une augmentation du volume des agressions <sup>22</sup>. La privation économique n'est toutefois que l'une des causes possibles (et d'ailleurs non inéluctable <sup>23</sup>) du sentiment d'injustice. Les vengeances interpersonnelles et autres pratiques justicières privées exercées dans le cadre des relations sociales les plus ordinaires suffisent à convaincre qu'il serait inexact d'ériger le facteur économique en seul registre explicatif pertinent.

Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que l'invocation de l'injustice subie par ceux qui transgressent les règles sociales censées préserver de l'injustice n'est pas le moindre des paradoxes associés au sentiment de justice. Elle traduit la place centrale de ce sentiment dans les relations sociales et atteste indirectement d'une certaine communauté de principes sur lesquels toute démarche préventive devrait pouvoir prendre appui.

publicité

Pour fêter ses 10 ans, le groupe Futurouest organise un colloque interactif :

**2020/2030 - L'AVENIR DE LA POLITIQUE :  
DE LA REPRÉSENTATION À LA PARTICIPATION ?**

*Jeudi 25 avril 2002, Mûr-de-Bretagne (Côtes-d'Armor), 9 h - 17 h*

Au programme :

– Société de l'information, société en réseaux, l'Europe est confrontée depuis plusieurs décennies aux évolutions liées à l'ère postindustrielle. Comment les mutations actuelles (économiques, démographiques, sociologiques, technologiques...) vont-elles modifier l'organisation et la pratique de la politique ? Faut-il imaginer des réponses nouvelles ? Quelles institutions pour le futur ?

– Quatre ateliers : Les entreprises et la politique ; Les femmes et la politique ; Institutions, gouvernances, pouvoirs ; Politique et démographie : culture jeune et péril gris.

Lors de la réunion, les participants seront — au moyen d'une méthodologie utilisée en prospective dans les ateliers — producteurs de réponses qui seront soumises à l'assemblée plénière et aux analyses d'un politologue, François Saint-Bonnet, directeur des Relations internationales de l'Institut d'études politiques de Rennes.

*Ce colloque s'adresse à un large public du monde social, économique, associatif, politique, etc., tant il est vrai que les évolutions affectant notre organisation politique ont des conséquences dans tous les domaines.*

Renseignements : Futurouest, 3, bd Cosmao Dumanoir, 56100 Lorient, France •  
Tél. : 33 (0)2 97 64 53 77 • Fax : 33 (0)2 97 64 43 71 • Site Internet : [www.futurouest.com](http://www.futurouest.com)

21. BAUDELLOT Christian, ESTABLET Claude. *Avoir trente ans*. Paris : Seuil, 2000.

22. Voir ROCHÉ Sebastian. *Op. cit.*, p. 108.

23. LERNER Melvin. *The Belief in a Just World. A Fundamental Delusion*. New York : Plenum Press, 1980.

Lorraine Tournyol du Clos <sup>1</sup>

# Les causes de la délinquance

UN BREF PANORAMA  
DES THÉORIES DISPONIBLES

*Dans ce texte, Lorraine Tournyol du Clos nous offre un panorama magistral des principales théories qui, au fil du temps, ont été élaborées en vue d'explicitier les causes et les mécanismes de la délinquance. Elle distingue ici les théories dites « classiques » qui, à ses yeux, ont un double caractère, univoque (une seule forme de délinquance expliquée) et, pour la plupart, monofactoriel (un seul facteur explicatif), et les théories dites « intégratives » plus récentes qui, en intégrant les apports des théories antérieures et en prenant en compte l'interdépendance des facteurs, s'efforcent de parvenir à une meilleure compréhension des phénomènes de délinquance.*

*Parmi les théories « classiques », elle distingue :*

— *Les théories biologiques de la délinquance aux yeux desquelles le comportement délinquant s'explique par les caractéristiques physiques et psychologiques du coupable, et les théories sociologiques qui se réfèrent davantage à l'histoire de la personne et sont centrées sur les causes (par exemple, la pauvreté ou les inégalités sociales) ou sur la norme sociale (ou celle de l'échec des facteurs de socialisation).*

— *Les théories économiques du crime qui se distinguent des précédentes parce qu'elles supposent que l'individu reste libre et responsable de ses choix, choix qui peuvent être analysés suivant différents critères qu'elle expose brièvement.*

*Parmi les théories « intégratives » du crime (au sens anglo-saxon), elle discerne les théories intégratives sociologiques et les théories intégratives issues de l'école classique économique dont elle nous présente rapidement les caractéristiques essentielles.*

---

1. Doctorante en économie à l'Ined (Institut national d'études démographiques), laboratoire Gratice (Groupe de recherche et d'analyse des théories, des institutions et des conventions économiques), université Paris-XII.

*Enfin, en conclusion, l'auteur dresse un tableau des causes et des interprétations des actes délinquants, en distinguant les causes immédiates et profondes et en tentant enfin une synthèse générale de l'ensemble de ces travaux.*

H.J.

Un fait divers parmi beaucoup d'autres : en février 2001, dans un collège dit sensible de l'Eure, quatre garçons âgés de 13 à 16 ans violent à tour de rôle la petite amie de l'un d'eux. Ils appellent cela une « tournante ». Arrêtés, interrogés, leurs explications sont d'un cynisme ahurissant : cela se fait souvent ; ce n'est pas un viol puisque la jeune fille avait accepté le rendez-vous ; et puisqu'elle dit aimer son ami, elle doit accepter les autres avec... Comment en est-on arrivé là ? C'est ce qu'il est urgent de comprendre : ces « tournantes » se reproduisent beaucoup plus fréquemment qu'on ne le pense chez les adolescents. Les victimes n'osent pas se plaindre ni dénoncer les coupables de peur des représailles. Elles se taisent et subissent, parfois dès l'âge de 12 ans. Comment agir ? De manière punitive et curative bien sûr : les coupables doivent être mis face à leurs responsabilités, ils doivent les comprendre et les assumer. Mais encore, et beaucoup plus largement, de manière préventive. Comment éviter que cela ne se reproduise ? Pourquoi se comportent-ils ainsi ?

On peut penser à une perte de repères moraux ; à un laxisme disciplinaire dans leur collège, dans leur quartier, dans leur famille ; au développement des comportements de groupe et de clan ; à des attitudes, consciemment ou non, asociales, en réaction contre une société dont ils se sentent exclus ; à un mauvais exemple du père, d'un frère ou des relations de quartier ; à une dégradation de l'image de la femme dans certaines cultures minoritaires (dont sont issus deux des agresseurs dans l'exemple cité) ; à un rite initiatique pour se faire reconnaître et accepter par leurs pairs ; à une mentalité hédoniste et matérialiste coupée de tout sentiment de respect, de citoyenneté, etc. La liste est loin d'être complète, mais on ne peut pas agir dans toutes les directions à la fois. Il faut être réaliste pour être efficace. Chercher les causes possibles, regrouper celles qui s'enchaînent au sein d'un mécanisme et distinguer les causes principales. Voilà la seule manière de comprendre la délinquance juvénile, de l'expliquer pour espérer mieux la maîtriser.

C'est là toute l'utilité de l'étiologie du « crime <sup>2</sup> », qui met en évidence les causes et les mécanismes explicatifs de la délinquance à partir de disciplines aussi diverses que la sociologie, la biologie, la psychologie ou l'économie. Dans le cadre de cet article, on se propose seulement de présenter ici les théories clas-

---

2. Le « crime », tel qu'il est employé ici entre guillemets, est un concept américain, désignant l'ensemble des conduites violant les interdits, et c'est aussi le plus répandu dans la littérature spécialisée. Il recouvre en pratique le concept global français de délinquance. En effet, en France, on parle plutôt des crimes, en tant qu'infractions spécifiques définies par la nomenclature policière (la nomenclature des crimes et délits). La nuance est d'autant plus importante à connaître que les théories sont de manière générale américaines.

siques les plus importantes et les théories intégratives, plus récentes et plus réalistes, qui combinent les premières. Ces théories sont le dernier état des connaissances de la délinquance. Il importe donc, à double titre, de les avoir à l'esprit avant d'aborder l'étude d'un phénomène aussi complexe : nous orientons ainsi les recherches en cours vers l'éclaircissement des points controversés, réfutation ou validation des explications contraires, harmonisation et hiérarchisation des explications différentes ; et nous nourrissons aussi une réflexion politique sur les actions, préventives, curatives ou répressives, qui concrétisent cet état des connaissances, ou du moins les points de large accord. Ce faisant, nous évitons deux genres d'excès malheureusement répandus : des recherches empiriques hasardeuses et des études quantitatives sauvages, sans fondement théorique ni méthodologie, qui ne fournissent aucun résultat exploitable ; ou bien des politiques au « coup par coup », établies dans l'urgence et qui n'ont, dans le meilleur des cas, qu'une efficacité ponctuelle et limitée.

Nous présenterons en premier lieu les théories classiques du crime, classiques parce que déjà vieilles de 50 à 100 ans pour leurs idées maîtresses, mais d'autant mieux validées et vérifiées empiriquement. Le lecteur sera sans doute surpris par leur double caractère, bien daté lui aussi, univoque (une seule forme de délinquance expliquée) et, pour la plupart, monofactoriel (un seul facteur explicatif). Les mécanismes explicatifs qu'elles proposent, pour se réduire à un enchaînement simple de causalité, n'en restent pas moins suffisamment convaincants. Le renouvellement des recherches, depuis l'après-guerre environ, considère la diversité des théories classiques du crime comme un reflet de la diversité des manifestations du crime, leur multiplicité comme une preuve de sa complexité, leur opposition comme un appel à la complémentarité. Tel est l'objet des théories dites intégratives que de s'ouvrir, par une combinaison organisée des théories classiques à une meilleure compréhension de la criminalité, à ces différentes formes et à leur réseau d'interdépendance. Nous détaillerons donc ces théories, en soulignant autant que possible les lumières nouvelles qu'elles apportent comme celles qu'elles oublient<sup>3</sup>.

La matière est dense, touffue et, en l'absence de synthèse préexistante, il a fallu définir plusieurs typologies pour ordonner les points de vue, les hypothèses et les mécanismes proposés. Travail réducteur en partie, certes, mais indispensable pourtant : on ne comprend bien que ce que l'on perçoit clairement. Travail préparatoire également. Il faut encore ensuite harmoniser ces théories, hiérarchiser ces modèles, unifier leurs explications. Nous nous contenterons cependant, après la présentation des théories, de l'ébaucher de façon seulement qualitative. Nous proposons donc les distinctions suivantes : parmi les théories classiques, théories

---

3. Voir BINDER Arnold, GEIS Gilbert, BRUCE Jr. Dickson D. *Juvenile Delinquency: Historical, Cultural, and Legal Perspectives*. Cincinnati (Ohio) : Anderson Publishing, 1997, p. 50 : pour le président de la Commission on Law Enforcement and Administration of Justice, en 1967, « chaque acte est une réponse à une situation spécifique, par une personne ayant un tempérament psychologique et émotionnel infiniment compliqué, et qui est le sujet de pressions externes extrêmement compliquées. Les causes du comportement délinquant sont nombreuses, mystérieuses et entrelacées. »

biologiques, sociologiques (de la pauvreté, de la norme, de l'échec des facteurs de socialisation) et économiques (la sanction efficace et le calcul coûts/avantages) ; parmi les théories intégratives, théories sociologiques et économiques (de la dissuasion et des interactions sociales) ; parmi les causes de la délinquance, les causes immédiates et profondes, endogènes et exogènes.

## **Les théories classiques et fondatrices du « crime »**

Les théories classiques et fondatrices sont trop nombreuses pour être toutes exposées dans cet article, qui ne prétend à aucun encyclopédisme. Il a fallu se limiter. Nous en avons donc sélectionné quelques-unes, les principales, au sens suivant : celles qui sont réutilisées dans les théories intégratives les plus reconnues. Et nous nous contenterons, dans un premier temps, de les présenter dans leur contexte et suivant leurs idées directrices, au risque de paraître trop simplificateurs <sup>4</sup>.

## **Les théories biologiques de la délinquance**

À la frontière entre les analyses structurales (sociologie) et individuelles (économie) du « crime », les théories biologiques proposent une explication du comportement délinquant par les caractéristiques physiques et psychologiques du délinquant. Dans cette optique, c'est la structure de l'individu qui conditionne son comportement. Seront notamment citées :

— les théories biologiques positivistes de David Rowe et D. Wayne Osgood (1984) <sup>5</sup>, pour qui la délinquance a essentiellement des causes biologiques (problèmes mentaux, troubles de la personnalité et de l'intelligence) et génétiques (héréditaires) ;  
— les théories bio-psychopathologiques de Jean Pinatel (1987) <sup>6</sup>, qui expliquent le passage à l'acte par la combinaison de quatre traits psychologiques : égocentrisme, labilité, agressivité, indifférence affective ; ou la présence excessive de l'un d'eux.

Parmi les explications biologiques du crime, certaines, intégralement et exclusivement biologiques (à partir de Darwin, 1871 <sup>7</sup>) ou psychologiques (à la suite de Freud, 1896 <sup>8</sup>), tombent aujourd'hui en désuétude, faute de véritable validation empirique. Cependant, les théories psychanalytiques de Freud, abandonnées des scientifiques, perdurent chez les juges et politiques (au travers du traitement individuel des délinquants, tel qu'il est appliqué aujourd'hui).

D'un certain point de vue, ces analyses biologiques du comportement délinquant sont les plus naturelles, les plus évidentes, mais les moins efficaces aussi.

---

4. Cet article est extrait d'un travail de recherche plus long : TOURNYOL du CLOS Lorraine. *Une analyse économique des causes et mécanismes de la délinquance juvénile* (thèse en cours à l'Ined).

5. ROWE David C., OSGOOD D. Wayne. « Heredity and Sociological Theories of Delinquency: A Reconsideration ». *American Sociological Review*, n° 49, 1984, pp. 526-540.

6. PINATEL Jean. *Le Phénomène criminel*. Paris : M.A. Éditions, 1987, pp. 47 et suivantes.

7. DARWIN Charles. *La Lignée humaine*. 1871.

8. La date 1896 renvoie à la naissance « officielle » de la psychanalyse (encore néologisme à cette date).

## LES ÉCOLES FONDATRICES

Les écoles économique et biologique sont les deux écoles fondatrices, bien qu'opposées, de l'étude du crime. L'une, l'école économique est née avec Beccaria (1764) et sa théorisation économique de la punition et du libre choix<sup>1</sup> ; l'autre, avec Lombroso (1895) et sa théorie déterministe de l'hérédité<sup>2</sup>. Par la suite, les grandes théories sociologiques ne sont apparues qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, après la révolution industrielle, avec Marx et Engels (1867) et leur théorie du conflit<sup>3</sup>.

Pour être bref, ces théories sociologiques insistent plus particulièrement sur la res-

ponsabilité de la société et du fonctionnement de ses institutions, dans l'apparition de la délinquance, tandis que les autres (biologiques et économiques) en cherchent les raisons dans l'individu délinquant lui-même : soit, pour Lombroso et ses successeurs, dans l'influence quasi déterministe des caractéristiques biologiques, physiologiques ou psychologiques de l'individu ; soit, pour l'école économique, dans une réflexion plus ou moins rationnelle, une sorte d'analyse coûts/avantages, dans un libre choix, en tout cas, du délinquant.

L.T.C.

1. BECCARIA Cesare. On Crime and Punishments. Indianapolis : Bobbs-Merrill, 1963 (édition originale : 1764 ; traduit par PAOLUCCI Henry).

2. LOMBROSO Cesare. L'Homme criminel. Paris : Alcan, 1895, vol. 3.

3. MARX Karl, ENGELS Friedrich. Capital: A Critique of Political Economy [1867-1894]. Chicago : Charles Kerr Press, 1867, 1906 [traduit par AVELING Edward].

Elles décrivent plus qu'elles n'expliquent. « Mais qu'est-ce que tu avais dans la tête ? », « qu'est-ce qui t'a pris ? » sont, à la forme près, les questions que posent tous les pères de famille, les policiers, les magistrats à l'adolescent fautif. De même que « c'est de la graine de voyou », « il finira mal », « il ne vaut pas mieux que son père », s'entendent sur chaque banc public et dans chaque square, crèche, école primaire. Il est clair que la racine de la délinquance est dans le psychisme du délinquant. S'il a tué, volé, violé, c'est qu'il l'a bien voulu. S'il l'a bien voulu c'est qu'il était soit complètement pervers (et, dans ce cas, il l'est toujours), soit aveuglé par une passion, une pulsion, un sentiment auquel il n'a pas résisté.

L'analyse de cette passion, de cette pulsion, de cette perversité est l'objet des théories biologiques. Analyse nécessaire, mais non suffisante, car ces causes psychologiques ne sont que les causes immédiates du crime. Ce sont elles qui ont permis le passage à l'acte, soit. Mais à leur tour, d'où viennent-elles ? Naît-on délinquant (cf. par exemple le darwinisme ou la théorie du chromosome criminel XYY) ? Sinon, comment apparaissent ces troubles de la personnalité, cette indifférence affective cités précédemment ?

## Les théories sociologiques de la délinquance

Ces théories tentent de répondre à ces questions en adoptant un point de vue différent et complémentaire : pour connaître une personne, il faut connaître son histoire. Elle est comme elle s'est formée. En simplifiant, disons que les sociologues ont abordé successivement la formation des individus délinquants de trois points de vue : les conditions socio-économiques qu'ils ont connues, les valeurs

morales qui leur ont été transmises, le milieu éducatif et les personnes au contact desquelles ils ont grandi.

## Les théories sociologiques de la pauvreté et des inégalités sociales

Les théories des inégalités sociales ont à peine besoin d'être présentées, tant elles sont devenues courantes, vulgarisées et utilisées par les médias et une bonne partie des hommes politiques. Pour elles, ce sont les conditions économiques de l'éducation qui expliquent l'apparition du comportement délinquant. Notamment :

— la théorie du conflit et la criminologie radicale (Marx et Engels, 1867<sup>9</sup>) présentent les inégalités sociales, créées par le capitalisme et renforcées par un système scolaire élitiste, générant l'exclusion de la classe pauvre et, par-là même, engendrant la délinquance ;

— la théorie des gangs (Thrasher, 1927<sup>10</sup>), sans s'attaquer à un système économique ou scolaire en particulier, propose aussi la précarité des conditions de vie comme cause de la délinquance, à travers la constitution de gangs ;

— la théorie écologique ou du contrôle social (Shaw et McKay, 1942<sup>11</sup>) explique la délinquance par la détérioration urbaine et économique d'une zone d'habitation tendant déjà à la pauvreté, puis par l'échec des institutions familiales et sociales qui n'arrivent pas à satisfaire les besoins de la population<sup>12</sup> ;

— la théorie de la sous-culture (Miller, 1958<sup>13</sup>) met en évidence l'existence de sous-cultures criminogènes dans les quartiers pauvres, cultures marquées notamment par la monoparentalité et les recompositions familiales répétées.

## Les théories sociologiques de la norme

Le deuxième courant sociologique s'est centré sur la notion de norme sociale (en tant que modèle, règle ou idéal par rapport auxquels sont portés les jugements de valeur d'une société) et ses déficiences. Comme pour les théories de la pauvreté, c'est l'exclusion, objective ou simplement ressentie, d'une partie de la

---

9. MARX Karl, ENGELS Friedrich. *Capital: A Critique of Political Economy [1867-1894]*. Chicago : Charles Kerr Press, 1867, 1906 [traduit par AVELING Edward].

10. THRASHER Frederick. *The Gang. A Study of 1313 Gangs in Chicago*. Chicago : University of Chicago Press, 1927.

11. SHAW Clifford, MCKAY Henry. *Juvenile Delinquency and Urban Area: A Study of the Rates of Delinquency in Relation to Differential Characteristics of Local Communities in American Cities*. Chicago : University of Chicago Press, 1942.

12. On ne peut s'empêcher de penser ici à la fameuse théorie de la « vitre brisée » de WILSON James Q. et KELLING George (« Broken Windows: The Police and Neighborhood Safety », *Atlantic Monthly*, mars 1982, pp. 29-38), aujourd'hui tant à l'affiche, qui part aussi de la détérioration urbaine mais qui la présente plus comme une cause déclenchante du passage à l'acte que comme une cause profonde. C'est la vitre cassée, non réparée, qui est le signal qu'un quartier est désinvesti par les pouvoirs publics, qu'il est à la merci désormais d'une délinquance croissante et qu'il sera à la fois progressivement déserté et replié sur lui-même pour ce qu'il reste d'habitants.

13. MILLER Walter. « Lower-class Culture as a Generating Milieu of Gang Delinquency ». *Journal of Social Issues*, n° 14, 1958, pp. 5-19.

population qui conduit certains individus à des actes délinquants. Mais ici, il ne s'agit pas d'une discrimination exclusivement économique, il s'agit d'une discrimination de valeurs, notamment pour :

— D'une part : la théorie de la pression et la théorie des sous-cultures dominantes (Cohen, 1955<sup>14</sup>), ainsi que la théorie de l'anomie (Merton, 1938 ; Cloward et Ohlin, 1960 ; Robert Agnew, 1992<sup>15</sup>), selon lesquelles la cause principale est le décalage, ressenti par une partie de la population, par rapport aux normes sociales imposées par la classe moyenne. Soit qu'elle ait refusé ces normes (sous-culture criminelle), soit qu'elle les ait acceptées mais ne puisse s'y référer (par suite notamment d'un échec scolaire, du chômage ou d'une qualité de vie jugée insuffisante).

— D'autre part, pour la théorie de l'étiquetage (Tannenbaum, 1938 ; Lemert, 1951<sup>16</sup>), la théorie de la neutralisation de la honte et de la dérive (Matza, 1964<sup>17</sup>), et la théorie de la réintégration de la honte (John Braithwaite, 1989<sup>18</sup>) : le facteur dominant est la déficience de ces normes sociales elles-mêmes et non plus leur rejet ou leur abandon. Déficience qui s'explique par une crise de l'autorité : soit que cette autorité crée elle-même ce sentiment d'exclusion, cette désocialisation (effet pervers du label « délinquant » délivré par la justice, dans la théorie de l'étiquetage), soit que, négligeant de faire respecter les valeurs sur lesquelles elle veille, elle en amoindrisse le caractère socialisateur, fédérateur (amoindrissement du facteur prosocial qu'est la honte dans les théories de la neutralisation de la honte et de la réintégration de la honte).

### Les théories de l'échec des facteurs de socialisation : les pairs, la famille, l'école

Le troisième courant de théories sociologiques, le plus récent, concentre son attention sur les facteurs de socialisation que sont les pairs, la famille et l'école. Par exemple, pour la théorie de la perte du contrôle de soi (Michael R. Gottfredson et Travis Hirschi, 1990<sup>19</sup>), pour la théorie de la régulation sociale (T. Hirschi, 1969 ; Steven Box, 1981<sup>20</sup>) et pour celle du développement social (Thomas

14. COHEN Albert K. *Delinquent Boys*. New York : Free Press, 1955.

15. MERTON Robert K. « Social Structure and Anomy ». *American Sociological Review*, n° 3, 1938, pp. 672-682 ; CLOWARD Richard A., OHLIN Lloyd E. *Delinquency and Opportunity: A Theory of Delinquent Gangs*. New York : Free Press, 1960 (1<sup>re</sup> édition), 1964 (4<sup>e</sup> édition), 220 p. ; AGNEW Robert. « Foundations for a General Theory of Crime and Delinquency ». *Criminology*, n° 30, 1992, pp. 47-87.

16. TANNENBAUM Frank. *Crime and the Community*. Boston : Ginn, 1938 ; LEMERT Edwin M. *Social Pathology*. New York : McGraw-Hill, 1951.

17. MATZA David. *Delinquency and Drift: Do Delinquents Drift?* New York : Morrow, 1964.

18. BRAITHWAITE John. *Crime, Shame and Reintegration*. Cambridge : Cambridge University Press, 1989. Cette théorie, qui met en avant le pouvoir prosocial de la honte et la nécessité de la réintégrer dans les sociétés où les mentalités ont tendance à déresponsabiliser le délinquant, trouve dans un aspect de la politique criminelle actuelle du Texas, une mise en pratique sans concessions : diffusion publique (télévision, radio, journaux) de l'identité du délinquant et de l'infraction commise (prostitution, pédophilie, etc.). Cela s'apparente ici à une forme d'« étiquetage », mais par l'ensemble de la société.

19. GOTTFREDSON Michael R., HIRSCHI Travis. *A General Theory of Crime*. Stanford (Californie) : Stanford University Press, 1990.

20. HIRSHI Travis. *Causes of Delinquency*. Berkeley : University of California Press, 1969 ; BOX Steven. *Deviance, Reality and Society*. Londres : Holt, Rinehart & Winston, 1981 (2<sup>e</sup> édition).

Dishion et Gerald Patterson, 1995<sup>21</sup>), c'est l'incompétence des divers éducateurs, au sens le plus large du terme (parents, enseignants, éducateurs sportifs, religieux...) qui handicape le développement social de l'adolescent et génère en lui les caractéristiques psychologiques (obnubilation du court-terme, insouciance par rapport à la sanction, préférence forte pour le risque, intolérance à la frustration, manque de persévérance, incapacité à mener à terme une tâche intellectuellement difficile, égocentrisme, etc.) d'un faible « contrôle de soi ».

D'un autre côté, pour les théories de l'apprentissage — théorie de l'association différentielle (Sutherland, 1939) et théorie de l'apprentissage social (Ronald Akers, 1977)<sup>22</sup> —, l'apparition du comportement délinquant ne se fait pas par défaut, mais plutôt par transmission. On ne devient pas délinquant par rejet des valeurs sociales normatives, mais par adhésion à des valeurs asociales, sous l'influence de pairs eux-mêmes délinquants. L'un sous-entend l'autre et réciproquement, dira-t-on, mais l'ordre indique une priorité : faut-il, en pratique, commencer par « casser » les foyers de délinquance (c'est par exemple la politique de plusieurs communes d'Île-de-France) par déplacement de familles pour permettre aux valeurs citoyennes de s'imposer ou, au contraire, imposer le respect de ces valeurs pour faire disparaître ces foyers ?

### **Les théories économiques du « crime »**

Les théories sociologiques et biologiques présentent la délinquance comme l'effet de causes structurelles, constitutives de l'individu ou extérieures à lui, mais antérieures à ses choix propres, puisque les influençant : le délinquant est un individu qui a cédé à une pression qui le poussait au « crime ». Ces explications pourraient être gênantes si elles prétendaient à l'exhaustivité : cette pression, sociale, économique, psychologique ou biologique, « pousse » l'individu concerné au crime, soit, mais, sauf cas rares, ne « l'oblige » pas au crime. Si l'on fait disparaître ces pressions, aura-t-on éliminé pour autant la délinquance ? Les délinquants ne sont pas tous des malades mentaux. Et quand les voleurs, par exemple, auraient tous un niveau de vie « suffisant » (mais quand est-il « suffisant » ?), cesseraient-ils pour autant de voler ? Quand tout le monde s'accorderait à dire que le courage est une vertu, en serait-on tous courageux pour autant ? Quelque chose n'a pas été pris en compte jusqu'à présent dans l'analyse du « crime », qui est le choix personnel du « crime ». Les meilleures raisons biologiques ou sociologiques de devenir délinquant ne « font » pas un délinquant, il manque encore l'acte libre, la décision de commettre une infraction. De deux frères, deux amis, deux voisins, élevés dans des conditions semblables, l'un peut devenir délinquant et l'autre non.

---

21. DISHION Thomas J., FRENCH Doran C., PATTERSON Gerald R. « The Development and Ecology of Antisocial Behavior ». In CICCHETTI Dante et COHEN Donald J. (sous la dir. de). *Developmental Psychopathology*. Vol. 2 : Risk, Disorder, and Adaptation. New York : Wiley, 1995, pp. 421-471.

22. SUTHERLAND Edwin. *Principles of Criminology*. New York : Lippincot, 1939 (3<sup>e</sup> édition) ; AKERS Ronald L. *Deviant Behavior: A Social Learning Approach*. Belmont (Californie) : Wadworth, 1985 (édition originale : 1977).

## STATISTIQUE ET MODÉLISATION

*La modélisation mathématique est souvent confondue, ou pour le moins mal distinguée, de l'analyse mathématique. Par exemple, face à une étude empirique dépourvue, les calculs d'indicateurs de position (moyenne, mode, médiane, etc.) ou de dispersion (étendue, écart-type, etc.), le calcul des fréquences et la représentation par des diagrammes... tout cela relève de la statistique descriptive. On se contente par là de résumer et de présenter l'étude empirique, de la rendre compréhensible. Un deuxième travail devrait être, mais on le néglige souvent, de mesurer la fiabilité des résultats, leur représentativité (intervalles de confiance, taille de l'échantillon...) pour tenter de les extrapoler à la population étudiée : c'est le domaine de la statistique inférentielle.*

*Puis il s'agit enfin d'interpréter ces résultats, de les expliquer. Soit d'une manière quali-*

*tative, en présentant par exemple certaines corrélations statistiques comme étant des liens de causalité. Soit d'une manière quantitative par un modèle mathématique qui, non content de proposer un lien de causalité par exemple, en décrit la nature par une fonction ou une équation. Le modèle mathématique, quand il est adéquat, a donc ce double avantage sur l'interprétation théorique de décrire plus précisément le phénomène observé et d'en permettre du même coup une analyse stratégique prévisionnelle plus fine. Comparer par exemple « le chômage des parents est un facteur de risque de délinquance des enfants » avec « le chômage des parents est responsable pour tant de la délinquance des enfants. Le nombre des délinquants dans une agglomération est une fonction de tel type du taux de chômage du département. »*

L.T.C.

Les théories économiques se distinguent ainsi des précédentes en ce qu'elles posent comme hypothèse commune que l'individu reste libre et responsable de ses choix. Ils ne sont pas plus déterminés par des caractéristiques biologiques, ou par l'hérédité, que par l'environnement socio-économique. La délinquance globale apparaît alors comme une somme de choix volontaires, individuels et rationnels. Ces théories économiques se distinguent encore des autres quant à leur forme, par l'utilisation de modèles mathématiques, c'est-à-dire par la prévision, la justification, non seulement quant aux liens entre les indicateurs mais aussi quant à la nature fonctionnelle de ces liens. Comme dans les autres genres de théories, l'aspect quantitatif (études transversales, longitudinales, enquêtes d'autoconfessions...) est analysé, c'est-à-dire décrit avec les outils de la statistique, mais il intervient de plus et surtout pour valider et quantifier les résultats de la modélisation.

— La théorie classique de la délinquance regroupe les contributions de Beccaria (1764) et Bentham (1838-1843)<sup>23</sup>, qui représentent les premiers essais de modélisation du comportement délinquant, sans application chiffrée du fait des moyens limités de l'époque. Le premier insiste sur les conditions d'efficacité des sanctions, par une sorte d'analyse coûts/avantages du « crime » où la sanction n'est

23. BECCARIA Cesare. *On Crime and Punishments*. Indianapolis : Bobbs-Merrill, 1963 (édition originale : 1764 ; traduit par PAOLUCCI Henry) ; BENTHAM Jeremy : voir BOWRING John (sous la dir. de). *The Works of Jeremy Bentham*. Édimbourg : Tait, 1838-1843 (11 volumes).

efficace (et donc le crime évité) que si la peine qu'elle produit est supérieure aux avantages tirés de l'infraction. Cette sanction doit être à la fois rapide, certaine, mais la moins sévère possible. Quant à Bentham, il s'attache moins à la sanction qu'au délinquant et à sa logique, afin de préciser la manière dont s'effectue son choix de commettre une infraction. Sa méthode « utilitariste » consiste à évaluer les coûts et les conséquences potentiels de l'acte rationnel délinquant, dont la société n'est pas responsable, mais qu'elle peut éviter en essayant de mieux le comprendre dans le but de mieux le diriger.

— La théorie du « crime et de la punition » (Becker, 1968<sup>24</sup>) applique le calcul économique à deux acteurs : délinquants et « mainteneurs d'ordre ». Un des apports essentiels de Becker est sans doute la précision du cadre d'analyse, inspiré de la microéconomie (théorie des choix). Le « crime » est ainsi interprété comme un exemple d'activité économique, et la criminalité comme un marché soumis à des lois d'offre et de demande, de rentabilité, etc. Dans ce marché, deux acteurs sont pris en compte : les délinquants et les mainteneurs d'ordre (police et justice). Les délinquants, considérés comme agents rationnels, « offrent » (c'est-à-dire commettent) des infractions dont la quantité et la catégorie sont fonction des bénéfices nets escomptés de l'infraction, des revenus de leur activité légale, des risques de se faire arrêter et punir, de leur désir de commettre des infractions. De leur côté, les mainteneurs d'ordre ont pour politique d'augmenter les coûts pour les délinquants de la manière la plus économique possible pour la société : il faut tenir compte des dommages matériels et moraux causés par les délinquants, des coûts d'arrestation, d'exécution des sanctions rapportées à leur efficacité, etc. Becker introduit aussi la « préférence » pour le risque : l'infraction commise n'est souvent pas rentable pour le délinquant, mais par goût, par inclination, il choisit tout de même, délibérément, de la commettre. Ce rapport au risque qu'entretient le délinquant conditionne la politique criminelle. On cherchera ainsi plutôt à développer une politique de « dissuasion », qui élève les risques d'être arrêté et puni (meilleure surveillance policière, meilleur traitement judiciaire) et propose des sanctions dissuasives mais socialement peu coûteuses (du type amendes), plutôt qu'une politique de « neutralisation » qui augmente la sévérité de la punition jusqu'à la rendre rédhibitoire, mais qui est en pratique plus rare. En effet, ces politiques de neutralisation s'avèrent bien souvent trop chères, donc peu efficaces : prisons surchargées, engorgement des tribunaux, manque de moyens et de personnels en tous genres, tout cela fait que peu de délinquants sont arrêtés et jugés (seuls les plus sérieux, en général) et que les autres jouissent d'un sentiment d'impunité qui les pousse à la surenchère.

Un peu à part, puisque relevant de la sociologie (ces théories n'incluent aucun calcul économique), mais partageant cependant la même approche du « crime », citons encore :

---

24. BECKER Gary S. « Crime and Punishment: An Economic Approach ». *Journal of Political Economy*, n° 73, mars-avril 1968, pp. 169-217.

— la théorie du choix rationnel (Ronald Clarke et Derek Cornish, 1986 <sup>25</sup>) ou théorie sociologique de la prévention situationnelle, pour laquelle la raison de la délinquance est avant tout dans la rentabilité des actes illégaux et les gains matériels élevés du crime ;

— la théorie du style de vie quotidien des victimes (Lawrence Cohen et Marcus Felson, 1979 <sup>26</sup>) ou théorie sociologique de la responsabilité des cibles ; le « crime » résulte ici de l'action conjuguée de trois facteurs : un fort intérêt au « crime » par l'abondance de biens attrayants, l'accessibilité des cibles (résidences secondaires vides, mari et femme au travail...), l'absence de gardiens.

## **Les théories intégratives du crime**

Par la suite, on l'a vu, les explications monofactorielles du « crime » apparaissent trop partielles et les recherches ont alors tenté de combiner plusieurs théories classiques, d'associer des causes biologiques, sociologiques et économiques dans les mêmes mécanismes, et de recouper les points de vue afin de décrire et d'expliquer plus précisément les multiples formes du « crime ». Néanmoins, les théories intégratives conservent en général une « étiquette », sociologique ou économique, liée à l'esprit qui les anime ou à la nature des principales théories classiques qu'elles intègrent. Avant d'indiquer le contexte et les idées directrices des principales théories intégratives, quelques remarques préliminaires s'imposent.

Tout d'abord, les théories classiques les plus utilisées sont, dans l'ordre : la théorie de l'apprentissage, la théorie écologique, la théorie du conflit et la théorie de la régulation sociale, qui sont toutes des théories sociologiques. De plus, apparaissent ici, souvent et explicitement, différentes formes de délinquance (occasionnelle, persistante...) : les théories intégratives sociologiques augmentent leurs outils d'analyse mais réduisent leur champ d'action. Au contraire, les théories intégratives économiques modélisent, de façon plus complexe, le phénomène délinquant dans sa généralité et permettent *a priori* d'expliquer les différentes formes de délinquance. Enfin, les théories intégratives économiques, en partie du fait de leur formalisme mathématique, se présentent de façon plus abstraite, plus technique, et sont sans doute moins facilement accessibles à un esprit non spécialisé. Présenter leurs idées maîtresses nécessitera donc quelques explications supplémentaires.

## **Les théories intégratives sociologiques**

Les différentes théories sociologiques intégratives regroupent donc plusieurs théories classiques sociologiques et, parfois, les théories biologiques, voire

25. CLARKE Ronald, CORNISH Derek (sous la dir. de). *The Reasoning Criminal: Rational Choice Perspective on Offending*. New York : Springer-Verlag, 1986.

26. COHEN Lawrence E., FELSON Marcus. « Social Change and Crime Rate Trends: A Routine Activities Approach ». *American Sociological Review*, n° 44, 1979, pp. 588-608.

quelques notions psychologiques, mais pas de théories économiques. C'est l'aspect structurel qui prédomine. Privilégiant l'une ou l'autre des multiples formes du « crime », on regrette qu'elles ne précisent pas un type d'infractions associé<sup>27</sup>. Ces dernières se partagent en quatre groupes :

— La délinquance « symptôme » considère le délinquant comme un malade, dont les actes révèlent la maladie. Cette maladie est en général due à des dysfonctionnements familiaux, des carences affectives ou des troubles bio-psychologiques. La principale théorie sociologique explicative de la délinquance « symptôme » est la perspective biosociale du développement de Wouter Buickuisen (1989)<sup>28</sup> qui insiste, dans une approche individualiste, sur le rôle de l'hérédité et de l'environnement familial.

— La délinquance « persistante » ou délinquance « de précarité » concerne les délinquants issus des couches sociales défavorisées. Elle est l'objet de la théorie de la vulnérabilité sociale de Lode Walgrave (1992)<sup>29</sup>, qui intègre la théorie intégrative structurelle marxiste de Mark Colvin et John Pauly (1983)<sup>30</sup>.

— La délinquance « socio-psychique » qui s'explique par un cumul de problèmes sociaux et de troubles psychiques particuliers, notamment dans la théorie intégrative de la régulation psychologique et sociale de Marc LeBlanc (1988)<sup>31</sup>.

— La délinquance « occasionnelle », qui est le fruit de conditions psychosociales communes à la plupart des adolescents, comme une tentation de jeunesse plus ou moins favorisée par la forme de la société : il s'agit du « modèle intégré révisé » de Delbert Elliott, David Huizanga et Susan Ageton (1985)<sup>32</sup>.

### *Les théories intégratives issues de l'école classique économique*

Au contraire des précédentes, les théories intégratives issues de l'école économique privilégient une vue globale de la délinquance. Elles ne cherchent donc

---

27. Les typologies des formes du « crime » varient beaucoup d'un auteur à l'autre. On entend généralement par forme de délinquance un ensemble homogène d'infractions commises, homogène **par la manière** dont elles sont commises (avec violence ou non), par le nombre de leurs auteurs et par leurs éventuelles répétitions (occasionnelle, chronique ou récidiviste). On constate, par ailleurs, que cela correspond le plus souvent à un ensemble homogène d'infractions **par leur nature**, dans la nomenclature officielle de la police et de la gendarmerie des crimes et délits [ceci n'étant pas l'objet de l'article, pour plus de détails, le lecteur se référera au travail de thèse en cours à l'Ined (cf. note 4) qui fait, entre autres sujets, le point sur les typologies des formes de la délinquance]. La raison d'être de cette typologie est que des formes différentes de délinquance ont la plupart du temps des explications différentes.

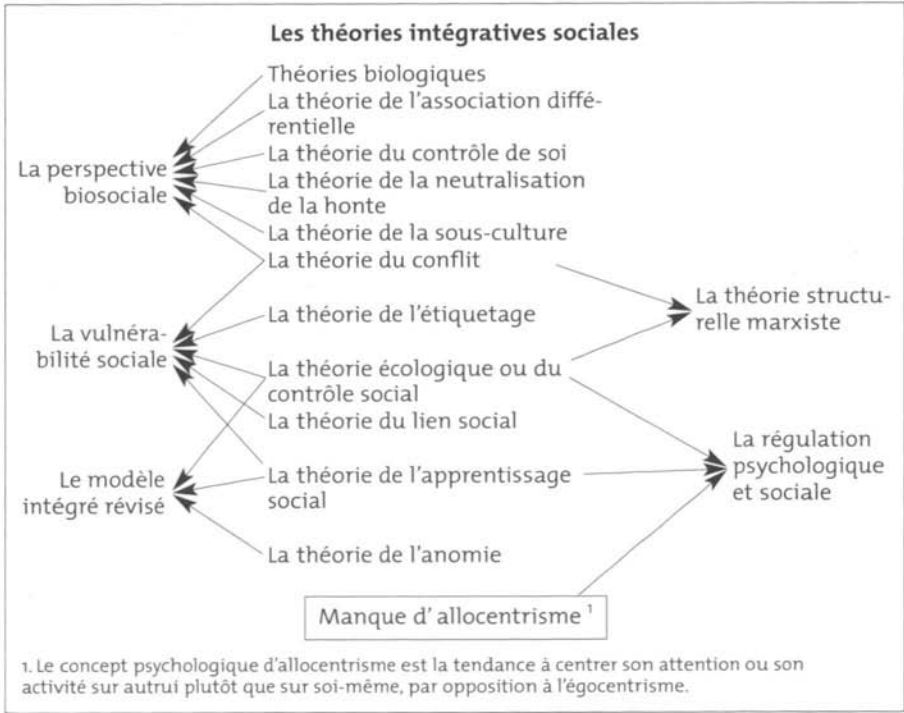
28. BUIKHUISEN Wouter. « Explaining Juvenile Delinquency from a Biosocial Developmental Perspective ». *International Juvenile Offender Therapy and Comparative Criminology*, n° 3, 1989, pp. 185-195.

29. WALGRAVE Lode. *Délinquance systématisée des jeunes et vulnérabilité sociale : essai de construction d'une théorie intégrative*. Genève : Médecine et hygiène, 1992, 154 p.

30. COLVIN Mark, PAULY John. « A Critique of Criminology: Toward an Integrated Structural-Marxist Theory of Delinquency Production ». *American Journal of Sociology*, n° 89, 1983, pp. 513-551.

31. LEBLANC Marc, OUIMET Marc, TREMBLAY Richard E. « An Integrative Control Theory of Delinquent Behavior: A Validation 1976-1985 ». *Psychiatry: Interpersonal and Biological Processes*, vol. 51, n° 2, 1988, pp. 143-164.

32. ELLIOTT Delbert, HUIZANGA David, AGETON Susan. *Explaining Delinquency and Drug Use*. Beverly Hills : Sage, 1985.



pas à expliquer telle ou telle forme de la délinquance mais, par une approche individualiste dans laquelle le délinquant choisit librement de commettre ou non une infraction, elles tentent de modéliser le comportement délinquant dans sa généralité. Elles intègrent donc, en général, une théorie classique économique qu'elles complètent par différentes analyses sociologiques du comportement, qui ne se limite pas au comportement délinquant. Il ne sera donc pas surprenant de voir apparaître des théories qui n'ont pas été citées précédemment, car elles se situent en amont de l'étude de la délinquance.

À un certain niveau d'intégration, la frontière entre l'économie et la sociologie devient suffisamment floue pour en perdre son sens. Mais la validité d'une théorie se mesure aussi à la validité des outils qu'elle emploie. Disons simplement que les études intégratives économiques (modélisation, calcul économique, etc.) qui intègrent des matériaux sociologiques, se distinguent des études sociologiques intégrant des matériaux économiques par la possibilité supplémentaire d'évaluation des différentes méthodes de contrôle du crime (probabilité d'arrestation, sévérité de la sanction, efficacité limitée ou durable, etc.) en fonction du type d'infraction commise. Elles permettent aussi de retrouver par là les différentes typologies reconnues de la délinquance (délinquance violente ou non violente, occasionnelle, récidiviste ou chronique, etc.).

Enfin, et l'on mesure l'apport à la théorie classique de Becker (*op. cit.*), elles cherchent aussi à tenir compte de causes profondes, qui conditionnent et pré-

parent le choix d'une activité délinquante (chômage, inégalités de salaires, âge, sexe, valeurs précédentes de certaines variables démographiques, interactions sociales, etc.). Ces théories, purement économiques, sont donc toutes issues de la théorie du crime et de la punition de Becker, mais sont intégratives dans le sens où elles font intervenir explicitement beaucoup plus d'acteurs et de variables conditionnant le choix de commettre ou non une infraction que les seules probabilités d'arrestation et de sanction à une date donnée.

L'ensemble des théories économiques se rassemble autour de deux thèmes. Les uns étudient le comportement délinquant à un moment donné et présentent la dissuasion comme le cœur de l'explication de la délinquance, tandis que les autres s'attachent à comprendre la propagation de la délinquance et sa variabilité, dans le temps et dans l'espace, à travers les interactions sociales.

### Les théories intégratives de la dissuasion

— La modélisation économique de Steven Levitt (1997)<sup>33</sup> étudie l'impact du système judiciaire sur la délinquance juvénile, et l'influence des sanctions sur l'engagement criminel à l'âge adulte. Le travail empirique montre que la « sévérité » du système judiciaire corrige l'expression de la délinquance juvénile mais ne la supprime pas : dans un même groupe d'individus, la délinquance continue de s'exprimer à l'âge adulte.

— La théorie économique moderne du « crime et de la punition » d'Isaac Ehrlich (1996) (d'après Becker)<sup>34</sup> modélise le marché du « crime » en tenant compte de quatre agents : délinquants, mainteneurs d'ordre, victimes potentielles et consommateurs de biens et services illégaux.

— La modélisation économique de l'impact dissuasif relatif de l'emprisonnement chez les jeunes gens faiblement qualifiés de Freeman (1996)<sup>35</sup> : la particularité de ce modèle est que l'offre de crime est « très élastique au rendement du crime ». Autrement dit, dans ce cadre, les jeunes gens sont peu sensibles à une politique de neutralisation ou de « tolérance zéro ».

— La théorie sociologique dite stratégique de la délinquance de Maurice Cusson (1981 et 1998)<sup>36</sup> — ou les rôles de la peine dissuasive et de la prévention situationnelle — est sans doute la plus connue des théories intégratives sociologiques ayant une approche économique. L'approche est économique, mais sans calcul. Elle explique le choix d'un acte délictueux, commis par un acteur « présen-

---

33. LEVITT Steven D. « Juvenile Crime and Punishment ». *NBER [National Bureau of Economic Research] Working Paper*, n° 6191, septembre 1997, 29 p.

34. EHRLICH Isaac. « Crime, Punishment, and the Market of Offenses ». *Journal of Economic Perspectives*, vol. 10, 1996, pp. 43-68.

35. FREEMAN Richard B. « Why Do So Many American Men Commit Crime and What Can We Do About It? » *Journal of Economic Perspectives*, vol. 10, n° 1, hiver 1996, pp. 25-42.

36. CUSSON Maurice. *Délinquants, pourquoi ?* Montréal : Hurtubise HMH ; Paris : Armand Colin, 1981 (réédité à Montréal : Bibliothèque Québécoise, 1989) ; CUSSON Maurice. *Criminologie actuelle*. Paris : PUF (coll. Sociologies), 1998, 254 p.

tiste <sup>37</sup> », en faisant intervenir simultanément plus d'agents rationnels (les mainteneurs d'ordre, les victimes et les délinquants) que ses prédécesseurs dans les théories classiques, et développe ainsi un concept de contrôle du crime adapté. Mais si l'auteur souligne les causes profondes de la délinquance (principalement des causes éducatives <sup>38</sup>), elles ne sont pas au cœur de sa théorie, qui est une théorie du passage à l'acte. Elle cherche à comprendre l'acte délictueux et les moyens de l'éviter, à un moment donné. Dans ce cadre d'analyse, les réponses sont des politiques de dissuasion. Une peine juste et certaine pour les délinquants appréhendés permet d'éviter les récidives et a de plus un pouvoir dissuasif sur l'ensemble de la population.

Elle intègre la théorie classique du crime de Beccaria et de Bentham (*op. cit.*), ainsi qu'une forte liaison avec la théorie du style de vie quotidien des victimes (Lawrence Cohen et Marcus Felson, *op. cit.*) et la théorie du choix rationnel (Ronald Clarke et Derek Cornish, *op. cit.*).

### Les théories intégratives « des interactions » ou les théories économiques de la propagation de la délinquance

— La modélisation des interactions de type « systémique » de Raaj Sah (1991) <sup>39</sup> explique la propagation du « crime » et la variance, dans le temps et dans l'espace, des taux de crimes à partir de la « perception qu'ont les individus d'être punis ». Cette perception s'exprime, notamment, dans les valeurs antérieures de certaines variables du groupe ou du groupe voisin (taux de crimes précédents, politiques criminelles antérieures).

— Le modèle d'interactions sociales « locales » d'Edward Glaeser (1996) <sup>40</sup> explique, quant à lui, la propagation du « crime » et la variance des taux de crimes, dans le temps et dans l'espace, par l'influence principale d'interactions sociales crimino-gènes entre les agents (par échanges d'informations), qui s'ajoute à l'influence des facteurs de risque. Le volume d'interactions sociales est fonction de la nature des infractions, des groupes d'âges et de certaines caractéristiques urbaines. Il remet ainsi en question une hypothèse de base de bien des modèles, dont ceux de la microéconomie standard : l'indépendance des décisions individuelles. Ainsi, par exemple, avec ses données américaines, l'auteur met en évidence le rôle prépondérant sur les interactions sociales, de la dissociation familiale et, dans une moindre mesure, du taux de chômage et du faible niveau de scolarisation. En revanche, la dissuasion, mesurée par le taux d'arrestations, a très peu de poids.

37. Le présentisme « exacerbé » est un concept clé de la théorie stratégique de Maurice Cusson, qui décrit le délinquant comme étant sous l'emprise du présent et fixé sur le très court terme, incapable de se souvenir du passé ou de se projeter dans l'avenir.

38. Ces causes éducatives pourraient être traitées efficacement, selon lui, grâce à la « prévention développementale » de TREMBLAY Richard E., CRAIG Wendy. « Developmental Crime Prevention ». *Crime and Justice*, vol. 19, 1995, pp. 151-236, Chicago.

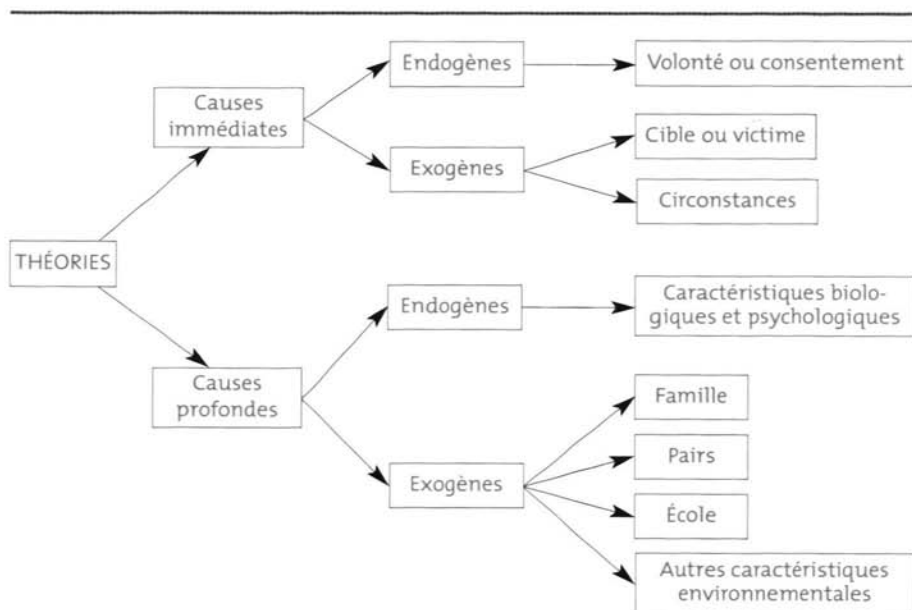
39. SAH Raaj. « Social Osmosis and Patterns of Crime ». *Journal of Political Economy*, n° 99, 1991, pp. 1272-1295.

40. GLAESER Edward L., SACERDOTE Bruce, SCHEINKMAN Jose A. « Crime and Social Interactions ». *Quarterly Journal of Economics*, n° 11, 1996, pp. 507-548.

## Synthèse : tableau des causes et interprétations

Le recensement des différentes explications du crime, mises en évidence par les théories, étant effectué, il convient d'organiser ce matériau brut, de l'ordonner, de chercher l'enchaînement de ces causes ou bien de conclure à leur indépendance <sup>41</sup>. Intéressons-nous alors, pour commencer, à la nature de ces causes, d'un point de vue purement qualitatif. Il ne s'agit pas ici de chercher à mesurer le poids de chacune d'elles, ni de valider sur des études empiriques un modèle ou un enchaînement de mécanismes, mais simplement de préciser le mode selon lequel elles agissent. On peut distinguer, par exemple, les causes immédiates (qui déterminent le passage à l'acte) des causes profondes (qui agissent depuis longtemps). Certaines causes peuvent néanmoins agir suivant les deux modes : c'est le cas notamment du récidivisme. En termes plus familiers, c'est l'image du vase et de la goutte d'eau, des poudres et de l'étincelle.

Il est possible aussi de doubler cette distinction chronologique d'une distinction spatiale : au sein même des causes immédiates ou profondes, certaines s'exercent de l'intérieur, notamment les facteurs biologiques et psychologiques, et d'autres depuis l'extérieur de l'individu. Nous les appellerons causes endogènes et causes exogènes. Cela donne alors le schéma ci-dessous :



41. Dans cette contribution n'apparaît qu'une énumération ordonnée des causes, la présentation des éventuels mécanismes les enchaînant pourrait faire l'objet d'un autre article.

Pour donner une idée plus claire de cette organisation, nous pouvons reprendre toutes les causes du « crime » proposées par les théories classiques et intégratives des parties précédentes. Nous les avons rassemblées, puis classées selon cet ordre dans deux tableaux, qui permettent de comparer le contenu des théories classiques et intégratives récentes <sup>42</sup>.

### Les causes immédiates

Les causes immédiates d'un acte délinquant sont donc, au sens étymologique, celles qui permettent à cet acte d'exister : une infraction ne peut avoir lieu sans un sujet qui n'y soit totalement opposé (les causes endogènes, décrivant la « capacité » de commettre l'infraction), une victime ou bien une cible qui la subisse et des circonstances qui la permettent (les causes exogènes).

Les causes immédiates de la délinquance		
	Théories classiques	Théories intégratives récentes
<b>Endogènes</b> (décrivent la capacité de commettre l'infraction)	- Hypertrophie ou combinaison de quatre traits psychologiques : égocentrisme, labilité, agressivité, indifférence affective	- Problèmes psychologiques - Problèmes relationnels - Présentisme - Fait d'être récidiviste
<b>Exogènes</b> (décrivent la décision de commettre l'infraction et l'occasion)	- Présence de la victime (parfois responsable) ou de la cible - Occasion « favorable » : absence de mainteneurs d'ordre, habitations inoccupées, etc.	- Victime ou cible faiblement gardée - Faible présence policière

### Les causes profondes

Les causes profondes sont celles qui agissent depuis quelque temps et complètent de cette manière les causes immédiates dans l'explication du comportement délinquant, ces dernières se cantonnant uniquement par définition à la description de l'acte. Parmi ces causes profondes, les causes endogènes répondent à la question « qui commet le crime ? », tandis que les causes exogènes, qui s'exercent depuis l'extérieur sur l'individu, renvoient à « ce qui cause le crime ».

Enfin, une relecture approfondie des différentes théories suggère la distinction, au sein des causes profondes exogènes : *primo*, de trois facteurs de socialisation fondamentaux, la famille, les pairs et l'école ; et *secundo* d'autres caractéristiques communautaires d'ordre socio-économique.

42. Rappelons que les causes présentées ci-dessous sont autant de concepts qui s'inscrivent à l'intérieur d'une théorie bien définie auquel le lecteur pourra se référer soit dans l'article, soit de manière plus développée chez les auteurs cités.

Les causes profondes de la délinquance		
	Théories classiques	Théories intégratives récentes
Endogènes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Facteurs génétiques : hérédité</li> <li>- Facteurs psychologiques : problèmes mentaux, troubles de la personnalité et de l'intelligence, manque de contrôle de soi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Problèmes psychologiques et relationnels parfois héréditaires</li> <li>- Développement psychologique retardé</li> <li>- Rejet des contraintes sociales</li> <li>- Allocentrisme</li> <li>- Présentisme</li> </ul>
Exogènes <i>La famille</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Familles monoparentales</li> <li>- Recompositions familiales répétées</li> <li>- Parents inconstants</li> <li>- Éducateurs incompétents</li> <li>- Faible implication parentale</li> <li>- Faible contrôle parental</li> <li>- Punitives légères et inefficaces</li> <li>- Sous-éducation</li> <li>- Laxisme parental</li> <li>- Mauvaise transmission des codes légaux reçus défavorablement par l'enfant</li> <li>- Discipline inconsistante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Familles dissociées</li> <li>- Dysfonctionnement familial</li> <li>- Familles asociales</li> <li>- Interventions parentales discontinues</li> <li>- Faible contrôle parental</li> <li>- Rejet par les parents de l'enfant</li> <li>- Rôle éducatif parental non assumé</li> <li>- Instabilité familiale</li> <li>- Abandon affectif</li> <li>- Violences parentales</li> </ul>
<i>Les pairs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquentation de pairs malhonnêtes</li> <li>- Association avec des pairs délinquants</li> <li>- Manque d'amis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquentation de pairs délinquants</li> <li>- Association avec des pairs délinquants</li> <li>- Pairs ayant le même contexte familial précaire (bas statut professionnel, pauvreté, instabilité familiale)</li> </ul>
<i>L'école</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Échec scolaire</li> <li>- Éducateurs incompétents</li> <li>- Faible investissement de l'enfant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Échec scolaire</li> <li>- Bas niveau de scolarisation</li> <li>- Stigmatisation de l'encadrement</li> <li>- Discrimination scolaire</li> <li>- Rejet par l'école de l'enfant</li> <li>- Scolarité négative</li> </ul>
<i>Autres caractéristiques environnementales</i>		
L'« ambiance » de la société	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inégalités sociales</li> <li>- Mentalité déresponsabilisatrice ou bien réticente à la sanction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inégalités sociales</li> <li>- Désorganisation sociale</li> <li>- Reproduction sociale de la délinquance chez les enfants de délinquants</li> </ul>
La zone d'habitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Zones de détérioration urbaine</li> <li>- Environnement social défavorisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faibles perspectives d'avenir</li> </ul>

Les causes profondes de la délinquance (suite)		
	Théories classiques	Théories intégratives récentes
Les conditions de vie	- Pauvreté - Revenus légaux insuffisants - Précarité des conditions de vie	- Pauvreté
La politique criminelle en vigueur	- « Étiquetage » de la Justice - Absence de consensus sur la politique anticriminelle - Insuffisance de la dissuasion	- « Étiquetage » de la Justice - Manque de sévérité des sanctions chez les mineurs - Risque faible d'être arrêté et puni - Système des amendes pas assez développé - Politiques criminelles passées inefficaces
Le rapport au travail	- Chômage	- Chômage - Travail peu valorisant - Travail répétitif - Travail mal rémunéré - Bas statut professionnel des parents
La religion	- Faible investissement religieux	—
Les activités extrascolaires conventionnelles	- Faible investissement dans des activités sportives, culturelles, ludiques	- Violence télévisée
Le positionnement de l'individu dans la société	—	- Âge - Sexe - Familles issues de l'immigration - Appartenance à des groupes minoritaires

L'interprétation de ces tableaux et les remarques qu'ils inspirent se limiteront à quelques points importants et à mentionner quelques perspectives de recherche pour illustrer l'utilité de ce travail.

### ***Au niveau de l'étude théorique du « crime »***

Les causes du crime présentées ci-dessus sont celles qui sont reconnues par une des théories du « crime » — théories élaborées à partir d'enquêtes et vérifiées par d'autres études. Cette liste ne prétend pas pour autant à l'exhaustivité. D'autres causes et mécanismes du « crime » peuvent exister qui n'ont pas le nom ni la forme d'une théorie, s'ils en ont la valeur. Ainsi, par exemple, l'alcoolisme ou la toxicomanie sont parfois reconnus en pratique, par les policiers, juges, médecins, etc., comme une cause endogène, profonde ou bien immédiate, de délinquance.

Une lecture de ce tableau ne fait pas apparaître de contradiction entre les théories, mais plutôt une certaine complémentarité. Quelques points d'apparente

divergence se résolvent, en théorie du moins. « Avoir peu d'amis » (T. Hirschi) et « fréquenter des pairs malhonnêtes » (Sutherland) peuvent tout à fait se concilier : il faut avoir des amis, pour développer le lien social, mais pas n'importe lesquels. Dénoncer à la fois les « punitions légères et inefficaces » et les « violences parentales » peut simplement renvoyer à donner des sanctions adaptées et justes. Ailleurs, dénoncer « l'étiquetage » des délinquants par les « mainteneurs d'ordre » et prôner des sanctions plus sévères ne s'opposent pas non plus mais suggèrent plutôt une réflexion sur la nature des sanctions, de façon à pouvoir les durcir au besoin, tout en préservant l'image, personnelle et sociale de la personne condamnée. Nous entrons là dans le domaine d'autres spécialités, avec lesquelles nous sommes moins familiarisés, mais une comparaison avec les rapports individuels peut être tentée : on est beaucoup mieux disposé à pardonner quelqu'un qui manifeste son regret du tort commis et qui se propose de le réparer, au moins dans une certaine mesure. Voilà, en tout cas, un point de recherche à développer : l'influence de la nature des sanctions infligées dans l'évolution du récidivisme.

### ***Au niveau de l'application pratique à la lutte contre le crime***

Cette contribution, certes, ne permet pas de hiérarchiser les causes du « crime », de porter un jugement scientifique sur leur poids relatif ; elle ne présente pas une théorie unifiée de la délinquance, mais elle permet de dégager quelques grands axes de réflexion, qui précisent le champ d'action des politiques criminelles.

La plupart des causes, immédiates ou profondes, endogènes ou exogènes, de type familial, scolaire, environnemental, etc., se retrouvent parmi les « causes primaires » d'une des théories, classiques ou intégratives. Ce qui signifie qu'elles représentent le point de départ d'un des mécanismes proposés<sup>43</sup>. On peut donc penser qu'une action dirigée sur l'une de ces causes, si elle était efficace, empêcherait le déroulement du mécanisme associé. Néanmoins, quelques causes, en l'occurrence profondes, demeurent obstinément « secondaires ». Les actions correspondantes se verront alors peut-être attribuer une priorité moindre. Ainsi, par exemple, la violence télévisée n'aurait d'impact que chez des enfants psychologiquement déjà fragilisés, ou encore, l'influence des variables de travail serait subordonnée aux inégalités sociales ou aux problèmes scolaires.

L'action au niveau des causes endogènes, immédiates ou profondes, est sans doute possible, mais sûrement délicate. Il s'agit souvent, en effet, de problèmes psychologiques ou de troubles de la personnalité, qui nécessitent plus un traitement médical individuel qu'une action politique publique. Une action indirecte sur ces causes peut cependant être envisagée car, et c'est un point qui n'a pas été développé, elles sont souvent elles-mêmes l'effet de causes exogènes antérieures. Par exemple, un conflit familial, suivi d'une séparation ou d'un divorce, peut agir sur le caractère de l'enfant (cause profonde endogène) comme sur les conditions socio-économiques de son éducation (cause profonde exogène).

---

43. Ou, dans cette contribution, des différents mécanismes présentés dans les théories.

L'action au niveau des causes exogènes, immédiates ou profondes, paraît plus facilement accessible. Une politique de dissuasion neutralisera de préférence les causes immédiates exogènes, une politique de prévention, les causes profondes. Les deux genres sont bien sûr nécessaires et complémentaires, mais remarquons que les politiques de dissuasion ont surtout pour fonction de pallier les carences des politiques de prévention. Moralement, il serait préférable que personne ne soit tenté par un acte délinquant plutôt que d'avoir à se surveiller les uns les autres. Mais d'un autre point de vue encore, le récidivisme étant une des causes immédiates endogènes, et en faisant éventuellement référence à la « préférence pour le risque » de Becker, on pourrait conclure qu'en l'absence de toute forme de prévention, la seule dissuasion possible serait de placer un policier derrière chaque délinquant : objectif irréaliste ; priorité donc aux politiques de prévention. Sans compter que l'action préventive sur les causes profondes exogènes peut avoir des effets positifs dans d'autres domaines que la lutte contre le « crime » (lutte contre le chômage, l'échec scolaire, etc.).

De manière plus précise, il ressort assez nettement que, de toutes les sous-catégories, la famille regroupe le plus grand nombre de causes du « crime ». Comment interpréter cela ? En disant que, des différents milieux de développement social (avec les pairs, l'école et l'environnement socio-économique), c'est sans doute le plus fragile, puisque le plus soumis à différentes dégradations. D'autre part, c'est un milieu difficile à atteindre par des politiques nationales, tout comme celui des pairs. À la différence de l'école et de l'environnement socio-économique, l'État n'a que peu de prise sur le fonctionnement interne des familles ou des bandes. Ils ne sont pas sans liens entre eux d'ailleurs, puisque leurs importances relatives aux yeux de l'adolescent en général s'équilibrent : moins il s'épanouit dans sa famille, et plus il cherche la société de ses pairs. En résumé, voilà un domaine d'action délicat mais primordial, et pourtant délaissé. Les politiques familiales ne sont plus prioritaires au sein de la réflexion politique d'aujourd'hui <sup>44</sup>.

---

44. Par politique familiale, on entend une action organisée du gouvernement beaucoup plus vaste qu'une simple aide financière, même importante, à l'image par exemple de celle pratiquée par certains pays nordiques.

## ***Futuribles est en vente dans les librairies suivantes***

### ***À Paris et en région parisienne***

1<sup>er</sup> : Delamain-Gallimard - Fnac Forum (sociologie) • 3<sup>e</sup> : Lib. des Arts et Métiers • 5<sup>e</sup> : Compagnie - Le Tiers Mythe - PUF • 6<sup>e</sup> : Gibert Jeune (économie) - La Hune - La Procure - Tschann • 7<sup>e</sup> : La documentation Française • 8<sup>e</sup> : Lib. Cinquante-Neuf • 11<sup>e</sup> : Épigramme • 12<sup>e</sup> : Capdeville • 13<sup>e</sup> : Maison de la Presse • 15<sup>e</sup> : Le Divan • 16<sup>e</sup> : Privat Dauphine • 17<sup>e</sup> : Lib. de Paris - Fnac Étoile (sociologie) • 18<sup>e</sup> : L'Humeur Vagabonde • La Défense : Sources d'Europe

### ***En province***

Aix-en-Provence : Lib. de l'Université - Vents du Sud • Arc-et-Senans : Lib. Ledoux • Amiens : Amiens II Presse - Au Chat qui Lit • Angers : Contact • Besançon : Camponovo - Les Sandales d'Empédocle • Bordeaux : Fnac (sociologie) - La Machine à Lire • Brest : Dialogues • Caen : Au Brouillon de Culture • Clermont-Ferrand : La Procure - Les Volcans • Colmar : Lib. Paul Hartmann • Decize : Maison de la Presse • Dourgne : Siloë Saint-Benoît • Grenoble : Lib. de l'Université • Lille : Le Furet du Nord • Limoges : Lib. du Consulat - Page et Plume • Lorient : La Bouquinerie • Lyon : Decitre • La documentation Française • Montpellier : Sauramps • Nantes : Vent d'Ouest - Durance • Nice : La Sorbonne • Orléans : Les Temps Modernes • Perpignan : Torcatis • Quimper : La Procure • Reims : Lib. Guerlin-Martin • Rennes : Le Forum du Livre - Le Failler • Saint-Étienne : Lib. de Paris • Saint-Malo : L'Odyssée • Strasbourg : Kléber (sc. humaines) • Toulon : Gaïa • Toulouse : Castéla - Ombres Blanches - Privat • Troyes : Les Passeurs de Textes • Vienne : Lucioles

### ***En Europe***

Angleterre : Londres, La Page • Belgique : Bruxelles, Filigranes - Libris - Tropismes - Candide - Fnac - Lib. Européenne - Louvain-la-Neuve, Agora • Suisse : Genève, Lib. du Boulevard

Et à Futuribles - 55, rue de Varenne - 75341 Paris cedex 07 - France  
Tél. : 33 (0)1 53 63 37 70 • Fax : 33 (0)1 42 22 65 54  
www.futuribles.com • revue@futuribles.com

Philip Milburn <sup>1</sup>

# Le traitement judiciaire des désordres mineurs

MÉDIATION, RÉPARATION, ADMONESTATION

*On observe depuis une vingtaine d'années des infractions mineures répétées qui affectent la tension sociale et dégradent l'environnement. Y a-t-il une réelle augmentation de ces désordres, une plus grande sensibilité des victimes, un défaut de traitement non judiciaire ?*

*En tout cas, si beaucoup d'affaires sont classées sans suite, la nécessité de traiter ces incivilités, nous dit l'auteur, a été réaffirmée. Sensibilisés à la « tolérance zéro », les procureurs de la République, au centre de l'action judiciaire, ont opté pour la fameuse « troisième voie » et mis en place des dispositifs périjudiciaires pour « restaurer le lien social ».*

*L'auteur analyse ici deux dispositifs couramment utilisés :*

— *la médiation pénale pour des infractions mineures mettant en présence l'auteur du délit et la victime dans une logique judiciaire répressive ;*  
— *la réparation pénale à l'égard des mineurs, dispositif « restauratif » et éducatif visant à réactiver le lien entre le jeune et la collectivité.*

*Selon Philip Milburn, là où la justice pénale classique joue sur la sanction, la justice restaurative s'appuie sur la volonté des justiciables et la signification sociale qu'ils donnent à leurs actes. Ces innovations témoignent, d'une part, d'une logique restaurative où la loi est moins prééminente que l'implication des citoyens à formaliser des autocontrôles de la vie collective et, d'autre part, d'une logique « néo-rétributive » apportant une réponse légale dans une visée d'admonestation et de sanction potentielle.*

C.B.

---

1. Université de Metz, GRASS (Groupe de recherche et d'analyse du social et de la sociabilité)-CNRS (Centre national de la recherche scientifique).

Il semble que, depuis une vingtaine d'années, l'on voie se multiplier ce que nous nommerons des « micro-illégalismes » : infractions mineures, sans grandes conséquences, mais qui sont réputées accroître la tension sociale et la dégradation de l'environnement au sein du tissu urbain. Assiste-t-on à une augmentation réelle de ces petits désordres ? Ou cela traduit-il un accroissement des plaintes les concernant, par suite d'une évolution du seuil de sensibilité des victimes de ce type de désagréments ? Ou encore cela résulte-t-il d'un défaut de traitement de la part des modes de régulation non judiciaires (établissements scolaires, collectivités locales, police, gardiens d'immeubles, etc.) ? Cela reste bien difficile à déterminer et les trois aspects jouent sans doute leur rôle, mais peu importe : le fait est là.

La justice, ainsi sollicitée pour ces menues dégradations, ces rixes ou insultes, ce vol à l'étalage et ce *racket* en milieu scolaire — pour citer ces quelques exemples —, n'a pas les moyens d'y répondre. Les affaires sont bien souvent classées sans suites par les procureurs et, lorsqu'elles parviennent au tribunal et font l'objet de condamnations, les peines ne sont pas exécutées par manque de moyens (non-recouvrement des amendes pécuniaires, peines de prison non effectuées, etc.). Du côté des mineurs, les petites infractions étaient, jusque dans les années 1980, traitées par les juges des enfants en termes d'assistance éducative, car considérées comme un symptôme de carence familiale. Ce type de prise en charge s'adressant à présent principalement aux mineurs en danger physique ou psychique, les pe-

ties infractions sont souvent laissées sans suites.

### *Innovations pénales*

La nécessité de traiter ces micro-illégalismes a été réaffirmée par la diffusion des nouvelles théories criminologiques, issues de la psychologie comportementaliste et environnementale. Elles postulent que le non-traitement de ces « incivilités » tend à engendrer une délinquance d'habitude par un effet de banalisation et de dégradation de l'environnement urbain<sup>2</sup>. On reconnaîtra derrière cette approche l'inspiration des méthodes de sécurité dites de « tolérance zéro » pratiquées aux États-Unis.

Des innovations ont été dès lors introduites pour accentuer la rapidité de l'action pénale (le « traitement en temps réel »), accroître son efficacité en diminuant le nombre de classements sans suites (la « troisième voie ») et rendre son action sensible à la collectivité, à travers les victimes ou d'autres intermédiaires (la « justice restaurative »). Compte tenu des limites de l'action des tribunaux, les procureurs de la République, mandatés par la société pour estimer l'opportunité des poursuites, se sont vus placés au centre de l'action judiciaire pour ce type d'infractions. Une position au reste renforcée par la place qu'ils sont amenés à occuper dans les nouvelles politiques de sécurité publique, en particulier dans les contrats locaux de sécurité (CLS).

Ils ont donc été dotés d'une série de possibilités d'intervention judiciaire permettant d'éviter les poursuites. C'est la fameuse « troisième voie » entre les poursuites et le classement sans suites, qui correspond, d'un point de vue juri-

2. Sur ces questions, voir MILBURN Philip. « Violence et incivilités : de la rhétorique experte à la réalité ordinaire des illégalismes ». *Déviance et société*, n° 24/4, 2000, pp. 331-351.

dique, à un classement sous condition que le justiciable mis en cause par la plainte se prête à une activité proposée par le procureur. Plusieurs dispositifs existent dans ce cadre. Le « rappel à la loi » permet au procureur (ou à une personne à qui il délègue ses pouvoirs pour le faire) d'admonester le contrevenant. La médiation pénale met ce dernier face à sa victime pour tenter de résoudre le différend ou de résorber le préjudice. L'injonction thérapeutique est prévue pour les consommateurs de stupéfiants qu'elle invite à suivre un traitement médico-psychologique. La réparation pénale est, pour sa part, une mesure éducative réservée aux mineurs<sup>3</sup>.

Ces divers dispositifs sont significativement différents dans leur mise en œuvre : ils ont toutefois, outre leur origine judiciaire, une caractéristique commune. Les personnes mises en cause doivent consentir à s'y prêter et, de ce fait, conservent le bénéfice de la présomption d'innocence. En tant qu'alternative aux poursuites, la troisième voie évite toute inscription au casier judiciaire pour cette infraction.

Ce principe de consentement et d'adhésion des justiciables à la « mesure » dont ils font l'objet est une condition à la légalité de ce type de dispositifs « périjudiciaires », il constitue également sa caractéristique sociologique. L'objectif poursuivi est, en effet, non pas de sanctionner mais de « restaurer le lien social », à savoir éviter la rupture occasionnée par l'acte délictueux et recréer la dynamique normative entre l'auteur des faits et son environnement social. Une telle démarche suppose que l'au-

teur des faits reconnaisse leur caractère illicite et nuisible, et qu'il accepte de se prêter au processus de réactivation du lien social<sup>4</sup>.

Examinons plus en détail deux dispositifs typiques de la justice restaurative et de la troisième voie, à travers les résultats des recherches que nous leur avons consacrées. Ils permettent d'en saisir les logiques que révèle leur mise en œuvre effective. Il s'agit, d'une part, de la médiation pénale et, d'autre part, de la réparation pénale pour les mineurs, qui sont au reste les dispositifs les plus couramment utilisés aujourd'hui par les magistrats.

### *La médiation pénale*

La médiation pénale est donc requise par les procureurs pour des infractions mineures qui concernent une victime et dont l'auteur a été identifié. La médiation est un dispositif développé aux États-Unis dans les années 1960-70 et qui s'applique dans divers domaines tels que les conflits dans l'habitat collectif, le divorce ou les relations commerciales. Il s'agit d'un mode informel, non institutionnel et amiable de résolution des conflits interpersonnels, qui s'appuie sur le cadrage par un tiers de l'échange réparateur. Ce tiers — le médiateur — n'exerce pas, dans le principe fondateur de la médiation, de pouvoir sur les parties en conflit ou sur l'affaire en cause. Il ne dirige pas les débats, ne tranche pas et ne propose même pas de solution. L'issue du conflit doit entièrement provenir des parties en conflit et seules leur initiative, leur bonne volonté et leur responsabilité en sont les clés. Le

3. Il existe d'autres possibilités moins fréquemment utilisées comme la composition pénale, notamment.

4. Sur l'ensemble de ces aspects, voir FAGET Jacques. *La Médiation. Essai de politique pénale*. Toulouse : Erès, 1997.

médiateur n'est alors qu'un facilitateur qui encadre les comportements de négociation (échange de vues, épuisement de la controverse, émergence de solutions, validation d'un accord) mais qui ne s'y implique pas<sup>5</sup>. En ce sens, la médiation s'appuie sur une logique antinomique à celle de la justice, et singulièrement de la justice pénale. Elle est pourtant apparue de longue date comme une manière peu coûteuse et efficace de traiter les micro-illégalismes en évitant, en outre, les inconvénients de la pénalisation excessive (stigmatisation et désocialisation des condamnés), et a été intégrée en France au code de procédure pénale en 1993, suite à une série d'expériences menées dans plusieurs juridictions.

Elle s'est généralisée aujourd'hui sur l'ensemble du territoire, pratiquée par des médiateurs pénaux homologués par les tribunaux. Le statut de ces derniers est très variable selon les sites : parfois bénévoles, parfois vacataires, parfois salariés. Issus tantôt de la police et de la justice (policiers ou magistrats honoraires), tantôt d'horizons plus larges (juristes, éducateurs spécialisés), ils exercent parfois seuls, parfois en binôme. On constate donc une grande liberté dans la forme que prend la médiation pénale, en dépit de son inscription dans le prolongement de l'institution judiciaire.

Sur le plan pratique, la médiation pénale met en présence, après avoir recueilli leur consentement, l'auteur et la victime. Il s'agit, pour le premier, de prendre conscience de la portée du préjudice qu'il a causé et de le réparer, souvent par un dédommagement pécuniaire et par des excuses, très rarement par une remise en état. La victime, de son côté, a

ainsi la possibilité d'exprimer le tort — moral ou matériel — que lui a occasionné l'acte malveillant et de voir son préjudice atténué.

Les situations traitées rendent la réalité de cet échange plus complexe. Ce sont, pour l'essentiel, des altercations suivies d'insultes graves ou de coups et blessures, des vols et des dégradations de matériel. On trouve également une catégorie particulière d'infractions, liée aux relations familiales : outre les violences conjugales (qui parviennent rarement en justice), il s'agit surtout du non-respect des ordonnances de divorce (exercice du droit de visite des enfants, paiement d'une pension alimentaire).

La réponse en médiation ne peut être la même selon que l'on a affaire à un couple divorcé, à une personne victime d'un inconnu, à un commerce victime d'un voleur ou à des connaissances qui en viennent aux mains suite à un différend. La nature de la relation entre les parties est au centre du processus de médiation plus que les faits infractionnels eux-mêmes. L'efficacité de la médiation pénale suppose dès lors son indépendance vis-à-vis de l'institution judiciaire, car elle déplace la logique de son intervention sur un autre terrain que le traitement d'un acte illégal : elle intervient sur une relation sociale troublée.

Or une telle indépendance, si elle est conforme aux attentes de réponse aux comportements délictueux, n'est pas toujours compatible avec certaines exigences d'un traitement quantitatif des plaintes tel que l'envisagent certains parquets. Ainsi, dans la pratique, certaines instances de médiation pénale tendent à s'éloigner de ses principes restauratifs :

---

5. Pour plus de détails sur les principes de la médiation et leur mise en application, voir MILBURN Philip. *La Médiation. Expériences et compétences*. Paris : La Découverte, 2002.

elles s'emploient principalement à réaliser une forme d'admonestation de l'auteur de l'infraction et de transaction donnant satisfaction aux demandes de la victime, dans les limites de l'acceptable. Ce faisant, la médiation tend plus à épouser la logique judiciaire et répressive que la logique restaurative. Le risque alors serait de voir la médiation pénale glisser, comme le craignent certains juristes (juges, avocats), vers une forme de traitement administratif des infractions par la justice pénale, de sous-tribunal dépourvu des garanties procédurales du procès. Le consentement à l'entrée en médiation ne suffit pas à pallier ce risque : il est souvent provoqué par l'évitement des poursuites et de l'inscription au casier. Les médiateurs que nous avons interviewés ne cachent pas que ces perspectives leur servent d'argument pour convaincre le justiciable mis en cause de se prêter à la médiation.

### *La réparation pénale*

Inscrite en 1993, dans l'ordonnance de 1945 qui régit l'application du droit pénal aux mineurs, la réparation pénale à l'égard des mineurs peut être soit ordonnée par les juges des enfants au titre d'une mesure ou d'un jugement, soit requise par le procureur comme alternative aux poursuites. Elle présente la particularité, à l'intérieur du dispositif pénal destiné aux mineurs, de n'être ni une mesure de protection ni une me-

sure de répression, tout en conservant la dimension éducative propre à l'ordonnance de 1945<sup>6</sup>. Il s'agit donc d'un dispositif restauratif et éducatif, dont l'exécution est confiée à des professionnels, éducateurs spécialisés accrédités par le ministère de la Justice.

La notion de réparation est assez équivoque : elle renvoie dans son acception courante à la remise en état des dommages occasionnés. Or, prenant appui sur une approche psychologique, les principes fondateurs de cette mesure judiciaire y investissent autre chose : la réparation de la culpabilité morale du jeune et de son rapport troublé à la collectivité<sup>7</sup>. Dans la pratique, cela se traduit par un travail éducatif consistant à provoquer chez le mineur la prise de conscience du caractère néfaste et illégitime pour la société de son acte illégal, puis, dans un second temps, à convertir cette prise de conscience en valorisation des compétences positives du jeune dans le cadre d'une activité en faveur de la collectivité. L'activité de réparation pénale, toutefois, n'est ni une réparation du dommage ni un travail d'intérêt général, par ailleurs prévu par le code. En effet, moins de 10 % des réparations sont réalisées auprès des victimes. Il ne faut pas y voir une réticence de la part des services éducatifs, mais une difficulté à mobiliser les victimes, souvent craintives ou indisponibles, et à les associer à la logique éducative dans sa durée et son esprit<sup>8</sup>.

6. Le sens commun tend à confondre protection et éducation. L'ordonnance de 1945, fondée sur la notion d'éducabilité, prévoit à la fois des mesures de protection et des sanctions pour les mineurs, les deux recelant un caractère éducatif.

7. Sur ces aspects, voir VAILLANT Maryse (sous la dir. de). *De la dette au don. La réparation pénale à l'égard des mineurs*. Paris : ESF, 1994 ; et *La Réparation. De la délinquance à la découverte de la responsabilité*. Paris : Gallimard, 1999.

8. MILBURN Philip. *La Réparation pénale. Éléments d'analyse de l'application d'une mesure de justice restaurative*. Rapport de recherche pour la mission de recherche « Droit et justice ». Site Internet : [www.gip-recherche-justice.fr](http://www.gip-recherche-justice.fr).

L'activité de réparation est en revanche préparée avec ceux qui l'accueillent — associations caritatives, services publics, collectivités locales — afin de s'accorder sur sa dimension éducative : il ne s'agit pas de stigmatiser le jeune pour la faute qu'il a commise par un travail pénible, mais à l'inverse de lui pointer la valeur positive de ce qu'il entreprend dans l'activité et mettre ainsi en évidence la valeur négative de son comportement délictueux. L'objectif poursuivi ici consiste donc à réactiver le lien entre le jeune et la collectivité, en contribuant à ce qu'il puisse développer une signification et une valeur positives à son implication dans le monde social, qu'il méconnaît bien souvent. Une telle démarche suppose toutefois de disposer des moyens nécessaires en temps et en compétence. Cependant, certains regrettent que la réparation ne soit pas expédiée plus rapidement sous la forme d'une admonestation et d'une remise en état du dommage, ce qui reviendrait à lui ôter sa dynamique éducative et restaurative.

## Tentations

Là où la justice pénale classique — « rétributive » — joue sur la force de la sanction, la justice restaurative s'appuie sur la volonté des justiciables et sur la signification sociale qu'ils donnent à

leur action. Aussi, dans cette perspective, la rencontre avec la victime ne doit-elle pas se faire à son seul profit, mais dans un esprit de conciliation. L'activité de réparation, pour sa part, doit permettre de pacifier les rapports sociaux en ajustant la signification donnée à l'interdit et à la compétence du jeune, dans la relation entre lui-même, ses parents, le magistrat qui représente l'état de droit et l'encadrant de l'activité qui représente la collectivité.

Ces innovations de la justice pénale semblent tournées, en définitive, vers une double tentation : celle d'une logique restaurative et celle d'une logique « néo-rétributive ». Dans la première, il s'agit de considérer les infractions comme des dysfonctionnements sociaux que l'on renvoie à une solution sociologique, où la loi est moins prééminente que l'implication des citoyens dans le lien social. Dans la seconde, c'est une réponse légitime qui est privilégiée, dans une visée d'admonestation et de sanction potentielle, sous l'emprise de l'*imperium* judiciaire. Dans le premier modèle de traitement des micro-illégalismes se dessine une tentative de formalisation des auto-contrôles de la vie collective ; dans le second se profile une extension du périmètre de contrôle institutionnel sur des déviances mineures et des populations potentiellement déviantes, en dehors de toute garantie procédurale.

# Contre la dérive des lois dites de bioéthique

MANIFESTE

*On sait combien sont rapides les progrès de la génétique, les espoirs et les craintes qu'ils peuvent susciter, les problèmes philosophiques et éthiques sans précédent qu'ils peuvent soulever. Compte tenu de l'ampleur des enjeux liés à ces développements, une commission de bioéthique s'est constituée au sein du groupe Futuribles pour en débattre très librement.*

*À l'approche du débat parlementaire français consacré à l'éventuelle révision de la loi de bioéthique de 1994 et compte tenu des graves problèmes que soulève le nouveau projet, certains membres de ce groupe de bioéthique ont élaboré un manifeste, initialement publié dans le journal Le Monde du 18 janvier 2002<sup>1</sup>, avant que le débat ne soit suspendu et la question reportée sine die, vraisemblablement après les échéances électorales françaises.*

*Nous publions ici ce manifeste qui entend dénoncer la banalisation du clonage humain et l'accaparement du débat démocratique dont il devrait faire l'objet par des instances dont l'indépendance est sujette à caution.*

H.J.

Après le mouton, le cochon et la vache, voici enfin venu le tour de l'homme : la course au clonage humain industriel est lancée après l'annonce, largement médiatisée, du « premier clonage d'embryons humains » aux États-Unis — même si, une fois de

plus, un soupçon demeure sur la réalité du succès de l'expérimentation<sup>2</sup>. Le « coup » publicitaire se pare, bien entendu, des services que la technique promet de rendre à la santé, mais il cache mal les visées commerciales dont celle-ci est l'enjeu. Et quiconque ex-

1. « Le biopouvoir à l'assaut des lois de bioéthique ». *Le Monde*, 18 janvier 2002.

2. Voir la revue anglaise *Nature*, 6 décembre 2001, p. 570.

prime des doutes sur l'intérêt, le bon sens, le coût et surtout la transgression à l'œuvre dans ce type d'expérimentation, est aussitôt classé parmi les obscurantistes.

Dans cette véritable confusion des pères et des valeurs, il est urgent de savoir où l'on en est du côté français. En vue de la révision des lois de 1994 dont le Parlement devait discuter en janvier dernier <sup>3</sup>, un projet a été préparé par les ministères compétents. Entre autres nouveautés, la procréation humaine serait placée sous le contrôle d'une instance technique, « l'Agence nationale de la procréation humaine » : Orwell et Huxley au Panthéon des comités d'éthique et le biopouvoir sanctifié par la loi, des scientifiques détermineraient les normes biologiques applicables, comme pour les espèces animales, à la reproduction de l'espèce humaine.

Or, les points qui ont fait l'objet de critiques dès 1994 resteraient, eux, inchangés : il sera toujours légal de prélever des organes sur des personnes décédées, même si elles n'y ont pas consenti de leur vivant et si leur famille y est opposée ; le don de sperme et d'ovocytes sera toujours anonyme, malgré la revendication croissante d'un « droit à connaître ses origines » ; surtout, l'évaluation des résultats des nouvelles techniques de procréation, théoriquement obligatoire et organisée, ne donnera toujours pas lieu à une information utilisable par les patients (ou clients) potentiels.

Quant au clonage, à quelques semaines des échéances électorales françaises, personne ne s'engage et la confusion semble sciemment entre-

tenue de tous côtés : la loi rendra-t-elle possible ou non la création d'embryons uniquement destinés à servir de matériau de recherche et de matière première pour l'industrie pharmaceutique ? Le Premier ministre a commencé par se déclarer favorable, puis il a exprimé quelques réticences, précédées par celles du président de la République. En attendant, certains biologistes se sont déjà mobilisés autour d'un manifeste pour exiger l'importation de lignées de cellules souches embryonnaires, sous peine de priver la France des recherches à mener dans ce domaine évidemment prioritaire <sup>4</sup>. L'enjeu véritable du débat saute aux yeux : la concurrence des laboratoires enjoint de légaliser au plus vite l'expérimentation et l'exploitation industrielles des embryons humains.

Il s'agit essentiellement de revenir sur le statut dont le législateur de 1994, bien qu'il s'en soit défendu, avait doté l'embryon en créant dans le code civil une nouvelle catégorie, celle d'« être humain dès le commencement de sa vie ». Il en résultait cette distinction entre deux catégories distinctes : d'un côté, la **personne**, investie dès sa naissance de tous les droits fondamentaux, caractérisée par le concept de dignité humaine et par le droit à la vie ; de l'autre, l'**être** humain, investi seulement d'un droit au « respect » et ne bénéficiant pas du droit à la vie. Le législateur avait ainsi construit un régime juridique spécifique destiné à démontrer point par point que l'embryon n'est pas une **chose** : il ne peut être utilisé ni *a fortiori* conçu aux seules fins de servir à une expérimentation, pas davantage dans un but industriel ou commercial.

3. Le débat a été, une fois de plus, reporté *sine die* et reprendra après les échéances électorales (NDLR).

4. *Le Monde*, 13 novembre 2001.

Légitimer le clonage dit thérapeutique serait acquiescer à la division des embryons en deux sous-catégories : les uns, conçus à des fins de procréation, continueraient d'appartenir à la communauté des humains ; les autres, utilisés pour l'expérimentation et « jetés » après usage ou transformés en médicaments par l'industrie pharmaceutique, seraient hors norme humaine. Que resterait-il alors des précautions prises pour rattacher l'embryon à l'ensemble de l'humanité ? Une « personne humaine » ne surgit pas miraculeusement du néant ou de la chose, elle est inscrite dans ce continuum. Or, la conception d'un embryon destiné à la seule expérimentation ou à sa transformation en médicament implique un passage de l'être à la chose — cette réification que chacun proclamait vouloir éviter. Si des embryons humains sont créés à seule fin de servir de matériau d'expérimentation ou de soins, à quoi bon parler encore de bioéthique ?

Voilà qui conduit à rappeler que le débat éthique doit aussi porter et avec plus de rigueur sur le terrain scientifique. Les « avancées thérapeutiques », trop rapidement annoncées, demeurent en fait incertaines et les espoirs placés dans une « médecine régénérative » issue des cellules de l'embryon humain ne reposent aujourd'hui sur aucune preuve. Le discours mobilisateur des biologistes passe très légèrement sur ces réserves, et plus légèrement encore sur le fait que l'embryon n'est pas la seule source de ces cellules souches tant convoitées : moelle, placenta, cordon ombilical et, de plus en plus, de nombreuses cellules souches de l'adulte constituent autant de sources utilisables. En d'autres termes, il n'y a aucune urgence à légitimer ce que

Didier Sicard (président du Comité national consultatif d'éthique) a appelé « le franchissement du seuil de la vie hors norme <sup>5</sup> ».

Au contraire, il est absolument indispensable d'évaluer d'abord, de manière plus rigoureuse et contradictoire, la pertinence scientifique des moyens sollicités par la recherche biomédicale ; de prouver que la recherche sur l'embryon humain s'impose par rapport à la recherche sur l'embryon animal ; de démontrer que les cellules souches de l'embryon sont plus efficaces que celles de l'adulte ; d'énoncer et de discuter les conditions dans lesquelles les ovocytes des femmes seraient acquis pour procéder au clonage à des fins thérapeutiques ; d'expliquer comment on pourrait disposer d'ovules en abondance, quand on sait que des femmes sont déjà utilisées pour « fournir le marché » en ovules ; d'apprécier les conséquences de cette exploitation d'ovules produits en abondance, face à la perspective de la sélection humaine par l'eugénisme consensuel (le tri des embryons), autant qu'à celle du clonage « reproductif » ; de mesurer le coût de ces pratiques du point de vue collectif d'une politique de santé, etc. Bref, autant de questions en suspens, auxquelles il est essentiel de réfléchir autrement que dans la prétendue urgence de faire face à la concurrence des spécialistes et des laboratoires.

Dans ce contexte, rien ne justifie que l'institution scientifique, les laboratoires publics et privés ni, à plus forte raison, leurs bailleurs de fonds échappent à la critique. Rien surtout ne dispense le politique de soumettre l'intervention scientifique à un débat qui ne soit pas réservé au cercle étroit de quelques experts devenus lobbyistes

5. *Le Monde*, 6 décembre 2001.

parmi d'autres. Car si beaucoup d'instances sont consultées (Conseil d'État, Comité consultatif national d'éthique, Office parlementaire d'évaluation des choix technologiques, Académie de médecine, etc.), on y retrouve toujours les mêmes experts, juges et parties des techniques qu'il leur est demandé d'évaluer, et l'on y retrouve toujours les mêmes arguments, parmi lesquels, bien sûr, celui de la compétition entre spécialistes, entre institutions scientifiques, entre entreprises commerciales et entre nations.

Qu'en est-il alors du statut de la science en démocratie et de la démocratie elle-même ? Faut-il vraiment, sous couvert de concurrence internationale, aligner les choix nationaux sur ceux des pays les plus laxistes ? En

somme, à la science globale correspondrait l'éthique globale : pas d'« exception culturelle » en la matière, la procréation moins que le cinéma ? Rappelons qu'aux termes de la loi de 1994, le travail de révision était censé ne modifier la loi que sur certains aspects techniques, dont une évaluation rigoureuse aurait montré les défaillances. Tel qu'il serait imposé par les spécialistes, le projet de révision en modifierait le fondement anthropologique le plus important : l'unité de la vie humaine et — du serment d'Hippocrate au code de Nuremberg — le refus de traiter un être humain comme une chose. Mais peut-être est-ce à ce type de société et d'humanité que le biopouvoir entend soumettre la France et avec elle l'Europe ?

*Sont signataires de ce manifeste :*

- AUMONIER Nicolas, professeur à l'École supérieure d'art appliqué Duperré ;
- BELLIVIER Florence, professeur de droit à l'université Paris XIII-Villetaneuse ;
- BÉNICHOU Grégory, enseignant à l'ESSEC (École supérieure des sciences économiques et commerciales)-Santé ;
- GAVARINI Laurence, sociologue, maître de conférences en sciences de l'éducation à l'université Paris VIII ;
- LABRUSSE-RIOU Catherine, professeur de droit privé à l'université Paris I-Panthéon-Sorbonne ;
- LE MEUR Hervé, chargé de recherche en mathématiques au CNRS (Centre national de la recherche scientifique) ;
- SALOMON Jean-Jacques, professeur honoraire au CNAM (Conservatoire national des arts et métiers), titulaire de la chaire Technologie et société au CNAM, conseiller scientifique du groupe Futuribles ;
- TESTART Jacques, généticien, directeur de recherche à l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) ;
- TIBON-CORNILLOT Michel, maître de conférences en anthropologie des techniques contemporaines à l'EHESS (École des hautes études en sciences sociales) ;
- VACQUIN Monette, psychanalyste ;
- VANDELAC Louise, sociologue, professeur en sciences de l'environnement à l'université du Québec, Montréal.

## IDÉES & FAITS

### PORTEURS D'AVENIR

---

#### Seuls les autophages survivront

Les entreprises menacées par Internet ont oublié de grands précédents, comme celui de Gillette : fort d'un quasi-monopole d'un demi-siècle, le producteur de rasoirs refusait de commercialiser des lames en acier inoxydable, estimant inutile de nuire à sa production courante. Cette prudence a laissé à Wilkinson Sword la possibilité d'effectuer une percée décisive sur le marché en 1962. Cette année-là, Gillette vit sa part de marché tomber de 72 % à moins de 50 % parce que son concurrent, qui n'avait rien à perdre, avait osé avant lui parier sur l'acier inoxydable. L'histoire ne se répète pas, dit-on. Peut-être, sauf l'histoire des bévues. Les grands constructeurs de micro-ordinateurs ont assisté à l'irrésistible ascension de Dell sans réellement réagir. Ils ont bien vu que la vente directe, par téléphone et courrier puis, plus récemment, sur Internet, lui donnait un avantage décisif. Ils n'ont pas osé adopter ce modèle, de peur de démotiver leurs réseaux de distribution classiques. IBM vient pratiquement de renoncer à produire lui-même des PC (*personal computers*), Compaq attend que Hewlett-Packard le rachète. Dell est désormais le seul à gagner de l'argent et des parts de marché dans un secteur en crise.

En matière stratégique, le cartésianisme est mauvais conseiller, car il en-

ferme dans des dilemmes au lieu d'inciter à la gestion des contraires. Le défi est bien de dépasser les paradoxes et de faire comme Cisco, par exemple, qui a trouvé le moyen de vendre en ligne pour quelque 50 millions de dollars US par jour de matériels d'équipement des réseaux. Il dirige ensuite les clients vers ses distributeurs qu'il valorise en leur fournissant son savoir-faire technique. Il concilie ainsi les avantages de la maîtrise du contact avec le client, des faibles coûts des transactions automatisées sur Internet, et de la relation humaine assurée par ses distributeurs.

Autre compromis, celui imaginé par Estée Lauder<sup>1</sup>. Il vend en ligne une partie de ses produits de beauté ainsi qu'un choix de ceux de Clarins, Chanel et d'autres concurrents qui deviennent aussi partenaires. Tout cela sans nuire aux magasins en dur car le site va surtout atteindre de nouvelles catégories de clients. Estée Lauder, sur ce dernier point, imite Cortal qui doit son succès au fait d'offrir en ligne non seulement les produits financiers de sa maison mère, Paribas au départ, mais aussi ceux d'autres établissements financiers : il vend du choix et de la confiance, l'un va avec l'autre.

Dans la grande distribution américaine, depuis un an, non seulement les

---

1. DALLOZ Xavier, avec PORTNOFF André-Yves. *Rapport de veille Unimédia*, septembre 2000, Versailles (Xavier Dalloz Consulting).

Wal-Mart et autres Kmart vendent en ligne, mais ils ont introduit par certaines des bornes dans leurs points de vente pour proposer d'acheter des produits qui ne sont pas en rayon et élargir ainsi la gamme offerte et les catégories de clients. Le britannique Tesco, lui non plus, n'a pas eu peur de concurrencer ses ventes classiques en créant Tesco.com. Le chiffre d'affaires a atteint, essentiellement en épicerie, 491 millions d'euros avec une marge d'exploitation positive, pour la première fois, de 5 %. Tesco<sup>2</sup> a eu la sagesse de faire bénéficier sa filiale en ligne de la notoriété de sa marque et de son réseau logistique. McKinsey lui recommandait d'investir dans des entrepôts *ad hoc*, selon l'exemple du pur cyber-épiciers américain Webvan, qui a attiré les investisseurs avant de faire magistralement faillite. L'échec de Webvan, le déficit colossal traîné jusqu'à ces derniers mois par Amazon.com, qui lui aussi a voulu réussir en vendant uniquement sur Internet et en s'obligeant à de lourds investissements en infrastructures que ses concurrents classiques, comme la Fnac, avaient déjà amortis, démontrent que les entreprises Internet ont souvent autant de mal que les sociétés de la « vieille » économie à imaginer des compromis stratégiques. Ceux-ci sont pourtant généralement indispensables pour créer des synergies entre solutions plus complémentaires que concurrentes.

Estée Lauder, Cortal ont compris qu'il fallait prendre le risque de vendre des produits concurrents pour mieux attirer et convaincre les clients. Tesco a saisi que la vente en ligne ne nuirait pas à ses supermarchés et lui ramènerait de nouveaux chaland, même si une minorité d'acheteurs pouvait

prendre l'habitude de ne plus se déplacer pour acheter. Ces entreprises n'ont pas renouvelé, comme IBM, Compaq et les autres, la faute de Gillette : avoir peur de détruire des revenus anciens pour en créer des nouveaux. Certains experts concluent qu'il convient de se « cannibaliser ». Comme les chiens auraient seuls le droit étymologique de se dire cannibales, s'ils avaient le mauvais goût de s'entredévorer, je préconiserais plutôt l'autophagie.

On pourrait objecter à cet éloge du compromis des contraires que Dell, justement, pratique uniquement la vente directe sans s'essayer à créer un réseau physique de magasins. Certes, et cela lui épargne de lourds investissements. En revanche, il n'a pas hésité à concurrencer ses filières de vente par correspondance en se lançant sur Internet. À sa création en 1984, il pouvait passer pour un acteur de l'économie traditionnelle venant rejoindre la cohorte des vendeurs par correspondance. Plus de la moitié de ses ventes ont basculé vers Internet — en générant de ce fait des marges très supérieures —, on peut donc dire de lui aussi qu'il doit son succès à l'autophagie.

### **Orchestration et non simple externalisation**

En vérité, la vente directe n'est pas le seul atout de Dell<sup>3</sup>. Ses adversaires ont voulu croire que son avantage provenait simplement de la suppression de l'intermédiaire, qu'est le distributeur, et de ses marges. Vision réductrice d'une chaîne de valeur classique. Le modèle Dell n'est à ce point efficace que parce qu'il vend avant de produire et que l'information fournie par les

2. REINHARDT Andy. *BusinessWeek* et *Le Monde interactif*, p.VI, 10 octobre 2001.

3. Sur Dell et les autres modèles du commerce électronique, voir les deux articles de DALLOZ Xavier et PORTNOFF André-Yves. *In Futuribles*, n° 266, juillet-août 2001.

clients est transmise en temps quasi réel aux fournisseurs amont qui l'exploitent pour produire mieux, avec des délais, des stocks et des invendus réduits. Ce sont là les principales sources de création de valeur du réseau de synergies animé, orchestré par Dell. Mais cela implique une culture du partage de l'information avec des fournisseurs partiellement concurrents et aussi une culture du management rapide. Or, la culture ne s'achète pas sur catalogue et c'est pourquoi les innovations conceptuelles sont difficiles à imiter. Tout le monde sait comment fonctionne Dell et pourtant très peu de dirigeants ont compris quels sont les vrais ressorts d'une réussite fréquemment confondue avec une simple externalisation à la Nike.

En janvier 2002, la faillite de Kmart, troisième distributeur américain, a encore confirmé l'immense défi que représente l'innovation conceptuelle pour les entreprises concurrentes. Wal-Mart est devenu en peu d'années le premier distributeur mondial en inventant, avant Dell, un modèle très proche de la synergie avec ses fournisseurs amont, fondé sur le partage de l'information aval, celle qui remonte des caisses enregistreuseuses. Dans son cas, il n'est pas question de vendre avant de faire produire, mais d'aider ses fournisseurs à mieux organiser leurs productions et à accroître la rotation des stocks par une meilleure maîtrise de l'information. Kmart et Sears, l'ex-numéro un détrôné par Wal-Mart, ont tenté d'améliorer leurs performances pour rattraper leur concurrent. Mais, tout comme les fabricants de PC face à Dell, ils ont utilisé des recettes classiques du management, sans remettre en cause fondamentalement leurs modèles d'organisation. Du coup, leurs progrès se sont révélés insuffisants. Ainsi Kmart n'a-t-il jamais pu résorber l'écart de perfor-

mances acquis par Wal-Mart depuis que celui-ci a lancé son modèle : les ventes par employé sont passées entre 1995 et 1999 de 148 à 181 dollars US chez Wal-Mart, qui a maintenu une différence d'exactly + 36 % avec son concurrent malheureux.

La fameuse « destruction créatrice » de Schumpeter a rarement été aussi actuelle, ce qui explique peut-être le récent engouement dont bénéficie, aux États-Unis, le théoricien de l'innovation, un demi-siècle après sa mort.

André-Yves Portnoff

---

## Bioterrorisme et liberté de la recherche

En 1975, lors de la conférence d'Asilomar sur la recombinaison des molécules d'ADN (acide désoxyribonucléique), les biologistes avaient observé un moratoire pour étudier les risques résultant de ces recherches. Après quoi des lignes directrices avaient été adoptées pour imposer des mesures de confinement dans les laboratoires publics. Fort de cet exemple, George Poste, conseiller du Pentagone sur le bioterrorisme, s'est adressé à une conférence de l'industrie pharmaceutique qui s'est tenue à Londres en novembre 2001 et dont la revue anglaise *Nature* a rendu compte<sup>1</sup> sous le titre dubitatif : « La fin de l'innocence ? » L'enjeu n'est certes pas un arrêt des recherches, mais l'accès à des informations pouvant servir à mettre au point des armes biologiques.

Ancien directeur de la recherche de la compagnie pharmaceutique Smith-Kline Beechman, George Poste a vivement dénoncé la naïveté des chercheurs qui publient des articles sans voir qu'ils peuvent inspirer le terro-

---

1. *Nature*, n° 6861, 15 novembre 2001.

risme international. Il s'est dit surtout préoccupé par la possibilité de nouveaux virus « furtifs » capables d'échapper au système immunitaire ou de le manipuler. Il a donné l'exemple de l'accident dont un laboratoire australien a été le théâtre au début de 2001 : « par inadvertance », on y a créé un virus de la variole de la souris « supervirulent » dans un projet destiné à produire un vaccin contraceptif, « l'évasion » du virus provoquant plusieurs victimes au sein du laboratoire. Les spécialistes de la thérapie génique, qui étudient les problèmes posés par les réactions immunitaires aux vecteurs viraux qu'ils introduisent dans les gènes, sont précisément en train de fabriquer des vecteurs qui pourraient échapper au contrôle du système immunitaire. Appliquées à des armes biologiques, ces recherches auraient des effets dévastateurs à la mesure d'une épidémie de variole en l'absence de vaccination. Il est urgent de classifier certains de ces travaux, a déclaré George Poste, et surtout d'inciter les scientifiques à une forme d'autorégulation — d'autocensure — dans la publication de leurs résultats.

Ce discours a entraîné des réactions très sceptiques et même négatives de la plupart des biologistes américains. « Nous considérons l'ouverture des publications comme un principe sacrosaint de notre activité », a répondu Toniou Fauci, directeur de l'Institut national des maladies infectieuses. Les spécialistes du génie thérapeutique, dont les travaux sont déjà soumis à certains contrôles au nom de l'impératif de la santé, dénoncent avec horreur cette menace de contrôles supplémentaires au nom de l'urgence des mesures antiterroristes : liberté de la recherche, libre discussion des résultats et donc libre accès aux publications ne souffrent aucune restriction. En somme, la communauté des biolo-

gistes américains n'est tout simplement pas convaincue par les discours mobilisateurs de l'administration Bush que l'action antiterroriste, menée depuis les attentats du 11 septembre, a entraîné l'état de guerre.

Voilà qui rapproche une fois de plus — alors que les biologistes n'apprécient guère le parallèle — les débats provoqués hier par les recherches sur l'atome et la naissance des armements nucléaires des débats que suscitent aujourd'hui l'essor des biotechnologies et la menace grandissante d'un recours aux armes biologiques. En 1939, Percy Williams Bridgman (prix Nobel de physique 1946), de l'université Harvard, lançait un appel au secret de la part des physiciens nucléaires pour empêcher toute exploitation de leurs découvertes par les États totalitaires. La démarche n'eut pas de suite, en particulier auprès de Frédéric Joliot-Curie qui entendait bien, pour des raisons de priorité et de prestige national, se hâter d'annoncer la découverte de la réaction en chaîne de l'uranium. Il n'a pas fallu moins que la déclaration de guerre pour instituer, en France, les premières censures en matière scientifique. Aux États-Unis, c'est bien après Pearl Harbour, avec le démarrage tardif du Manhattan District Project qui devait déboucher sur les bombes de Hiroshima et de Nagasaki, que les publications scientifiques ont été soumises au contrôle rigoureux des militaires.

On a beau comparer les attentats du 11 septembre 2001 à l'agression de Pearl Harbour, le réseau ben Laden n'est pas le Japon, la lutte antiterroriste n'est pas une guerre au même titre que les autres et elle ne transfigure pas encore, si vibrants que soient les discours mobilisateurs, les laboratoires universitaires en dépendances des arsenaux, ni les chercheurs en affectés spéciaux de l'armée. La liberté de publier et de partager les

données est si consubstantielle à la culture de la science que les biologistes se mobilisent déjà auprès des membres du Congrès pour les retenir d'introduire par la loi des restrictions draconiennes. À Genève, toujours en novembre 2001, l'Organisation des Nations unies discutait du projet de traité interdisant les armes biologiques, traité auquel les États-Unis entendent bien continuer à ne pas s'associer. Dans ce projet, une nouvelle notion circule qui définirait le scientifique travaillant à la mise au point de ces armes comme « l'ennemi du genre humain », *hostis humanis generis*.

Laurent Maintray

## Le palmarès 2000 des entreprises

Comme le montre le graphique ci-dessous, en 2000, la moitié des 12 plus grandes entreprises mondiales, en termes de chiffre d'affaires, sont amé-

ricaines — les États-Unis occupant d'ailleurs le palmarès de tête. C'est ensuite le Japon qui est le plus présent, avec trois entreprises « classées », mais en queue de peloton. La Grande-Bretagne compte deux compagnies en bonnes places (Royal Dutch/Shell et BP, respectivement 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup>). L'Allemagne complète ce palmarès avec DaimlerChrysler, classée 5<sup>e</sup> entreprise mondiale par son chiffre d'affaires.

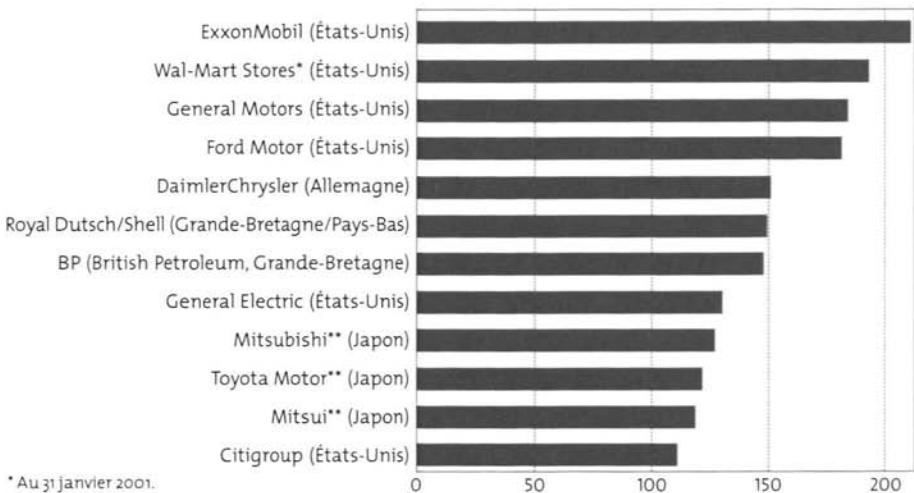
En termes d'activités, ce sont l'automobile et le secteur énergétique qui dominent ce palmarès : cinq entreprises du secteur automobile et quatre entreprises ayant des activités pétrolières ou électriques sur les 12 premières. L'économie « traditionnelle » a donc la part belle. Voilà qui apportera sans doute de l'eau au moulin des détracteurs de la « nouvelle » économie.

Stéphanie Debruyne

Source : *The Economist*, vol. 360, n° 8231, 21-27 juillet 2001.

### Les 12 plus grandes entreprises mondiales en 2000

(chiffre d'affaires en milliards de dollars US)



\* Au 31 janvier 2001.

\*\* Au 31 mars 2001.

Source : *Fortune*.

## La privatisation du rail britannique, de Ken Loach à la faillite de Railtrack

Le succès de ses précédents films n'a vraisemblablement pas entamé l'engagement de Ken Loach contre le libéralisme et ses conséquences sociales, en particulier dans son pays natal, l'Angleterre. Après notamment *Riff Raff* (1991) dans lequel il dénonçait les conditions de travail des ouvriers du bâtiment, ce pionnier du cinéma réaliste s'attaque à la privatisation des chemins de fer britannique (opérée par le gouvernement conservateur en 1993).

Dans *The Navigators* (en français, les cheminots et non les marins)<sup>1</sup>, Ken Loach introduit sa caméra dans l'enceinte d'un dépôt de chemins de fer de Sheffield, dans le Yorkshire. Paul, Mick, Len et Gerry travaillent à l'entretien et à la signalisation des voies. Malgré les difficultés quotidiennes, l'ambiance est bonne et tout le monde travaille main dans la main, jusqu'au jour où, en arrivant au dépôt, on leur projette un film d'entreprise leur annonçant triomphalement la privatisation des chemins de fer — privatisation, source de nouvelles richesses, qui doit offrir à chacun la garantie de son emploi au sein du nouveau système.

British Rail, l'entreprise publique, éclate en une constellation d'entreprises privées désormais concurrentes et le groupe d'ouvriers (et néanmoins amis) éclate donc lui aussi. De fil en aiguille, s'instaurent tout à la fois un manque de coordination, des consignes de fonctionnement toutes plus absurdes les unes que les autres et, pis, des manquements de plus en

plus graves aux règles de sécurité minimales (par exemple, là où il faut être huit pour soulever une bille de chemins de fer ou un rail, on ne met que cinq personnes). Et mal en prend à ceux qui contestent ces choix : le travail se fait rare et le bouche-à-oreille les écarte rapidement de la profession. Jusqu'au jour où, à force de restrictions destinées à maximiser la rentabilité, le pire arrive : un ouvrier meurt sur les rails.

Fiction pure ? Pas tout à fait : Ken Loach a réalisé ce film à partir de l'histoire d'un cheminot anglais. Ce dernier, Rob Dawber, lui a envoyé une lettre en 1996 lui racontant ce qu'il avait vécu en travaillant dans les chemins de fer ; puis, à la demande du réalisateur, il a lui-même rédigé le scénario de ce qui est finalement devenu un film<sup>2</sup>. Et à regarder de plus près le bilan de la privatisation du rail en Grande-Bretagne, il est clair que l'on est plus proche du documentaire que de la comédie dramatique.

En effet, depuis la privatisation en novembre 1993, la situation ferroviaire du pays n'a cessé de se détériorer : les trains sont de plus en plus vieux et de moins en moins confortables ; les retards se multiplient (en 1997-1998, par exemple, près de 20 % des trains accusaient un retard de plus de 5 minutes pour le trafic régional, et 15 minutes pour les grandes lignes ; l'index de ponctualité des trains a chuté de 25 % entre avril et octobre 2000) ; l'état des infrastructures continue de se dégrader (selon un rapport de Booz, Allen & Hamilton, 10 % du réseau sont en mauvais, voire très mauvais, état ; les ruptures de rail augmentent de manière inquiétante : 755 en 1998, 952 en 1999...); cela pour des tarifs nettement

1. LOACH Ken (réalisateur) ; avec ANDREWS Dean, CRAIG Tom, DUTTINE Joe, HUISON Steve, TRACEY Venn. *The Navigators*. Londres : Parallax Pictures et alii, 2002 (date de sortie en France ; 2001 pour la Grande-Bretagne), 1 h 36 min.

2. Depuis, celui-ci est décédé d'un cancer causé par une exposition prolongée à l'amiante.

plus élevés que partout ailleurs en Europe<sup>3</sup>. Enfin, plusieurs accidents se sont produits en peu de temps, faisant nettement plus de victimes que dans les années précédant la privatisation : 5 morts à Cowdden en 1994, 1 mort et 69 blessés à Watford en 1996, 7 morts et 150 blessés à Southall en 1997, 30 morts à Paddington en 1999, 4 morts à Hatfield et 80 blessés à Stafford en octobre 2000 (contre 35 morts à Clapham en 1988, 542 blessés à Cannon Street Station à Londres en 1991, avant la privatisation).

Globalement, il est assez logique que la situation ait continué de se dégrader. L'État a privatisé un réseau déjà très vétuste et l'éclatement des différentes activités entre de nombreux acteurs (voir encadré) n'a pas favorisé l'investissement en faveur

d'une rénovation des infrastructures et du matériel, aucun d'entre eux ne souhaitant que son investissement profite à ses concurrents.

Résultat, depuis les accidents de 2000, un certain nombre de travaux de rénovation ont été entrepris, essentiellement suite à une intervention du gouvernement de Tony Blair qui a décidé d'injecter des fonds pour limiter le délabrement. Début janvier 2002, celui-ci a d'ailleurs présenté un nouveau plan d'investissement de l'ordre de 33,5 milliards de livres (54,1 milliards d'euros) pour remettre le réseau à niveau d'ici 10 ans et ainsi répondre aux besoins engendrés par les perspectives d'évolution du trafic (+ 40 à 50 % d'ici 10 ans), plan qui pourrait être complété par le secteur privé, à hauteur de 23 milliards de livres (37,15 milliards d'euros)<sup>4</sup>.

3. Pour une comparaison, voir notamment le site Internet suivant : [www.litra.ch/Ausw\\_F/PD/J2001/PD0103\\_1.htm](http://www.litra.ch/Ausw_F/PD/J2001/PD0103_1.htm).

4. Information *Les Échos* diffusée par Yahoo!, <http://fr.biz.yahoo.com/020116/3/2fj5v.html>.

## LES MODALITÉS DE LA PRIVATISATION DU RAIL ANGLAIS

*Suite à la directive 91/440, adoptée en 1991, par l'Union européenne et visant à la réforme (et au développement) des chemins de fer communautaires, la Grande-Bretagne est quasiment le seul pays à avoir entrepris une privatisation poussée de son système ferroviaire<sup>1</sup>. Le parlement britannique, en adoptant le Railways Act, en novembre 1993, a donc décidé le démantèlement du monopole intégré British Rail en une multitude d'entités autonomes, parmi lesquelles les plus importantes sont les suivantes :*

- une compagnie possédant et gérant le réseau, c'est-à-dire les voies, l'immobilier et la signalisation (Railtrack) ;
- trois compagnies possédant le matériel roulant appelées Rolling Stock Companies ;
- 26 compagnies régionales exploitant les services de transport de passagers ;
- cinq compagnies de fret ;
- des sociétés de maintenance et de services divers (parmi lesquelles des sociétés de leasing pour les wagons et les locomotives).

*Au total, plus de 100 entreprises différentes se sont retrouvées autour de la gestion du rail britannique (et de ses bénéficiaires) ; l'élément le plus important de ce changement de structure tenant, on le voit, dans la séparation complète (et pas seulement comptable) de l'infrastructure et de l'exploitation.*

S.D.

1. Tous les pays de l'Union ont réalisé au moins la séparation comptable de l'infrastructure et de l'exploitation ferroviaires. Certains ont opéré une séparation institutionnelle (Espagne, Finlande, France), d'autres une séparation organisationnelle (Allemagne, Pays-Bas), d'autres enfin une séparation totale (Danemark, Portugal, Suède et surtout Royaume-Uni).

Comble du comble, Railtrack, le gestionnaire du réseau ferré, a été placé sous administration judiciaire par la Haute Cour de Londres, le 7 octobre 2001, au motif qu'il ne pouvait plus faire face à ses engagements. L'État, qui lui a refusé toute aide financière, assure le service de la dette en attendant que ses activités soient transférées à une société à but non lucratif, sans capital privé, à créer. Pour l'heure, malgré la demande des Britanniques (qui se déclarent à 76 % en faveur d'une renationalisation du réseau ferroviaire selon une étude récente), le gouvernement n'entend pas reprendre à son compte les activités de Railtrack, et encore moins le rail britannique dans son ensemble, l'état de ses finances publiques ne le lui permettant pas.

Peut-être le réseau ferré anglais aurait-il terminé dans le même état qu'aujourd'hui s'il n'avait pas été privatisé ; toujours est-il que les condi-

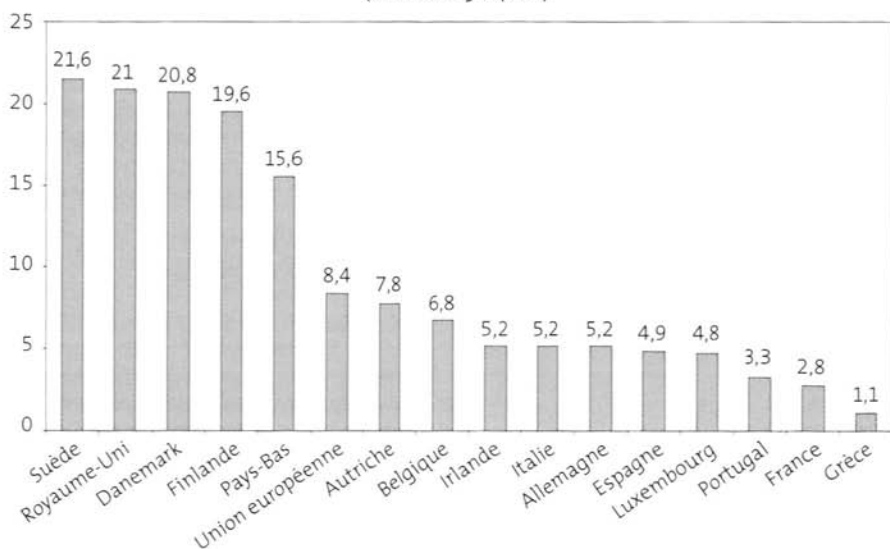
tions de cette privatisation ont considérablement accéléré sa déliquescence, ce que montre bien le film de Ken Loach. Et, s'il faut une morale à tout cela, c'est que les activités de service public, donc d'intérêt général, doivent être traitées de manière dérogatoire par rapport aux activités économiques classiques. La rationalisation des choix budgétaires est une chose, la rentabilité au mépris des besoins sociaux en est une autre.

S.D.

### La formation continue en Europe

Comme on le voit dans le tableau ci-dessous, la participation des Européens à des actions de formation continue n'est pas un point fort de l'Union européenne. Seulement 8,4 % des Européens âgés de 25 à 64 ans ont

**Participation à des actions de formation continue**  
(en % des 25-64 ans)



Source : Eurostat, 2001.

participé à de telles actions au cours de l'année 2000, ce qui paraît bien peu dans une société dite de la connaissance, où l'éducation tout au long de la vie s'affiche comme un objectif prioritaire.

Néanmoins, cette moyenne européenne masque de fortes disparités entre États membres. Les pays du nord de l'Europe font preuve d'un réel engagement dans ce domaine, avec en moyenne 20 % des 25-64 ans concernés ; Suède, Royaume-Uni, Danemark, Finlande et, dans une moindre mesure, Pays-Bas caracolent ainsi en tête pour ce qui est de la formation continue de leurs ressortissants. À l'extrême inverse, la Grèce, la France et le Portugal se distinguent en tant que lanternes rouges de la formation continue en Europe (entre 1 % et 3,3 % des 25-64 ans participant à des actions de formation continue). Il reste donc beaucoup à faire pour que les discours sur la formation tout au long de la vie deviennent réalité...

S.D.

Source : Eurostat in *Le Monde Économie*, 18 septembre 2001, p. IV.

## **Naissance de l'AFTA**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la mise en place de l'euro a occulté une étape importante d'un autre processus d'intégration régionale dont les enjeux ne sont pas moins significatifs. Le 1<sup>er</sup> janvier 2002 était en effet l'échéance fixée par les six pays fondateurs de la zone de libre-échange de l'ASEAN<sup>1</sup> (ASEAN Free Trade

Area [AFTA]) pour l'application du plan du Tarif commun préférentiel (*Common Effective Preferential Tariff* [CEPT]), qui réduit les droits de douane entre pays membres à un maximum de 5 %.

La décision de créer une zone de libre-échange au sein de l'ASEAN avait été prise en 1992 lors du quatrième sommet de l'ASEAN, à Singapour. Les six pays fondateurs, Brunei, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande, visaient alors trois objectifs : mettre en place un espace commercial dynamique face aux initiatives régionales de l'Union européenne et des États-Unis ; rendre l'ASEAN plus attractive pour les investissements étrangers ; accroître la compétitivité des produits de l'ASEAN sur le marché mondial. À travers la mise en place de l'AFTA, il s'agissait d'attirer les entreprises étrangères et de dynamiser le secteur privé régional en permettant des économies d'échelle par une allocation des ressources plus efficaces (libre choix des lieux de production, d'assemblage et de vente), une réduction des coûts de transaction et une harmonisation des standards de qualité.

L'accord du plan du CEPT, articulé autour d'un mode d'application complexe, prévoyait la liste des produits concernés<sup>2</sup> et fixait les échéances pour la réduction progressive des tarifs douaniers. Fixé à 15 ans en 1993, le

1. Acronyme anglais de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (*Association of Southeast Asian Nations*). Créée en août 1967 à Bangkok, l'ASEAN a d'abord regroupé l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, la Thaïlande, Singapour, puis Brunei depuis 1984, le Viêt-nam depuis 1995, le Laos et le Myanmar depuis 1997, et enfin le Cambodge depuis 1999.

2. Cette liste concerne en principe tous les produits manufacturés et agricoles (depuis 1993). Dans les faits, plusieurs calendriers et un nombre important de dérogations permettent de ménager les intérêts nationaux. On distingue ainsi une liste d'exclusion temporaire (*Temporary Exclusion List* [TEL]), une liste de produits sensibles (*Sensitive List*) concernant le secteur agricole et une liste d'exclusion permanente (*General Exception List* [GE]) de produits présentant un caractère particulier (impératifs de sécurité nationale, valeur historique ou archéologique). Chaque ligne tarifaire a fait l'objet d'un laborieux compromis entre les pays signataires du CEPT.

Sélection d'indicateurs macroéconomiques des pays de l'ASEAN (année 2000)							
	Date d'entrée dans l'ASEAN	Échéance pour la mise en place de l'AFTA (réduction des tarifs douaniers entre 0 et 5 %)	Population (millions d'habitants)	PIB pm <sup>1</sup> (millions de dollars US)	PIB <i>per capita</i> (dollars US)	Taux de croissance du PIB réel (%)	Balance commerciale (millions de dollars US)
Brunei Darussalam	1984	1 <sup>er</sup> janvier 2002	0,342	4 623	14 094	2,97	1 869
Cambodge	1999	2010	11 <sup>2</sup>	3 230	289	4,50	- 245
Indonésie	1967 Membre fondateur	1 <sup>er</sup> janvier 2002	212	153 252	723	4,77	25 087
Laos	1997	2008	5,3 <sup>2</sup>	1 712	315	5,74	- 87
Malaisie	1967 Membre fondateur	1 <sup>er</sup> janvier 2002	23,3	89 321	4 016	8,54	20 926
Myanmar	1997	2008	49	7 083	155	6,23	- 797
Philippines	1967 Membre fondateur	1 <sup>er</sup> janvier 2002	78,4	75 189	990	3,95	6 915
Singapour	1967 Membre fondateur	1 <sup>er</sup> janvier 2002	4	92 257	25 864	9,89	11 400
Thaïlande	1967 Membre fondateur	1 <sup>er</sup> janvier 2002	62,3	121 933	1 986	4,31	5 519
Viêt-nam	1995	2006	77,5	31 611	396	6,75	628
<b>ASEAN</b>	-	-	<b>523 142</b>	<b>580 212</b>	<b>1 121</b>	<b>5,41</b>	<b>71 215</b>

1. Produit intérieur brut aux prix du marché.  
2. Pour l'année 1999.  
Source : secrétariat de l'ASEAN.

délaï impartî n'avait cessé d'être raccourci et le mécanisme d'intégration commerciale, loin d'être freiné par la crise économique de 1997 avait même connu une dernière accélération puisque l'échéance avait fini par être avancée à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2002. Selon Rodolfo C. Severino, secrétaire général de l'ASEAN, la moyenne des tarifs douaniers pratiqués sur les pro-

duits échangés au sein de l'ASEAN est à cette date de 3,2 % contre 11,44 % en 1993<sup>3</sup>. Le Viêt-nam, le Laos, le Myanmar et le Cambodge, membres plus tardifs de l'ASEAN et qui ont un niveau économique moins élevé, bénéficient d'un

3. SEVERINO Rodolfo C. « ASEAN Builds on Free Trade ». *The Asian Wall Street Journal*, 28 décembre 2001.

délaï supplémentaire pour l'application du même tarif <sup>4</sup>. Ils ne représentent cependant qu'une part marginale du commerce de la zone.

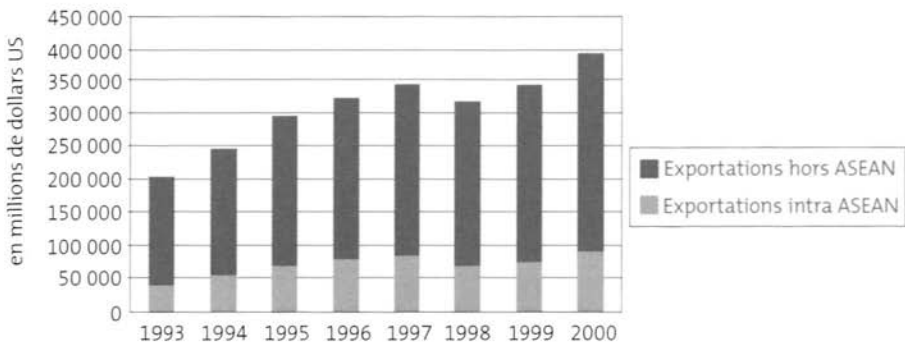
La crédibilité de l'ASEAN avait beaucoup souffert depuis la crise économique de 1997 qui avait révélé l'incapacité de ses membres à adopter des initiatives communes. Le 1<sup>er</sup> janvier 2002 marque donc enfin, pour l'ASEAN, l'occasion de rompre avec une longue période de frustration et de célébrer une réalisation concrète. Mais l'objectif final d'éliminer toutes les taxes d'importation sur tous les produits à l'horizon 2015 reste à atteindre. Bien qu'en augmentation, le volume du commerce intrarégional reste faible et relativise la portée de l'AFTA (voir graphique).

4. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002 cependant, dans le but de combler l'écart de développement au sein de l'ASEAN, un système de préférences (*ASEAN Integration System of Preferences* [AISP]) permet à ces quatre pays de bénéficier unilatéralement de ce système de préférences tarifaires, dans le cadre d'accords bilatéraux sur une base volontaire et sur les produits de leur choix.

En outre, la création d'une véritable zone de libre-échange est loin d'être achevée. Les accords de l'AFTA excluent le secteur des services et accordent un statut dérogatoire à un certain nombre de produits sensibles qui révèlent la résistance des intérêts nationaux dans certains secteurs vulnérables. Cela concerne particulièrement les produits agricoles, mais également des productions industrielles telles que l'automobile en Malaisie. Au sein de l'ASEAN, les barrières non tarifaires restent par ailleurs des freins à l'intégration économique et commerciale, même si des efforts importants sont consentis pour harmoniser les procédures douanières et améliorer le réseau des transports et des communications. Dans le même sens, si un certain nombre d'accords bilatéraux ont été signés sur l'exemption des visas <sup>5</sup>, la libre circulation des per-

5. Le Viêt-nam a signé des accords bilatéraux sur l'exemption de visa avec les Philippines et la Thaïlande. Depuis le 25 novembre 2001, les citoyens du Viêt-nam et de la Malaisie peuvent également circuler sans visa d'un pays à l'autre. D'autres négociations sont en cours avec les autres pays de l'ASEAN.

**Évolution du total des exportations des six pays fondateurs de l'AFTA (Brunei Darussalam, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande)**



Source : secrétariat de l'ASEAN.

sonnes à l'intérieur de la zone n'est pas encore acquise.

La concurrence chinoise place, d'autre part, l'ASEAN devant des défis immédiats. En novembre 2001, lors du sommet ASEAN+3<sup>6</sup> de Brunei, le Premier ministre chinois Zhu Rongji et les dirigeants des pays de l'ASEAN ont signé un accord prévoyant, d'ici 10 ans, la mise en place d'une zone de libre-échange entre l'ASEAN et la Chine, qui créera un marché de près de deux milliards de personnes. Les fondateurs de l'ASEAN l'ont toujours conçue comme un espace de coopération en construction. Le rapprochement avec la Chine s'est imposé dans un contexte où les économies asiatiques ont pris la mesure de leur vulnérabilité par rapport au ralentissement de l'économie

---

6. Sommet qui rassemblait les pays de l'ASEAN, la Chine, le Japon et la république de Corée.

américaine. Mais pour les petits pays d'Asie du Sud-Est à la recherche d'investisseurs, il s'agit désormais de rivaliser avec l'immense marché chinois, rendu encore plus attractif depuis l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce en décembre 2001. L'ASEAN se doit dès lors de relancer le processus d'intégration et de lever les multiples obstacles qui sont autant d'incitations, pour les investisseurs, à préférer le marché chinois. Le 1<sup>er</sup> janvier 2002 marque donc pour l'ASEAN une étape à dépasser très rapidement et la nécessité de retrouver immédiatement un second souffle pour se réinventer.

Yann Vinh

Sources : « AFTA Becomes Reality ». *The Japan Times*, 8 janvier 2002 ; SEVERINO Rodolfo C. *Op. cit.* ; site Internet de l'ASEAN : [www.aseansec.org](http://www.aseansec.org).

---

## ANALYSES CRITIQUES

---

DUFF Andrew, WILLIAMS Shirley

**European Futures. Alternative Scenarios for 2020**

Londres : The Federal Trust for Education and Research, 2001, 92 p.

---

*Le Federal Trust (www.fedtrust.co.uk) est un groupe d'études britannique visant à promouvoir l'idée fédérale, de l'échelle nationale à l'échelle mondiale. Aussi cet ouvrage s'attache-t-il principalement au devenir institutionnel et géopolitique du continent européen en vue d'en améliorer la gouvernance.*

*La méthodologie, objet de la première partie, est classique et très clairement exposée : le repérage des différentes variables permet d'identifier quatre grandes forces façonnant l'avenir de l'Europe — la démographie, la technologie, la mondialisation et l'idéologie —, dont les caractéristiques les plus probables à l'horizon 2020 sont ensuite résumées à partir d'une grille de lecture commune : l'économie, l'environnement, la sécurité, la gouvernance et la société.*

*La seconde partie s'attache aux scénarios dits alternatifs, ce qui indique le caractère militant de l'ouvrage. D'ailleurs, le style a « du punch », les auteurs n'hésitant pas à dramatiser pour capter l'attention du lecteur voire le convaincre : le traité de Nice est une occasion manquée, le temps presse. Habilement, ils nous rappellent quelques-uns des nombreux scénarios précédemment élaborés sur le même*

*thème à l'occasion du changement de millénaire. Cela vous fera gagner du temps, nous disent-ils, non sans raison, car se trouvent ici référencés et résumés en quelques pages des travaux importants mais parfois difficiles d'accès car issus de sources très diverses : le Federal Trust (1990 ; horizon 2010), l'Institut royal des affaires internationales (Londres, 1996 ; horizon 2015), Michael Emerson (Redrawing the Map of Europe. New York, Londres : Palgrave, McMillan, 1998), le cabinet Andersen (1998 ; horizon 2008), l'Institut néerlandais des relations internationales de Clingendael (1998 ; horizon 2020), le cabinet PricewaterhouseCoopers (2000 ; horizon 2010) et Gilles Bertrand pour la Commission européenne (1999 ; horizon 2010). Les thèmes communs à ces différents scénarios ? Outre la capacité représentative des autorités politiques, l'identification de diverses tensions : entre forces du marché et conscience sociale, entre protectionnisme et libre-échange, entre croissance régulière et volatilité, entre centralisation politique et fragmentation, entre Europe civile et militaire. De son côté, le groupe s'est concentré sur les forces susceptibles d'affecter le développement constitu-*

tionnel de l'Union européenne qu'il espère voir s'inscrire dans un triangle d'or formé par trois processus : l'intégration, l'efficacité et la démocratie. Son objectif d'une Europe fédérale lui paraît faisable au regard du lien étroit observé depuis deux siècles entre les progrès respectifs de la libéralisation des marchés et des communications, d'une part, et les progrès de la démocratie libérale, d'autre part.

Aussi les auteurs proposent-ils trois scénarios dont les leçons permettent de déboucher, sans surprise, sur un quatrième scénario à caractère prescriptif, celui d'une Union européenne fédérale, présenté sous la forme originale d'une Constitution, toutefois sans précisions sur les dimensions géographiques de cette Union ni sur ses rapports avec son voisinage et son environnement. Ce choix de présentation, conforme à la dimension normative du scénario, permet aux auteurs d'afficher clairement quels sont, d'après eux, les objectifs à atteindre pour parvenir à une Europe plus démocratique et efficace, dans laquelle chaque citoyen européen saurait comment il est gouverné, par qui et d'où. On aurait préféré que cet affichage n'exclue pas la forme du récit adoptée pour les autres scénarios, dans l'intérêt même du projet poursuivi par les auteurs, en raison même de leur talent et de leur humour, déployé souvent aux dépens des Britanniques, mais pas exclusivement. Ainsi imagine-t-on une

nouvelle guerre de Crimée (2010-2011) ou un Parlement européen éclaté en chambres régionales et ne se réunissant plus qu'une fois l'an dans... un palais d'expositions à Düsseldorf!

On aurait tort cependant de considérer comme fantaisistes des scénarios aussi bien construits :

1) le super-État Europe, sorte d'États-Unis d'une Europe occidentale économiquement et politiquement très intégrée, mais ne comportant que trois nouveaux membres (Islande, Norvège et Suisse) en raison de l'échec du processus d'élargissement ;

2) l'Europe flexible élargie à 37 mais organisée en trois cercles concentriques d'intégration décroissante, depuis un euro-cœur fédéral à sept jusqu'à un groupe balkanique aux objectifs minimalistes, ce conglomérat informe laissant le beau rôle aux régions en termes d'organisation et de développement ;

3) l'Europe à la dérive à 24 États mais divisée, incapable de s'organiser, déstabilisée par les troubles intérieurs et les conflits extérieurs, et finalement menacée de désintégration.

Autrement dit : si nous ne voulons pas connaître de tels scénarios, réfléchissons à l'avenir souhaitable et agissons. Sous-entendu : et pourquoi pas en faveur d'une grande Europe fédérale ? Reste à savoir par quel chemin y arriver : cette histoire-là reste à écrire.

Guy Baudelle

**GOUX-BAUDIMENT Fabienne**

***Donner du futur aux territoires***

Lyon : Certu (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques), 2000, 276 p.

*L'ouvrage de Fabienne Goux-Baudiment s'adresse au premier chef aux acteurs territoriaux des collectivités locales et régionales.*

*Dans une forte introduction, très motivante, sur l'enjeu de la prospective dans le champ de la décision et de l'action collective, l'auteur fait une critique du déterminisme, qui enferme les représentations du futur, et donc par effet de retour, du présent, dans un carcan souvent étouffant, et donne des arguments à ceux qui considèrent que le futur n'est pas une abstraction ou un point inaccessible à l'horizon temporel, mais un chantier du présent.*

*La première partie met en scène l'histoire récente de la prospective territoriale en France, qui s'est fortement développée depuis un quart de siècle, avec, comme entrée en matière, la fameuse étude de prospective de la Datar (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) réalisée entre 1968 et 1971, le « scénario de l'inacceptable », par le SESAME (Cellule d'étude et de prospective de la Datar). L'auteur montre ensuite le processus de diffusion des travaux de prospective, qui sont progressivement passés dans le champ des collectivités régionales. Cette « descente » dans les échelons territoriaux est bien évidemment concomitante du processus de décentralisation : dès lors que les régions, et plus récemment d'autres niveaux et types de collectivités, ont gagné en degré d'autonomie, elles ont éprouvé le besoin de construire des stratégies et de ne pas se limiter à appliquer*

*les politiques initiées par le niveau central.*

*Ce phénomène s'est accompagné d'un processus d'internalisation de la prospective dans les appareils de planification et de préparation de la décision collective. On a vu apparaître des services « Plan et prospective » dans les organigrammes des régions, ou « Prospective et évaluation », qui manifestent l'idée que gouverner un territoire implique de le projeter et de se projeter dans le futur, et de se donner des outils pour le penser.*

*La deuxième partie porte sur les aspects méthodologiques de la prospective territoriale. En fait de méthodologie, il s'agit d'un discours sur les conditions du travail de prospective territoriale dans le contexte des appareils administratifs des collectivités. L'auteur insiste sur l'importance de l'implication de l'acteur politique, président de région ou maire, sur l'importance de la méthode en tant que cadre pédagogique de la démarche de prospective, de l'implication des acteurs locaux et des services techniques, dont le rôle est essentiel dans la conduite de la démarche. Pas de travail de prospective efficace sans organisation spécifique, sans architecture pour élaborer le discours de prospective. Les sections de prospective des conseils économiques et sociaux régionaux (CESR) démontrent le bien-fondé de cette idée : c'est lorsque qu'un certain nombre de CESR ont mis en place des sections de prospective que la prospective a pris tout son essor, au sens où ce type de dis-*

cours a fait l'objet d'une reconnaissance par l'institution, ce qui, à son tour, a rendu possible son appropriation par cette instance collective et, à partir de ce point, une large diffusion dans la société civile.

Mais la forme d'organisation peut varier considérablement d'une région à l'autre et d'un niveau territorial à un autre niveau. Il n'y a pas de recette miracle à ce sujet, chaque région doit élaborer son propre dispositif, en fonction de son histoire et de ses attentes par rapport à la prospective. Cela va de dispositifs très institutionnels sous forme de sections de prospective dans une dizaine de CESR, à des dispositifs assez légers, genre task force entre les mains du dirigeant, comme le Collège de prospective en région Poitou-Charentes, proche du président Raffarin, qui a depuis longtemps compris le rôle essentiel que la prospective pouvait jouer comme laboratoire d'idées pour une nouvelle gouvernance de la société civile régionale.

La troisième partie de l'ouvrage s'intitule « comment donner du futur au présent » et constitue une tentative d'approfondissement des représentations du temps par les acteurs, en relation avec leurs enjeux propres. En d'autres termes, il n'y a donc pas d'horizon unique mais une pluralité d'horizons, qui renvoient à la question de la place des acteurs dans un système, à leur degré d'autonomie et de liberté pour engager un processus de changement.

L'ouvrage est complété par la présentation de l'étude de prospective Limousin 2017<sup>1</sup> à laquelle Fabienne Goux-Baudiment a été associée à titre de consultant, et d'une autre expérience phare, Millénaire 3, pour le compte de la communauté urbaine de Lyon.

En définitive, nous avons là un ouvrage intéressant qui apporte une contribution tout à fait utile à ce vaste chantier que constituent la prospective en général, et la prospective territoriale en particulier. Mais il faut aller plus loin. En effet, le champ des acteurs, des décideurs en somme, ne représente qu'une partie du problème, celui de l'« agir » par rapport aux outils techniques et administratifs dont les collectivités disposent. Mais il existe un autre champ, celui des processus sociétaux, économiques, culturels, qui « travaillent » les territoires indépendamment des discours et des politiques. Or, ces mécanismes pèsent sur les représentations collectives et enclenchent des dynamiques territoriales profondes sur lesquelles les acteurs n'ont en définitive que peu de capacité d'influence. Or, la connaissance des « couches profondes » de la réalité des territoires est en général assez lacunaire, en particulier parce que les sciences régionales, qui semblent avoir des difficultés pour intégrer la notion de complexité à leurs analyses, ne raisonnent en général qu'à travers des grilles de lecture de la réalité monodisciplinaires et ne posent pas la question du « que faire ? », du passage de la pensée à l'action. Les chercheurs laissent la question de l'action collective aux spécialistes du management stratégique qui, du coup, se retrouvent déconnectés de la connaissance des processus. Tout se passe comme s'il existait un no-bridge entre la connaissance des processus qui opèrent le réel, et ceux de l'action volontaire et délibérée sur le réel. Or, sans cette connaissance et sa prise en considération dans le champ du politique, l'action risque d'être limitée à l'univers du discours et des apparences. C'est au fond la solitude du politique qui est posée, entre des

1. Voir également LAJUDIE Benoît. « Limousin 2017 ». *Futuribles*, n° 268, octobre 2001.

processus qu'il ne maîtrise en réalité pratiquement pas et la nécessité de répondre aux inquiétudes sociétales et aux dysfonctions des systèmes institutionnels, pour laquelle la prospective

opérationnelle, avec ce qu'il faut bien appeler les moyens du bord, tente d'apporter des réponses aussi pertinentes que possible.

Guy Loinger

---

**DUVILLIÉ Rébecca**

***Une ethnopsychiatre à l'école***

Paris : Bayard, 2001, 172 p.

---

Psychologue dans plusieurs zones d'éducation prioritaire (ZEP) après avoir été directrice de maternelle, Rébecca Duvillié a monté la première consultation en France d'ethnopsychiatrie en milieu scolaire. En s'appuyant sur quelques exemples de récupération d'enfants en difficulté issus de l'immigration, elle montre, dans cet ouvrage, l'importance de combiner la psychologie classique avec une approche anthropologique pour apporter à l'enfant migrant une réponse adaptée à sa culture d'origine.

Au traumatisme que nous avons tous connu en passant de l'âge des jeux à la discipline de l'école, s'ajoute, pour l'enfant migrant, la douloureuse antinomie entre deux destins : « un devenir citoyen français contre un devenir musulman, bambara, tsigane, vietnamien... » Il lui faut surmonter les préjugés liés à la couleur de peau, aux croyances et traditions. Il lui faut trouver son identité au confluent de réseaux d'influence : l'institutrice, avec en toile de fond l'Éducation nationale, le père plus ou moins intégré, la mère qui parle plus ou moins français et ne sait rien du système scolaire du pays d'accueil, la jeunesse du quartier, l'imam peut-être...

On observe un échec scolaire massif des jeunes migrants, dès le début de

leur scolarité. Pourtant, l'échec scolaire n'est pas une fatalité, il n'est souvent que le symptôme d'un mal plus profond : échouer à l'école, c'est une manière comme une autre de signaler son mal-être. Or la société — l'éducation nationale en premier lieu — se focalise sur les symptômes en évitant de remonter aux causes et de s'en occuper de façon prioritaire. La responsabilité de l'échec est toujours donnée à l'enfant, alors que celui-ci est tout simplement incapable de résoudre les contradictions du système scolaire et de la famille. Traumatisé, il se réfugie dans un comportement d'isolement ou de violence, classique mécanisme de défense selon Freud.

La nature même des tests d'intelligence et d'aptitude n'aide pas le corps enseignant à appréhender le problème, dans la mesure où les résultats sont liés au degré d'assimilation de la culture occidentale. Les tests de situation « papier-crayon » sont éloignés de l'univers mental de l'enfant ayant une culture orale. L'enfant migrant n'a pas joué aux mêmes jeux dans ses premiers âges que ses copains de classe et n'a pas développé son adresse dans les mêmes domaines. Les tests chronométrés sont mal adaptés à des jeunes nés dans des pays où l'on ignore les contraintes de temps, où l'on vit au rythme « du

soleil, du vent et des saisons ». En fait, un test n'a de sens que pour une population homogène pour laquelle il a été étalonné.

Le rôle de la langue maternelle est généralement sous-estimé. « Une idée reçue veut qu'en favorisant le biculturalisme et le bilinguisme, on retarde l'intégration des enfants migrants. Or c'est exactement le contraire qui se produit. On a constaté qu'un enfant parle d'autant mieux une seconde langue que la langue maternelle est acquise et structurée. » Pouvoir utiliser sa langue maternelle rassure et apaise. Même la cantine scolaire, qui devrait être un moment de détente et de socialisation, est source de tensions pour l'enfant migrant, habitué à d'autres goûts culinaires et d'autres façons de se tenir à table.

On savait déjà que l'origine sociale est un déterminant puissant de la réussite scolaire des enfants. L'École de Jules Ferry n'a pas su empêcher la « reproduction de classe » et l'a même souvent encouragée sous prétexte d'élitisme républicain. Pour les enfants issus de la migration, le phénomène est aggravé par la distance culturelle de départ, par la fréquente pauvreté des ménages, par l'impréparation des parents à jouer un rôle dans un système éducatif qu'ils n'ont pas connu eux-mêmes, par l'éducation insuffisante des mères, par le nombre d'enfants dans un même foyer

qui ne permet pas de leur accorder tout le temps nécessaire, par la concentration de populations défavorisées dans certains quartiers. En grandissant, les enfants réalisent que l'École n'est pas égalitaire, que le diplôme ne conduit pas nécessairement à l'activité, que l'ascenseur social est bloqué. Aux difficultés quotidiennes s'ajoute un avenir bouché.

Rébecca Duwillié regrette que « l'École française accueille les enfants migrants comme s'ils étaient des cires vierges, comme s'ils n'avaient pas de culture. Or aucun être humain ne peut vivre sans culture. Privé de celle-ci, l'enfant reste à l'état sauvage. » C'est la culture qui fournit « les modèles de normalité et d'inconduite ». Entre la culture d'origine et celle imposée plus ou moins brutalement par la nation d'accueil, il faut jeter des ponts et faciliter transition ou symbiose, sous peine de préparer une guerre sociale. Pour cela, le droit français à l'éducation pour tous et à la santé physique devrait se doubler d'un droit à la santé psychique et morale, qui passe par la psychologie à l'école. L'éducation nationale ne sera facteur d'intégration que si elle raisonne en termes de valorisation des aptitudes et non en termes de handicaps, notion opérationnelle maladroite qui dévalorise l'individu en l'enfermant dans des catégories.

Pierre Bonnaure

---

**EYMERI Jean-Michel**

**La Fabrique des énarques**

Paris : Economica, 2001, 253 p.

---

La Fabrique des énarques, fruit d'une thèse de doctorat en sciences politiques, par la modestie du propos et la minutie de l'analyse, renouvelle le débat sur l'ENA (École nationale d'ad-

ministration). Le démontage soigneux du processus global de production des élèves internes comme externes, des habitudes de pensée, des modes de raisonnement et d'argumentation qui

se forment dès la préparation au concours — à l'IEP (Institut d'études politiques) pour la majorité des externes, au Centre de formation professionnelle et de perfectionnement (CFPP) pour le gros des internes —, puis tout au long de la scolarité, opéré par Jean-Michel Eymery éclairé, mieux que tout propos vengeur, les effets individuels et sociaux d'une formation qui ressemble à une initiation, tant l'apprentissage des comportements se voit étroitement lié à l'acquisition de pratiques plutôt que de connaissances.

Ce travail de bénédictin met en relief la spécificité de la culture — commune aux internes comme aux externes — d'accès aux grands auteurs et à leurs œuvres par le résumé plutôt que par la lecture exhaustive et la réflexion personnelle, de pratique intensive de la note de synthèse, emblématique d'une formation qui consiste, non pas à observer la réalité pour tirer de sa diversité et de sa complexité des enseignements et des choix politiques, mais à filtrer un réel dérangeant par son caractère imprévisible et touffu en note de synthèse brève, claire et simple permettant de réduire la palette des choix. Le manuel, la fiche technique et une lecture quotidienne de la presse construisent chez les candidats, puis les heureux lauréats du concours, une aptitude spécifique à simplifier la lecture de la réalité qui leur donne « l'illusion de maîtriser un monde fini des sens ». Cette illusion fait la spécificité des anciens de cette grande école, comparé aux normaliens ou aux ingénieurs, formés à s'affronter aux doutes et contradictions qui font la grandeur des œuvres comme des disciplines scientifiques.

Souvent critiqués pour le caractère simplificateur de leur interprétation du monde, les énarques se conforment simplement à ce que l'on attend d'eux :

penser clair, synthétique et simple ; réduire l'incertitude ; transformer le réel en jardin à la française aisément déchiffrable, esthétiquement ordonné et dépourvu de passion.

Que cette aptitude doive, pour atteindre les sommets du classement de sortie, se sublimer dans l'élégance du style, la prise de position discrète et conforme au bon goût et aux usages, avait déjà été relevé par maints auteurs, et non des moindres, dénonçant le poids de l'habitus dans la sélection. Mais le processus de filtrage, avant et pendant la scolarité, et les quelques exceptions qui en confirment la règle n'avaient jamais été aussi minutieusement démontés, de même que les désillusions et les passions qui l'accompagnent — apprendre à les contrôler faisant partie intégrante du cursus — ; l'ensemble marquant durablement ceux qui triomphent tout comme ceux qui se retrouvent au bas du classement de sortie. Ce vécu passionnel affleure au fil des pages, un des mérites de l'ouvrage étant de travailler sur le dit des élèves actuels ou anciens, et l'auteur sachant s'effacer derrière les propos recueillis, souvent chargés d'émotions contenues.

« Violence, destin et liberté », le deuxième chapitre de l'ouvrage décrit ce qui restera commun à tous les anciens élèves, « une qualité juridiquement et socialement garantie à titre viager, qui donne à son possesseur un ensemble de prérogatives et de sujétions particulières », et ce qui les différenciera à vie : « selon le corps auquel ils auront accédé ou la "maison" administrative qu'ils auront rejointe », les cadres matériels, les milieux humains de travail, les niveaux de rémunération, les opportunités de reconversion et de débouchés seront profondément inégaux, confirmant ainsi la formule controversée de Michel Bauer et

Bénédicte Bertin-Mouroit évoquant une véritable « fracture sociale » pour désigner cette différence de destin<sup>1</sup>.

Quant aux effets d'une telle formation sur les pratiques professionnelles, troisième partie de la thèse de J.-M. Eyméri, il faudra attendre son prochain ouvrage pour les connaître — publication prévue pour le printemps 2002.

Disons, pour conclure, que ce travail montre de manière très concrète et convaincante les forces et les faiblesses du modèle de l'ENA : force dans l'art

1. Voir BAUER Michel, BERTIN-MOUROIT Bénédicte, LAVAL Catherine (coll.). *L'ENA est-elle une business school ? Études sociologiques sur les énarques devenus cadres d'entreprise de 1960 à 1990*. Paris : L'Harmattan, 1997 (NDLR).

de jouer sur la concurrence entre les élèves pour conforter son empreinte sur les formes de raisonnement et de comportement, force de pousser à l'extrême les exigences de l'amour français pour la forme, l'ordre et l'équilibre ; faiblesse d'un système devenu si densément reproductif d'une façon d'être, de penser et de parler, qu'il ne laisse plus place pour la diversité des intelligences et des cultures, seule garante pourtant d'une perception plus fidèle à la diversité du monde et d'une aptitude, devenue trop rare, à inventer des modes d'action différents pour l'action publique. On en vient à penser que ce n'est pas tant l'école qu'il convient de réformer que notre esthétique du pouvoir et de son exercice.

Isabelle Orgogozo

---

## HEISBOURG François

### ***Hyperterrorisme : la nouvelle guerre***

Paris : Odile Jacob, 2001, 263 p.

---

Il fallait beaucoup d'assurance et de connaissance du sujet pour écrire un livre complet sur les causes et les conséquences du 11 septembre 2001 dans la foulée des événements. Le directeur de la Fondation pour la recherche stratégique et son équipe ont manifestement l'une et l'autre.

Le thème central de l'ouvrage est le changement de nature de la guerre. Auparavant, des États s'opposaient à des États. Désormais, des États risquent d'être la cible de réseaux, de mafias, qui peuvent bénéficier du soutien d'« États voyous ».

Parmi les causes du terrorisme, F. Heisbourg insiste sur la violence de nombreux États, notamment au Proche et Moyen-Orient, qui ne laissent aucune place à l'opposition

ouverte. Or, les islamistes, qui refusent l'occidentalisation de la société parce que mettant en péril les fondements de leur propre discours, accusent les pouvoirs en place de la favoriser.

Mais il existe d'autres fanatismes, comme celui des Tamouls, de certains Japonais, mais aussi ceux que provoquent les trafiquants de drogues. Le mélange des genres se produit parfois, des terroristes d'une région allant se former dans des camps « amis ».

Les conséquences du terrorisme « massif » sont de quatre ordres :

— La première conséquence concerne la politique de défense américaine. Elle était conçue pour faire face à des attaques d'État. Elle doit désormais prendre en compte les nouvelles réalités de la défense. Le territoire américain est

vulnérable, il faut donc non seulement prévenir des attaques-surprises de l'extérieur, mais aussi mener en permanence une guerre de l'ombre, du renseignement, qui s'apparente autant aux actions de police, de commandos, qu'au domaine militaire proprement dit.

— La deuxième conséquence est géopolitique. Les États-Unis sont en train de redécouvrir les réalités mondiales. Certains Américains rêvaient sans doute de vivre tranquilles et prospères dans leur sanctuaire. Il n'y a plus de sanctuaire. Et quand on est la première puissance économique et militaire du monde, on est tenu, qu'on le veuille ou non, de se mêler des affaires du monde. Nous assisterons donc, et c'est déjà commencé, à la construction d'une nouvelle coalition internationale. Le mouvement le plus spectaculaire est celui qu'opère la Russie de Poutine. Mais il faut être attentif à ce qui se passera en Asie centrale, au Pakistan, en Inde et finalement en Chine. François Heisbourg ne dit pas que l'une des conséquences du 11 septembre est la prise de conscience, aux États-Unis et en Europe, de l'importance croissante des pays à forte densité de population. C'est pourtant ce qui va se produire.

— Une troisième conséquence tient à l'impact des menaces terroristes sur le fonctionnement de certaines démocraties. L'Amérique était un continent sur lequel, une fois entré, on pouvait évoluer sans être contrôlé. L'Angleterre, depuis 1953, avait supprimé les cartes d'identité. Là comme ailleurs, pour lutter contre des ennemis incertains, camouflés, inattendus, il est nécessaire de prévoir des surveillances, des contrôles, des détentions provisoires, la surveillance des comptes bancaires, la possibilité d'espionner la vie intime de certaines personnes ; toutes opérations auxquelles les pays anglo-saxons sont peu habitués et qui, même en France où les pratiques

sont moins laxistes qu'ailleurs, représentent un changement dans le fonctionnement de la société. Jusqu'où peut-on aller sans mettre à mal les principes de liberté individuelle qui comptent parmi les fondements essentiels des pays libres ? Par ailleurs, dans une guerre psychologique, les démocraties savent-elles bien manier les symboles, les images, sans porter atteinte à la liberté d'information ?

— La quatrième série de conséquences est d'ordre économique. François Heisbourg n'y consacre que quelques pages parce que l'objet principal de son livre est militaire. Cependant, même dans cette optique, la question de la fragilité des « sociétés hyperdéveloppées » face à « l'hyperterrorisme » est posée. Alors que la puissance occidentale s'imposait de plus en plus par l'économie immatérielle, échappant souvent aux États, on sait depuis le 11 septembre 2001 que les puissances publiques sont appelées à intervenir plus qu'elles ne le faisaient, pour maintenir la confiance après des attentats et pour mieux maîtriser les circuits, notamment financiers et techniques (pour limiter les risques d'attaques informatiques, chimiques, atomiques notamment).

Au-delà, les pays occidentaux semblent avoir pris conscience que la mondialisation doit être ressentie comme un progrès par l'ensemble des régions du monde et non comme la conquête de sociétés variées par un système unique.

Il faudrait aussi s'interroger sur les suites que pourront avoir les menaces terroristes sur l'urbanisme, les transports, la production des sites sensibles, mais aussi sur les contrôles aux frontières.

Reste à voir si la lutte contre l'hyperterrorisme, qui ne s'arrêtera pas avec la fin des talibans, aura une influence durable sur l'ordre mondial. En dépit de discours appelant au respect de la

diversité culturelle, on ne peut exclure un durcissement à l'égard de l'islam, qui appellerait à son tour à un durcissement du monde musulman.

Dans un premier temps, il est essentiel que les États-Unis, reprenant le problème en mains, aident à soigner efficacement l'abcès israélo-palestinien dont le maintien peut contribuer à alimenter l'idéologie terroriste islamique. Par ailleurs, des faillites d'États sont à craindre, au Pakistan mais aussi en Arabie Saoudite dont les dirigeants — par prudence — couvrent les journaux occidentaux de publicité institutionnelle pour affirmer leur volonté de paix.

Enfin, la nouvelle guerre impose aux États-Unis de définir leur politique à long terme. François Heisbourg semble craindre qu'ils jouent leur partition sans trop se préoccuper de l'Europe qui, en tant qu'ensemble, a été la grande absente de l'après-11 septembre. En revanche, il conclut ainsi : « L'histoire du XX<sup>e</sup> siècle a montré qu'il était préférable pour le monde de voir les États-Unis engagés plutôt que repliés. »

Au total, un livre bien documenté, prospectif, qui incite à réfléchir sur ce que, demain, sécurité voudra dire.

Michel Drancourt

## www.futuribles.com

### Accédez à l'index des articles parus dans *Futuribles*

- Pour retrouver les références des articles, numéros ou les auteurs que vous recherchez
- Possibilité de rechercher par mot-clé, par auteur, par critères croisés...

### Le site Web de *Futuribles*, c'est aussi

- Les réunions
- Les séminaires de formation
- Le bulletin *Vigie Info*
- Les autres publications
- Les prestations d'études et de conseil

## COMPTES RENDUS

---

**ASCHER François**

***Les Nouveaux Principes de l'urbanisme. La fin des villes n'est pas à l'ordre du jour***

La Tour d'Aigues : éditions de l'Aube, 2001, 103 p.

---

Pour François Ascher, professeur à l'Institut français d'urbanisme, nous sommes à l'aube d'une troisième révolution urbaine, après celle de la ville classique et celle de la ville industrielle. La société postmoderne (ou encore hypertexte), marquée par un usage accru des sciences et des techniques mais aussi par le développement du risque, ainsi que par une individualisation plus poussée, voit apparaître une diversification des liens sociaux, plus fragiles mais aussi plus nombreux. Une tendance à la « métropolisation » est partout observable, qui résulte de l'approfondissement de la division du travail à l'échelle mondiale. L'usage des technologies de l'information et de la communication ne réduit pas la mobilité mais la transforme. Les conséquences en sont une individualisation des espaces-temps et l'apparition de nouvelles formes de ségrégations sociales.

Ces changements sociaux représentent un défi pour l'urbanisme, qui doit prendre acte du brouillage des distinctions entre villes et campagnes, entre public et privé ; et accompagner la réflexion visant à reconcevoir les services publics et équipements collectifs en s'adaptant aux nouveaux besoins. Pour cela, une stratégie par projets sera préférable à la planification traditionnelle.

Céline Laisney

---

**INRA (Institut national de la recherche agronomique) / DÉLÉGATION PERMANENTE À L'AGRICULTURE, AU DÉVELOPPEMENT ET À LA PROSPECTIVE**

***Prospective : les protéines végétales et animales, enjeux de société et défis pour l'agriculture et la recherche***

Paris : Inra Éditions, 2001, 195 p. et 123 p.

---

À l'avenir, la consommation par habitant de protéines animales augmentera très probablement partout dans le monde. Les enjeux socio-économiques se situent aussi bien dans le domaine alimentaire, dans le secteur de l'alimentation du bétail et de la production d'oléagineux et de protéagineux, sans oublier les problèmes d'environnement. C'est pourquoi l'Inra a engagé depuis 1997 une prospective sur le sujet, dont ce document constitue le rapport final.

À partir d'une analyse approfondie de la situation des protéines sur le plan mondial et de la formulation d'hypothèses quant aux évolutions futures, ce document propose différents scénarios possibles pour l'avenir et suggère un ensemble de stratégies destinées à éclairer les principaux acteurs de la recherche et en particulier l'Inra.

Quatre groupes d'experts rassemblant environ 100 personnes, chercheurs de l'Inra et experts extérieurs ont été mobilisés sur ce travail ; leur liste, ainsi que des précisions méthodologiques, figure dans le tome des annexes.

C.L.

---

**PALIER Bruno, VIOSSAT Louis-Charles (sous la dir. de)**

***Politiques sociales et mondialisation***

Paris : Futuribles, 2001, 215 p.

---

Politiques sociales et mondialisation sont des termes rarement associés dans les nombreuses études qui leur sont respectivement consacrées. Le présent ouvrage rassemble, sous la direction de Bruno Palier et Louis-Charles Viossat, les principales contributions des experts qui ont participé au séminaire organisé conjointement par la Banque mondiale, direction de la protection sociale, et le Cévipof (Centre d'étude de la vie politique française), intitulé « Réformer les politiques sociales à l'heure de la mondialisation », qui s'est tenu à Paris le 27 avril 2000. Organisé en trois parties : 1. Mondialisation, intégration européenne et politiques sociales : nouveau contexte, nouvelles politiques ; 2. Quelles réformes pour les retraites ; 3. Quelles politiques de l'emploi, ce volume analyse les problèmes nouveaux et à venir des retraites dans les États providence au XXI<sup>e</sup> siècle et expose l'évolution des idées en matière de développement dans les organisations internationales qui désormais participent à l'élaboration de diagnostics et de solutions pertinentes, notamment pour la protection sociale dans les pays en développement ou nouvellement industrialisés.

La confrontation avec des expériences internationales de pays qui rencontrent des problèmes similaires à ceux qui se posent en France enrichit singulièrement le débat hexagonal qui reste trop souvent coupé du reste du monde « au nom de l'exception française », une notion qui, selon les auteurs, ne résiste pas à l'examen en matière de protection sociale.

Volontiers dérangeant, novateur par son approche mondialisée, cet ouvrage comporte des chapitres particulièrement éclairants par la pertinence de leur analyse et par les solutions proposées. Citons-en un en exemple, celui de la sociologue Anne-Marie Guillemard, intitulé « L'urgence de la réforme des retraites. Conduire une politique d'emploi ciblée sur les plus de 40 ans » qui démontre, s'appuyant sur des expériences néerlandaises et finlandaises, que des incitations au prolongement de la vie au travail, loin de pénaliser les actifs, ont un effet bénéfique sur l'économie et, par-là, sur l'ensemble des sociétés concernées.

Anne de Beer

---

**WIEVIORKA Michel**

***La Différence***

Paris : Balland (Voix et regards), 2001, 200 p.

---

Depuis les années 1960, les sociétés occidentales assistent à un phénomène nouveau : la montée des identités culturelles et ce, non entre les différentes sociétés, mais au sein même de celles-ci. Ces manifestations, ni éphémères ni mineures, semblent d'autant plus importantes que l'évolution actuelle, à la fois vers la mondialisation et l'individualisme, les nourrit.

Face à cette nouvelle donne, Michel Wieviorka veut nous aider à penser au mieux les termes du débat et ainsi nous permettre d'éviter le risque que représente pour les démocraties l'ignorance de ce phénomène des identités culturelles. Pour cela, l'auteur de *La Différence* procède en

deux temps. Il commence par une mise à jour historique et conceptuelle de ce que l'on appelle le multiculturalisme. Son émergence il y a maintenant un demi-siècle, sa relation plus ou moins forte selon les identités culturelles revendiquées avec le problème des inégalités sociales sont rappelées, ainsi que le débat qu'il a suscité, essentiellement dans les pays anglo-saxons, entre libertariens et communautariens.

Dans un deuxième temps, le sociologue essaie d'apporter des outils d'analyse pour faire avancer la réflexion démocratique et institutionnelle sur le multiculturalisme. L'un des problèmes posés par ces revendications, en effet, tient aux confusions entretenues entre elles. Pourtant, il y a loin entre les modalités et les causes de ces identités culturelles. Les « minorités premières », par exemple les Indiens des trois Amériques, ne peuvent pas plus être confondues avec les « minorités involontaires », par exemple les Noirs afro-américains issus de l'esclavage, qu'avec la très grande diversité des migrants. De même, les causes des revendications ne résultent pas uniquement d'une domination culturelle (les homosexuels avaient une culture à inventer, non à réactualiser).

Cet ouvrage s'achève par une très belle réflexion sur les rapports entre mémoire, identité et culture. Et l'auteur de conclure son livre par un appel à l'exercice démocratique, aussi bien de réflexion que d'institutionnalisation de ces identités culturelles, afin d'éviter à la fois toute radicalisation de ces mouvements et toute intolérance ou hypocrisie des démocraties à leur égard.

Émilie Hache

---

## WORLDWATCH INSTITUTE

### ***Vital Signs 2001. The Trends That Are Shaping Our Future***

New York, Londres : Norton & Company, 2001, 192 p.

---

Cette 10<sup>e</sup> édition de *Vital Signs*, le rapport-alerte annuel du Worldwatch Institute, ne déroge pas aux critères de présentation des précédents. Au programme, toujours deux grandes parties : les indicateurs clefs et leur évolution sur longue période dans les domaines agricole, énergétique, atmosphérique, économique, social, militaire, des transports, de la santé, etc. ; et des articles plus ciblés dans chacun de ces secteurs (la disparition des coraux, l'évolution des ventes pharmaceutiques, les taxes sur le pétrole, la résistance antimicrobienne, les migrants et réfugiés dans le monde, la disparition des langues...).

Globalement, cet ouvrage entend insister, graphiques à l'appui, sur les grandes tendances qui échappent à l'attention des médias et des gouvernants à travers le monde, et ne sont pas prises en compte par les experts dans leurs prévisions. Cette année, il met notamment l'accent sur :

- la malaria, qui reste la maladie faisant le plus de victimes dans le monde (plus d'un million de morts chaque année), même si le sida est en forte progression ;
- le désintérêt des groupes pharmaceutiques pour la production de médicaments luttant contre les maladies tropicales ;
- le taux de change blé/pétrole avec l'évolution du nombre de boisseaux de blé nécessaire pour acheter un baril de pétrole (serait-ce un clin d'œil à l'opération « Pétrole contre nourriture » qui se poursuit en Irak ?) ;
- la production mondiale de lait (on note à cet égard que le grand *leader* en la matière, les États-Unis, a été évincé par... l'Inde en 1997) ;
- l'évolution des semences de plantes génétiquement modifiées, toujours en hausse, mais d'un taux inférieur à celui des années précédentes (ce qui indique que les inquiétudes manifestées par l'opinion publique ont eu un certain impact sur les choix des exploitants dans ce domaine).

Et bien d'autres *flashes* à découvrir pour mieux comprendre et agir dans le monde actuel.

Stéphanie Debruyne

# *futuribles* n° 274, April 2002

## Juvenile Delinquency: a Little-known Phenomenon

Sebastian Roché

Fear about rising crime is one of the key issues in the current campaign for the French presidency and a topic that generates passionate debate in the other major democracies. Why is this?

In France, according to Sebastian Roché, there is too often a tendency to accuse the general public of being irrational and of feeling more insecure than is in fact warranted, and this despite the fact that the level of crime has risen substantially over the last twenty years. Criticisms of such feelings often serve simply to disguise the reality.

After giving various international comparative data on delinquency, showing that France is roughly at the midpoint in the European league table, he laments the inadequacy of the statistics on delinquency and stresses the relevance of studies carried by a team at the University of Grenoble which conducted the first large-scale survey of self-confessed law-breaking (presented elsewhere in this issue of *Futuribles*). He stresses the importance of getting those who commit these crimes to talk, to seek a better understanding of these phenomena, in order then to ensure that public policies in this area match their goals.

## Hard Core Delinquency

Sebastian Roché

On the basis of surveys of self-confessed young law-breakers in France, Sebastian Roché confirms the view that there is a "hard core" of delinquents (which he prefers to label "over-active"): "Roughly 5% of young people are responsible for between 50% and 80% of the recorded crimes, depending on the level of seriousness of the offences. Roughly 5% of young people who break the law (whether or not they are caught by the police) commit between 30% and 60% of the total number of offences."

Roché sets out to sketch a portrait of these exceptionally delinquent young people. They tend to be male, both French and foreign, and they come from both middle-class and working-class backgrounds. They go round in gangs

with friends and siblings; the level of offending increases between the ages of 13 and 17, but then declines again.

Next Roché seeks to explain their behavior, and examines what the delinquents gain from their activities and from the tyranny they wield in order to mark their territory, in the suburbs and elsewhere.

Then, having looked at the ways that young offenders can sort themselves out, the author states his own views about the policies most likely to reduce levels of delinquency. His conclusion is clear: what is needed instead of sermons is heavy sentencing to make good the damage done as soon as possible. For this, reforms will be required, especially with regard to local policing, but are unlikely to happen before the forthcoming presidential elections in France. What then?

## The Unreliable Statistics on Delinquency in France

Lorraine Tournyol du Clos

There is a steadily growing sense of insecurity in France. Consequently the problems of rising crime rates, especially offences committed by young people, are often headline news and are a key issue in political debates, especially in the run-up to major elections.

But what is the "true" position with regard to the number of delinquents and recorded crimes? Lorraine Tournyol du Clos describes the sources of information available, their good and bad points, and lastly the great difficulties we face in trying to answer these questions properly.

The figures vary widely, depending on whether the source is self-confessed law-breaking, surveys of victims of crime, police statistics or data on court verdicts, since each measures something different. Lastly, the author stresses, we do not really know how many delinquents there are, the numbers and nature of the crimes committed, and even less how the trends change over the long term.

It seems likely that crime is on the increase. But we should treat with caution the numbers being bandied about, their treatment in the media and the use made of them for political ends.

## Alcohol, Drugs and Delinquency

*Gilles Ivaldi*

The question discussed here is clear: is the consumption of drugs (basically cannabis and drugs made from it) and/or alcohol a key causal factor in criminal behavior?

After outlining the results of major research in the field, Gilles Ivaldi confirms that the surveys show that there is an undoubted link between the use of consciousness-altering drugs and criminal activity. But, taking the study a step further, he adds an important rider: the relationship between the use of psychedelic substances and delinquency is far from straightforward. For one thing, it is hard to distinguish cause and effect; for another, they are linked by a system of underlying covariables that are sociological, psychological and demographic. Consequently the use of drugs is part of a range of peer group activities, integral to the lifestyle of young people, related to how often they go out and the level of parental supervision.

Consumption of cannabis certainly appears to be a contributory factor, much more so than alcohol, but Ivaldi acknowledges that the two are often used together, though the trends are moving in opposite directions. He reckons that all these phenomena are associated above all with the socialization of young people and membership of antisocial peer groups with a deviant lifestyle.

## Parents, Are You Responsible? The Role of the Family in Juvenile Delinquency: Results of a Survey of "Self-confessed" Law-breaking

*Vincent Tournier*

Is the shift from the traditional model of the family, based on respect for acknowledged status and norms of behavior, to a more open, "contractual" model in which individuals act according to their feelings on the basis of rules that are both negotiable and revocable—in short, families that are more precarious—one reason for the instability of children who have no points of reference and are therefore more likely to become delinquents?

No, is basically the answer given by Vincent Tournier: the relationship between parents and children is much more important than the make-up of the family—what matters is how close they are emotionally and the degree of parental supervision. Moreover, the latter is not correlated with social class (though an urban, rather than rural setting, is indeed a significant factor) but much more with the level of education and—even more—with parental values.

Can one then blame the growth in delinquency on permissive parents who were themselves young in the 1960s? Perhaps, Tournier acknowledges, but the situation is changing. Contrary to an unfortunate tradition in France, we need urgently to recognize the critical role of parents in bringing up their children, and it is possible to hope that, as parents become better educated, they will also act more responsibly in this regard.

## The Link between Delinquency and the Sense of Having Suffered Injustice

*Laurent Bègue*

Is the sense of injustice, whether or not justified, a factor leading to delinquent behavior?

Laurent Bègue observes that such feelings are often blamed, but he also shows that the link between these two things can be interpreted in different ways:

— according to one school of thought, the sense of injustice is no more than a selfish excuse that delinquents invoke, either before or after the fact, to give themselves good reasons for breaking the law;

— according to another, such feelings lead to a more or less reasoned revolt against authority and the institutions representing it;

— according to yet another school, this sense (always accompanied by the question of whether or not it is justified) is at the root of a range of feelings such as anger, envy, revenge and the like.

The author discusses and links these views without really choosing among them. In this respect, he emphasizes the need for further research, noting that any preventative measures to deal with delinquency undoubtedly need to take these different views into account.

## The Causes of Delinquency. A Brief Survey of Existing Theories

*Lorraine Tournyol du Clos*

In this article, Lorraine Tournyol du Clos provides a brilliant survey of the main theories that have been put forward up till now to explain the causes and the mechanisms behind delinquency. She distinguishes between the "classic" theories (which in her view focus on a single type of delinquency and offer a single explanatory factor) and the more recent ones which, combining the findings of earlier theories and taking account of the interaction among the different factors, try to arrive at a better understanding of the phenomena of delinquency.

Among the "classic" theories she distinguishes: — the biological theories, which consider that delinquent behavior can be explained by the physical and psychological characteristics of the guilty person, and the sociological theories, which focus more on the person's background and on factors like poverty and social inequality or social norms and a failed socialization;

— the economic theories of criminal behavior, which differ from the previous group in that they assume that the person acted freely and was responsible for their actions; their choices can be analyzed in terms of various criteria, which she outlines.

Among the "integrated" theories of criminal behavior, she identifies the sociological ones as against those derived from classical economics, and gives a thumbnail sketch of their main features.

The author concludes with an overview of the causes and interpretations of criminal behavior, distinguishing between immediate and deeper causes, and ending with a general synthesis of all these studies.

### **The Punishment of Minor Offences. Mediation, Reparation and Admonition** *Philip Milburn*

The last two decades have seen repeated low-level offences that increase social tensions and damage the environment. Have such offences really increased? Is there a greater awareness on the part of victims? Is there something wrong with non-judicial forms of punishment?

In any event, although many cases are closed without any follow-up, Milburn argues that the need to deal with these offences has been reaffirmed. The state prosecutors, who are central to the actions of the courts and alive to "zero tolerance", have opted for the famous "third way": they have created peri-judicial sentences intended to "restore social bonds".

Milburn examines two common approaches: — compulsory mediation, bringing the per-

petrator of the crime face-to-face with his or her victim as a means of punishment;

— forcing young offenders to make good the damage they have done, a sentence intended to be "restorative" and educative, aiming to rebuild the link between the young person and the community.

According to Philip Milburn, whereas classic legal sentencing relies on sanctions, "restorative justice" is based on the will of the accused and the social significance they attach to their acts. These innovations reflect, on the one hand, an approach seeking reparation in which the law is less important than involving citizens in formalizing self-regulation of community life and, on the other, a "neo-retributive" approach that offers a legal response based on admonition and potential sanctions.

### **Manifesto about the Laws on Bioethics**

Everyone knows what rapid progress is being made in genetics, about the hopes and fears that these advances create, and the unprecedented philosophical and ethical issues they raise. Given the weightiness of the issues related to these developments, a committee on bioethics has been set up within the Futuribles group in order to discuss these problems freely.

With a view to the forthcoming debate in the French parliament on possible changes to the 1994 law on bioethics and given the serious problems raised by the new project, some members of the bioethics committee drew up a manifesto which was published originally in the daily newspaper *Le Monde* on 18 January 2002, before the debate could be suspended and the issue put off indefinitely — probably until after the French elections are over.

We publish the manifesto here, which argues that human cloning must not become routine and the democratic debate about the issue must not be taken over by agencies whose independence is suspect.

*Futuribles* is a monthly independent transdisciplinary policy oriented journal (11 issues a year). Its objective is to provide its readers with a better understanding of contemporary societies dynamics, those facts, ideas and trends shaping their medium and long term possible futures.

*Chief Editor* : Hugues de Jouvenel

Futuribles : 55, rue de Varenne, 75007 Paris, France.  
Tel. : 33 (0)1 53 63 37 70 - Fax : 33 (0)1 42 22 65 54  
E-Mail : [revue@futuribles.com](mailto:revue@futuribles.com) - Web site : [www.futuribles.com](http://www.futuribles.com)

*Explorer ce qui peut advenir  
(LES FUTURS POSSIBLES)  
et ce qui peut être fait  
(LES POLITIQUES ET LES STRATÉGIES).  
L'anticipation au service de l'action.*

# GROUPE *futuribles*

## → **Une association internationale de prospective : Futuribles International**

### **Système vigie :**

Un système de veille :

- sur qui fait quoi, où et comment, dans le domaine des études prospectives
- sur les tendances lourdes et émergentes d'évolution du monde contemporain

### **Forum prévisionnel**

Plate-forme de rencontres entre experts et décideurs, Futuribles International organise des tables rondes, des journées d'étude et des colloques internationaux

### **Formation**

- Des séminaires de formation aux concepts et aux méthodes de prospective
- Des séminaires de prospective appliquée

### **Étude et Recherche**

Des « groupes d'étude prospective » sont constitués sur des problématiques communes aux personnes et organisations membres

## → **Une société de presse et de communication**

- Futuribles*, revue mensuelle pluridisciplinaire et prospective sur les grands enjeux du monde contemporain et ses évolutions possibles
- Une action permanente de sensibilisation aux futurs possibles au travers des médias

## → **Un pôle d'expertise en prospective et stratégie**

- Des études de prospective appliquée
- Une activité de conseil en veille, prospective et stratégie auprès des entreprises et organismes publics

GROUPE  
*futuribles*

55, rue de Varenne - 75341 Paris cedex 07 - France

Tél 33 (0)1 53 63 37 70 • Fax 33 (0)1 42 22 65 54 • [www.futuribles.com](http://www.futuribles.com)

# futuribles

AVRIL 2002 - NUMÉRO 274

- Sans foi ni loi** 3  
*Hugues de Jouvenel*
- La délinquance des jeunes :  
un phénomène méconnu** 5  
*Sebastian Roché*
- Les noyaux délinquants** 11  
*Sebastian Roché*
- Les statistiques incertaines de la délinquance** 25  
*Lorraine Tournyol du Clos*
- Alcool, drogue et délinquance** 35  
*Gilles Ivaldi*
- Parents, êtes-vous responsables ?** 47  
*Le rôle de la famille dans la délinquance des jeunes,  
résultats d'une enquête sur la délinquance « autodéclarée »*  
*Vincent Tournier*
- Sentiment d'injustice et délinquance** 61  
*Laurent Bègue*
- Les causes de la délinquance** 69  
*Un bref panorama des théories disponibles*  
*Lorraine Tournyol du Clos*
- Le traitement judiciaire des désordres mineurs** 91  
*Médiation, réparation, admonestation*  
*Philip Milburn*
- Forum**
- Contre la dérive des lois dites de bioéthique** 97  
*Manifeste*
- Actualités prospectives** 101
- Bibliographie**
- Analyses critiques* 113
- Comptes rendus* 123
- Abstracts** 126



12 €

2-84387-275-8